BORALEX

GAIN DE PUISSANCE

RAPPORT INTERMÉDIAIRE
Au 30 juin 2019

2

Rapport de gestion intermédiaire 2

Au 30 juin 2019

Table des matières

PROFIL ET FAITS SAILLANTS 2

ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS 4

COMMENTAIRES PRÉALABLES 5

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS 7

I - STRATÉGIE DE CROISSANCE

STRATÉGIE DE CROISSANCE ET PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT 9

II - ANALYSE DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE - IFRS

FAITS SAILLANTS FINANCIERS 16

ANALYSE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS DE LA PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2019 17

ANALYSE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS DE LA PÉRIODE DE SIX MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2019 19

REVUE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ DE LA PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2019 21

REVUE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ DE LA PÉRIODE DE SIX MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2019 24

SITUATION DE TRÉSORERIE 27

SITUATION FINANCIÈRE 31

RÉPARTITIONS SECTORIELLE ET GÉOGRAPHIQUE DES RÉSULTATS DES PÉRIODES DE SIX MOIS CLOSES LES 30 JUIN 2019 ET 2018 34

SAISONNALITÉ 36

INSTRUMENTS FINANCIERS 39

III - ANALYSE DES RÉSULTATS, DE LA SITUATION DE TRÉSORERIE ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE - COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

RÉSULTATS DES COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES DE LA PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2019 40

RÉSULTATS DES COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES DE LA PÉRIODE DE SIX MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2019 42

IV - MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

RAPPROCHEMENT ENTRE IFRS ET COMBINÉ 44

BAIIA(A) 46

MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT 47

COEFFICIENT D'ENDETTEMENT NET 48

FLUX DE TRÉSORERIE DISCRÉTIONNAIRES ET RATIO DE DISTRIBUTION 49

V - AUTRES ÉLÉMENTS

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS 50

ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS 51

FACTEURS DE RISQUE ET D'INCERTITUDE 51

NORMES COMPTABLES 51

CONTRÔLES INTERNES ET PROCÉDURES 55

Profil

Boralex développe, construit et exploite des sites de production d'énergie renouvelable au Canada, en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Un des leaders du marché canadien et premier acteur indépendant de l'éolien terrestre en France, la Société se distingue par sa solide expérience d'optimisation de sa base d'actifs dans quatre types de production d'énergie : éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. Boralex s'assure d'une croissance soutenue grâce à son expertise et sa diversification acquises depuis près de 30 ans.

Les actions et les débentures convertibles de Boralex sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous les symboles BLX et BLX.DB.A. Au 30 juin 2019, la Caisse de dépôt et placement du Québec, l'un des investisseurs institutionnels les plus importants au Canada, détenait 19,9 % des actions en circulation de Boralex.

Faits saillants

Pour les périodes de trois mois closes le 30 juin

	IFRS		Combiné[1]	
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	2019	2018	2019	2018
Production d'électricité (GWh)[2]	1 009	775	1 267	909
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	121	95	148	110
BAIIA(A)[1]	83	57	103	68
Résultat net	(15)	(33)	(15)	(33)
Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex	(13)	(28)	(13)	(28)
Par action (de base et dilué)	(0,14 $)	(0,36 $)	(0,14 $)	(0,36 $)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	113	52	124	59
Marge brute d'autofinancement[1]	55	21	59	26

Pour les périodes de six mois closes le 30 juin

	IFRS		Combiné[1]	
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	2019	2018	2019	2018
Production d'électricité (GWh)[2]	2 293	1 872	2 946	2 155
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	293	247	362	278
BAIIA(A)[1]	214	161	257	182
Résultat net	16	(10)	16	(10)
Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex	16	(8)	16	(8)
Par action (de base et dilué)	0,18 $	(0,10 $)	0,18 $	(0,10 $)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	178	162	196	174
Marge brute d'autofinancement[1]	156	98	180	111
	Au 30 juin	**Au 31 déc.**	**Au 30 juin**	**Au 31 déc.**
Total de l'actif	4 783	4 767	5 461	5 425
Emprunts, incluant les emprunts non courants et la part à moins d'un an des emprunts	3 181	3 271	3 750	3 855

(1) Se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS*.

(2) Les GWh pour lesquels Boralex a reçu une compensation financière pour le site éolien NRWF, à la suite des limitations de puissance, ont été inclus dans la production d'électricité puisque la Direction considère cette production pour évaluer la performance de la Société. Ce changement facilite la corrélation entre la production d'électricité et les produits de la vente d'énergie et les compléments de rémunération.

Combiné - Mesure non conforme aux IFRS

Le combiné (« Combiné ») présenté ci-dessus et ailleurs dans ce rapport de gestion résulte de la combinaison de l'information financière de Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») établie selon les normes IFRS et de celle portant sur la quote-part des *Participations*. Les *Participations* représentent des investissements significatifs de Boralex, et bien que les normes IFRS ne permettent pas de consolider leur information financière avec celle de Boralex, la Direction considère que le Combiné est une donnée utile pour évaluer la performance de la Société. Afin d'établir le Combiné, Boralex a d'abord préparé ses états financiers ainsi que ceux des Participations selon les normes IFRS. Ensuite, les postes *Participations dans des Coentreprises et entreprises associées*, *Quote-part des profits (pertes) des Coentreprises et entreprises associées* et *Distributions reçues des Coentreprises et entreprises associées* sont remplacés par la part respective de Boralex (allant de 50 % à 59,96 %) dans tous les postes aux états financiers des Participations (c'est-à-dire les revenus, les dépenses, l'actif, le passif, etc.). Veuillez consulter la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS* pour de plus amples renseignements.

Abréviations et définitions

Par ordre alphabétique

BAIIA	Bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement
BAIIA(A)	Bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement ajusté pour tenir compte des autres éléments
Caisse	Caisse de dépôt et placement du Québec
CR	Complément de rémunération
CIIF	Contrôle interne à l'égard de l'information financière
COD	Commercial Operation Date
CPCI	Contrôles et procédures de communication de l'information financière
Cube	Cube Hydro-Power SARL (anciennement Cube Energy SCA)
DDM	Douze derniers mois
DM I et DM II	Énergie Éolienne Des Moulins S.E.C.
EDF	Électricité de France
GWh	Gigawatt-heure
HQ	Hydro-Québec
IESO	Independent Electricity System Operator
IFER	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (France)
IFRS	Normes internationales d'information financière
Invenergy	Invenergy Renewables LLC
Kallista	Kallista Energy Investment SAS et KE Production SAS
LP I	Énergie Éolienne Le Plateau S.E.C.
LP II	Énergie Éolienne Communautaire Le Plateau S.E.C.
MW	Mégawatt
MWh	Mégawatt-heure
NRWF	Niagara Region Wind Farm
Participations	Participations dans des Coentreprises et entreprises associées
Roncevaux	Énergie Éolienne Roncevaux S.E.C.
SDB I	Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré 2 et 3
SDB II	Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré 4
Six Nations	Six Nations of the Grand River
SOP	Standing Offer Program

Production anticipée	Pour les sites les plus anciens en fonction des moyennes historiques ajustée des mises en service et des arrêts prévus et pour les autres sites, à partir des études de productible réalisées.

Commentaires préalables

Général

Ce rapport de gestion intermédiaire porte sur les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie des périodes de trois et six mois closes le 30 juin 2019 par rapport aux périodes correspondantes de 2018, de même que sur la situation financière de la Société au 30 juin 2019 par rapport au 31 décembre 2018. Il devrait être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires non audités et leurs notes annexes contenus dans le présent rapport intermédiaire, ainsi qu'avec les états financiers consolidés et leurs notes annexes contenus dans le plus récent rapport annuel portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Des renseignements additionnels sur la Société, incluant la notice annuelle, les rapports annuels précédents, les rapports de gestion et les états financiers consolidés audités, ainsi que les communiqués sont publiés séparément et sont disponibles sur les sites de Boralex (www.boralex.com) et de SEDAR (www.sedar.com).

Dans le présent rapport de gestion, Boralex ou la Société désigne, selon le cas, Boralex et ses filiales et divisions ou Boralex ou l'une de ses filiales ou divisions. Les renseignements contenus dans ce rapport de gestion tiennent compte de tout événement important survenu jusqu'au 7 août 2019, date à laquelle le conseil d'administration a approuvé le rapport de gestion intermédiaire et les états financiers consolidés intermédiaires non audités. À moins qu'il n'en soit indiqué autrement, l'information financière présentée dans ce rapport de gestion, y compris les montants apparaissant dans les tableaux, est préparée selon les IFRS de la Partie I du manuel de CPA Canada. Les états financiers consolidés intermédiaires non audités inclus dans le présent rapport de gestion ont été dressés selon les IFRS applicables à la préparation d'états financiers, IAS 1, « Présentation des états financiers » et présentent des données comparatives à 2018.

Comme il est décrit à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS*, l'information comprise dans ce rapport de gestion renferme certains autres renseignements qui ne sont pas des mesures conformes aux IFRS. La Société utilise les termes « BAIIA », « BAIIA(A) », « marge brute d'autofinancement », « coefficient d'endettement net », « flux de trésorerie discrétionnaires » et « ratio de distribution » pour évaluer la performance d'exploitation de ses installations. Tel que décrit précédemment, la Société présente aussi l'information sous la forme d'un Combiné qui intègre sa part des états financiers des Participations. Ces termes sont définis à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS*.

L'information financière présentée dans ce rapport de gestion, ainsi que les montants apparaissant dans les tableaux sont exprimés en dollars canadiens. Le sigle « M$ » signifie « million(s) de dollars », et le sigle « G$ » signifie « milliard(s) de dollars ». Mentionnons également que les données exprimées en pourcentage sont calculées à partir de montants en milliers.

Avis quant aux déclarations prospectives

Le rapport de gestion a pour but d'aider le lecteur à comprendre la nature et l'importance des changements et des tendances, de même que les risques et incertitudes liés à l'exploitation et à la situation financière de Boralex. Par conséquent, certaines déclarations, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Ces déclarations se caractérisent par l'emploi de verbes à la forme affirmative ou négative, tels que « prévoir », « anticiper », « évaluer », « estimer », « croire », ou par l'utilisation de mots tels que « vers », « environ », « être d'avis », « s'attendre à », « à l'intention de », « prévoit », « éventuel », « projette de », « continue de » ou de mots similaires, de leur forme négative ou d'autres termes comparables, ou encore par l'utilisation du futur ou du conditionnel. Elles sont fondées sur les attentes, estimations et hypothèses de la Direction de Boralex en date du 7 août 2019.

Ces renseignements prospectifs comprennent des énoncés sur la diversification des revenus, l'optimisation, le développement dans le secteur solaire et du stockage, l'élargissement de la clientèle cible à travers la signature de contrats directement avec des entreprises consommatrices d'électricité, le développement graduel de services complémentaires, les ventes de participations minoritaires, le refinancement de dette, les synergies et les objectifs financiers 2023, incluant les objectifs relativement aux flux monétaires discrétionnaires en 2023, les projets de production d'énergie éolienne et d'autres sources d'énergies renouvelables en portefeuille et le rendement qu'on s'attend à en tirer, le BAIIA(A), les marges du BAIIA(A) et les flux de trésorerie discrétionnaires ciblés de Boralex ou ceux qu'on prévoit obtenir dans le futur, les résultats financiers prévus de la Société, la situation financière future, les objectifs ou cibles de puissance installée ou de croissance des mégawatts, incluant ceux formulés dans le cadre du *Chemin de croissance* de la Société, les perspectives de croissance, les stratégies, le plan stratégique et les objectifs de la Société, ou les objectifs relatifs à la Société, l'échéancier prévu des mises en service des projets, la production anticipée, les programmes de dépenses en immobilisations et d'investissement, l'accès aux facilités de crédit et au financement, l'impôt sur le capital, l'impôt sur le revenu, le profil de risque, les flux de trésorerie et les résultats ainsi que leurs composantes, le montant des distributions et des dividendes qui seront versés aux porteurs de titres, le ratio de distribution qui est prévu, la politique en matière de dividendes et le moment où ces distributions et ces dividendes seront versés. Les événements ou les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux qui sont exprimés par ces énoncés prospectifs.

Les renseignements prospectifs reposent sur des hypothèses importantes, y compris les suivantes : les hypothèses posées quant au rendement que la Société tirera de ses projets, selon les estimations et les attentes de la Direction en ce qui a trait aux facteurs liés aux vents et à d'autres facteurs, les opportunités qui pourraient être disponibles dans divers secteurs visés pour la croissance ou la diversification, les hypothèses posées quant aux marges du BAIIA(A), les hypothèses posées quant à la situation dans le secteur et à la conjoncture économique en général, la concurrence et la disponibilité du financement et de partenaires. Bien que la Société estime que ces facteurs et hypothèses sont raisonnables, selon les renseignements dont elle dispose actuellement, ceux-ci pourraient se révéler inexacts.

Certaines déclarations contenues dans le présent rapport, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection information financière prospective. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les informations financières prospectives ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent, mais non de façon limitative, l'effet général des conditions économiques, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, la capacité de financement de la Société, la concurrence, les changements négatifs dans les conditions générales du marché, les règlementations affectant son industrie, la disponibilité et l'augmentation des prix des matières premières, les litiges et autres questions règlementaires reliées aux projets en opération ou en développement, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations soient faites.

Aucune assurance ne peut être donnée quant à la concrétisation des résultats, du rendement ou des réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder une confiance exagérée à ces déclarations prospectives. À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Description des activités

Boralex est une société canadienne qui exerce ses activités dans le domaine de l'énergie renouvelable. À ce titre, avec l'appui d'un effectif de plus de 420 personnes, elle développe, construit et exploite des installations pour la production d'électricité au Canada, en France, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Au 30 juin 2019, elle comptait une base d'actifs d'une puissance installée sous sa gestion de 2 003 MW[1]. Les projets d'aménagement de sites en cours représentent 82 MW additionnels, lesquels entreront en service d'ici la fin de 2020. Les graphiques ci-dessous illustrent la composition du portefeuille énergétique en exploitation de la Société au 30 juin 2019.

Répartition sectorielle : Quatre types de production d'énergie complémentaires

Le secteur **éolien** compte pour la grande majorité (88 %) de la puissance installée. Des projets sont en cours de développement et de construction pour l'ajout de 72 MW d'ici la fin de 2020.

Les 16 centrales **hydroélectriques** de la Société comptent pour 9 % de la puissance installée. Des travaux sont en cours pour augmenter la puissance de la centrale de Buckingham, au Québec, de 10 MW en 2019.

Deux centrales **thermiques** (2 %) et trois sites d'énergie **solaire** (1 %) complètent le portefeuille de l'entreprise.

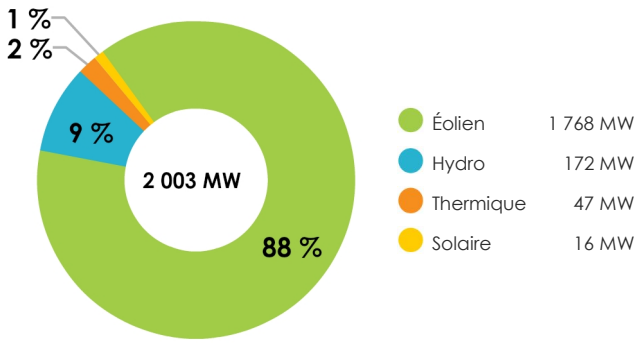

Répartition géographique : Trois marchés clés

Au **Canada**, Boralex est active dans quatre secteurs de production : éolien, hydroélectrique, thermique et solaire. Cela dit, l'éolien compte pour la plus grande part de la production avec une puissance installée sous son contrôle de 844 MW.

En **France**, la puissance installée de Boralex est en grande majorité composée de sites éoliens pour un total de 924 MW, ce qui en fait le premier acteur indépendant d'énergie éolienne terrestre au pays. Des projets sont en cours de développement pour l'ajout de 72 MW. À ces sites éoliens s'ajoutent une centrale de cogénération au gaz naturel et deux sites d'énergie solaire.

Aux **États-Unis**, la Société exploite sept centrales hydroélectriques dans le Nord-Est du pays.

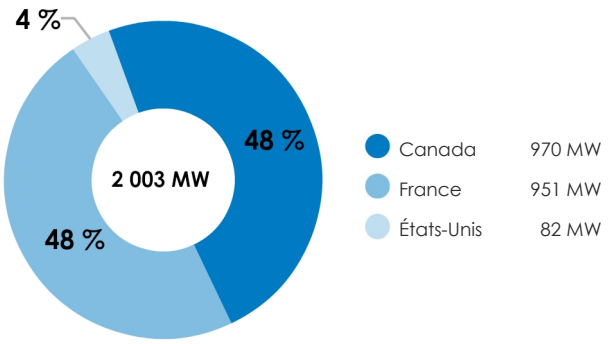

Répartition des sources des produits de la vente d'énergie et CR : 97 % sous contrats à long terme

La quasi-totalité (97 %) des GWh produits par Boralex sont assujettis à des contrats de vente d'énergie à long terme, à des prix déterminés et indexés.

La Société estime que l'équivalent de 232 MW (12 % de la puissance installée ou 8 % de la production actuelle anticipée) verront leurs contrats arriver à échéance d'ici juin 2024, si de nouveaux contrats ne sont pas négociés d'ici là, leur production sera alors vendue au prix du marché.

La durée résiduelle moyenne pondérée de ces contrats est de **13 ans**.

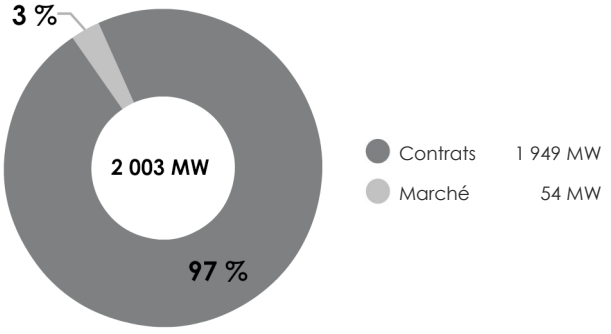

[1] Cette donnée, ainsi que toutes celles contenues dans ce rapport de gestion, tiennent compte de 100 % des filiales de Boralex dans la mesure où Boralex détient le contrôle. De plus, elles tiennent compte de la part de Boralex dans des sociétés dont elle ne détient pas le contrôle et qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans le présent rapport de gestion, ce qui correspond à 170 MW dans le cas des Coentreprises exploitant les Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré, au Québec, soit 50 % d'une puissance installée totale de 340 MW, et à 201 MW dans le cas des participations acquises d'Invenergy dans cinq parcs éoliens au Québec par rapport à leur puissance installée totale de 391 MW.

Information financière choisie : Une entreprise de croissance

La puissance installée de Boralex est passée de 938 MW au 31 décembre 2014 à 2 003 MW au 30 juin 2019 ce qui représente une croissance annuelle composée de 16 % pour cette période de près de 5 ans. Cette croissance a été réalisée tant de façon organique que par l'entremise d'acquisitions. Au cours des dernières années, le BAIIA(A) et la capitalisation boursière de Boralex ont enregistré un taux de croissance annuel composé de 26 % (24 % selon le Combiné) et de 29 % respectivement. En 2014, Boralex a également entrepris de verser un dividende à ses actionnaires, soit un total de 20 M$ pour ce premier exercice. Le montant versé au cours de la période de douze mois se terminant le 30 juin 2019 s'élève à 56 M$.

Puissance installée

(en MW)

Taux de croissance annuel composé : 16 %

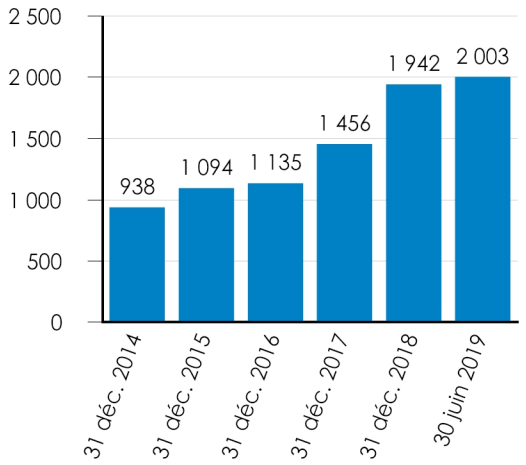

Croissance organique : +429 MW	Acquisitions : +636 MW
Croissance annuelle moyenne : 7 %	Croissance annuelle moyenne : 10 %

BAIIA(A)*

(en millions de dollars canadiens)

Taux de croissance annuel composé : 26 % (IFRS) et 24% (Combiné)

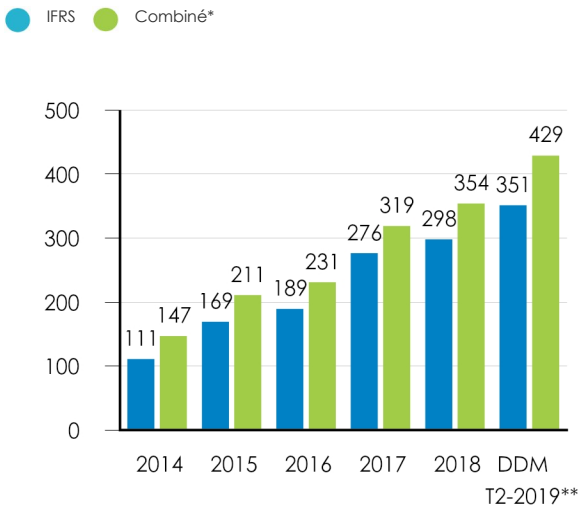

* Se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS*.

** Le BAIIA(A) selon le Combiné pour la période de 12 mois close le 30 juin 2019 est réparti comme suit, T2-2019 : 103 M$, T1-2019 : 154 M$, T4-2018 : 121 M$ et T3-2018 : 51 M$, pour un total de 429 M$.

Capitalisation boursière

(en millions de dollars canadiens)

Taux de croissance annuel composé : 29 %

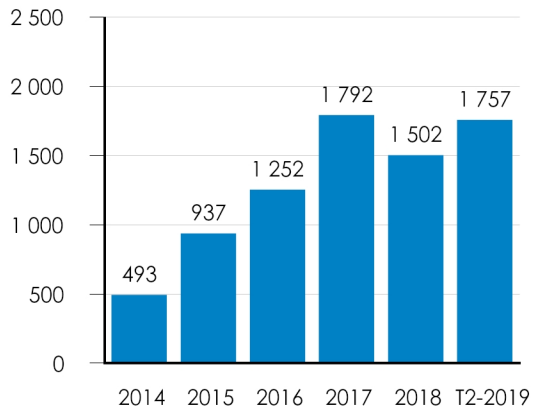

Dividendes versés

(en millions de dollars canadiens)

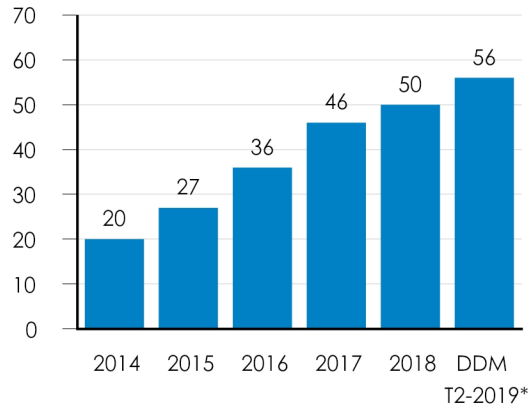

* Les dividendes versés pour la période de 12 mois close le 30 juin 2019 sont répartis comme suit, T2-2019 : 14 M$, T1-2019 : 15 M$, T4-2018 : 15 M$ et T3-2018 : 12 M$, pour un total de 56 M$.

Stratégie de croissance et perspectives de développement

Plan stratégique et objectifs financiers 2023

Le 18 juin 2019, la Direction de Boralex a dévoilé le plan stratégique qui guidera ses actions en vue d'atteindre les objectifs financiers fixés pour 2023. Ce plan s'inscrit en continuité des actions entreprises jusqu'à maintenant dans des secteurs à fort potentiel de croissance et pour lesquels la Société a développé une solide expertise. Il comprend également des initiatives complémentaires dans une perspective de diversification et d'optimisation des activités et des sources de revenus.

Le nouveau plan s'articule autour de quatre orientations principales et de trois objectifs financiers. Il découle d'une analyse rigoureuse du marché et des tendances dans le secteur des énergies renouvelables. Il s'inscrit également dans l'optique où une profonde et rapide transformation de l'industrie est en cours, en raison notamment des nombreuses innovations technologiques.

LE PLAN STRATÉGIQUE EN UN COUP D'ŒIL	
Orientations	**Objectifs financiers 2023**
Croissance Poursuivre le développement des activités dans les marchés de l'Europe et de l'Amérique du Nord, où la Société est déjà présente et qui offrent un fort potentiel de croissance pour les énergies renouvelables. **Diversification** Accroître notre présence dans le secteur de l'énergie solaire et prendre part au développement du marché du stockage d'énergie. **Clientèle** Adopter de nouveaux modèles d'affaires visant la vente d'énergie directement à des entreprises consommatrices d'électricité et la prestation de services complémentaires. **Optimisation** Maximiser les synergies et optimiser les coûts au sein de l'entreprise ainsi que diversifier nos sources de financement.	**Flux de trésorerie discrétionnaires** Obtention de flux de trésorerie discrétionnaires entre 140 M$ et 150 M$ en 2023, ce qui équivaudrait à une croissance annuelle composée d'environ 20 % pour la période 2018-2023. **Dividende** Versement d'un dividende ordinaire qui équivaut à un ratio de distribution de 40 % à 60 % des flux de trésorerie discrétionnaires. **Puissance installée** Développement du portefeuille d'actifs énergétiques pour atteindre une puissance installée brute gérée par la Société de plus de 2 800 MW en 2023.

Pour réussir la mise en œuvre de son plan stratégique et atteindre ses objectifs financiers, la Société s'appuie sur sa solide expertise en matière de développement de projets de petite et moyenne taille, ce qui constitue un avantage clé pour tirer parti des occasions qui se présentent dans des marchés de plus en plus concurrentiels, notamment celui de l'énergie solaire.

La Société entend également maintenir une discipline financière exemplaire en ciblant des projets et des acquisitions qui satisfont à des critères précis sur les plans tant de la croissance que des synergies, de manière à créer de la valeur et générer un rendement conforme aux attentes des actionnaires. Ce faisant, elle compte réaliser davantage de projets en partenariat tout en conservant le contrôle et la gestion des activités, ce qui se traduira par des revenus additionnels.

Par ailleurs, Boralex conserve la même approche qui a contribué à son succès jusqu'à maintenant et qui consiste à s'appuyer sur des flux de trésorerie prévisibles, grâce à des contrats de vente d'énergie à long terme, à des prix déterminés et indexés. Pour l'horizon 2023, elle prévoit que 96 % de ses revenus découleront de tels contrats, avec une durée résiduelle moyenne pondérée prévue de l'ordre de 11 ans.

Perspectives de développement

Boralex met en œuvre son plan stratégique en s'appuyant sur le potentiel de croissance offert par les marchés où elle exerce ses activités. Le tableau ci-après présente un aperçu du potentiel de ses marchés géographiques cibles d'Europe et d'Amérique du Nord en termes de puissance installée.

Le secteur éolien demeure le principal vecteur de croissance et compte pour 88 % de la puissance installée de Boralex au 30 juin 2019. Selon les analyses effectuées, il représente un marché potentiel global de 10 550 MW pour la Société alors qu'elle dispose d'un portefeuille de projets à divers stades de développement pour un total de 2 050 MW. Quant au secteur de l'énergie solaire, le marché potentiel est de l'ordre des 20 000 MW. La Société entend y accroître sa présence de façon substantielle, son portefeuille de projets actuel dans ce secteur équivaut à 450 MW au total.

Potentiel des marchés cibles et projets de développement

(en MW)

EUROPE				AMÉRIQUE DU NORD				TOTAL BORALEX			
MARCHÉS CIBLÉS POTENTIELS				**MARCHÉS CIBLÉS POTENTIELS**				**MARCHÉS CIBLÉS POTENTIELS**			
ÉOLIEN	9 500	SOLAIRE	11 000	ÉOLIEN	1 050	SOLAIRE	9 000	ÉOLIEN	10 550	SOLAIRE	20 000
TOTAL	20 500			TOTAL	10 050			TOTAL	30 550		
PORTEFEUILLE DE PROJETS				**PORTEFEUILLE DE PROJETS**				**PORTEFEUILLE DE PROJETS**			
ÉOLIEN		SOLAIRE		ÉOLIEN		SOLAIRE		ÉOLIEN		SOLAIRE	
Étapes		Étapes		Étapes		Étapes		Étapes		Étapes	
Préliminaire	400	Préliminaire	100	Préliminaire	-	Préliminaire	200	Préliminaire	400	Préliminaire	300
Mi-parcours	350	Mi-parcours	100	Mi-parcours	-	Mi-parcours	-	Mi-parcours	350	Mi-parcours	100
Avancée	250	Avancée	50	Avancée	1 050	Avancée	-	Avancée	1 300	Avancée	50
Total	1 000	Total	250	Total	1 050	Total	200	Total	2 050	Total	450
TOTAL	1 250			TOTAL	1 250			TOTAL	2 500		
CHEMIN DE CROISSANCE				**CHEMIN DE CROISSANCE**				**CHEMIN DE CROISSANCE**			
ÉOLIEN	72	SOLAIRE	-	ÉOLIEN	-	SOLAIRE	-	ÉOLIEN	72	SOLAIRE	-
				HYDRO	10			HYDRO	10		
TOTAL	72			TOTAL	10			TOTAL	82		

Quant au schéma *Chemin de croissance* qui suit, il présente les projets qui ont obtenu toutes les autorisations requises avant de procéder à la construction. Leur mise en service est prévue d'ici la fin de 2020.

Chemin de croissance(1)

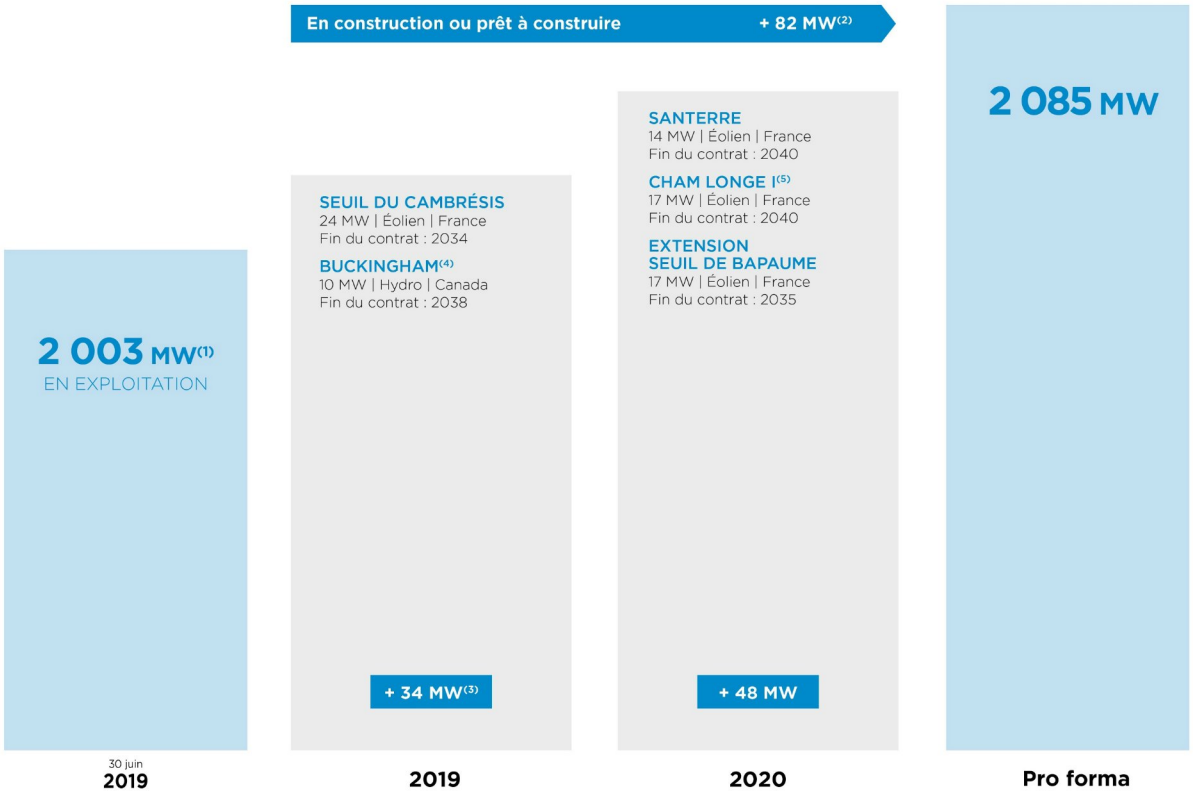

(1) Cette donnée, ainsi que toutes celles contenues dans le rapport de gestion intermédiaire au 30 juin 2019, tiennent compte de 100 % des filiales de Boralex dans la mesure où la Société en détient le contrôle. De plus, elles tiennent compte de la part de Boralex dans des sociétés dont elle ne détient pas le contrôle et qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans le Rapport de gestion intermédiaire au 30 juin 2019, soit 170 MW dans les Coentreprises exploitant les Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré, au Québec, ce qui représente 50 % de la puissance installée totale de 340 MW. S'y ajoutent 201 MW de cinq parcs éoliens au Québec, à la suite de l'acquisition des participations d'Invenergy dans ces sites complétée le 14 septembre 2018.

(2) France 72 MW | Canada 10 MW

(3) Hydro 10 MW | Éolien 24 MW

(4) Projet dont la capacité actuelle est de 10 MW et sera augmentée à 20 MW.

(5) Projet dont la capacité actuelle est de 18 MW et sera augmentée à 35 MW, avec une durée de contrat majorée de 20 ans par rapport à la date d'échéance initiale de 2020.

Dans l'ensemble, ces projets représentent un ajout de 82 MW à la puissance installée, qui passera ainsi de 2 003 MW au 30 juin 2019 à 2 085 MW d'ici la fin de 2020. La réalisation de ces projets nécessitera un investissement total prévu d'environ 255 M$, pour une contribution additionnelle au BAIIA(A) annuel estimée à 30 M$. Au 30 juin 2019, plus de 85 M$ avaient été investis dans ces projets; leur parachèvement exigera des investissements additionnels de l'ordre de 170 M$. Ces projets seront financés par des emprunts à la hauteur d'environ 180 M$.

Détails des projets en phase de développement

Nom du projet	Puissance totale (MW)	Secteur / Pays	Durée du contrat / Client	Propriété (%)	Mise en service prévue	Investissement total du projet (1) (2)	BAIIA annuel estimé(2)
Seuil du Cambrésis	24	Éolien / France	15 ans / EDF /CR	100	2e sem. 2019	40 M€	5 M€
Buckingham(3)	20	Hydro / Canada	25 ans / HQ	100	2e sem. 2019	50 M$	8 M$
Santerre	14	Éolien / France	20 ans / EDF / CR	100	1er sem. 2020	26 M€	3 M€
Cham Longe I(4)	35	Éolien / France	20 ans / EDF / CR	100	2e sem. 2020	45 M€	6 M€
Extension Seuil de Bapaume	17	Éolien / France	15 ans / EDF / CR	100	2e sem. 2020	27 M€	3 M€

(1) Ces montants estimés sont en date du présent rapport de gestion. Toutefois, les résultats réels pourraient être différents.
(2) Se référer à la rubrique *Avis quant aux déclarations prospectives*.
(3) Cette augmentation de puissance de 10 MW se traduira par un ajout de 5 M$ au BAIIA actuel.
(4) Cette augmentation de puissance de 17 MW se traduira par un ajout de 4 M€ au BAIIA actuel.

Développements selon chaque orientation stratégique

Orientation Croissance

La Société continuera d'accroître sa présence dans les marchés où elle est déjà active et qui offrent un fort potentiel de croissance en ce qui concerne les énergies renouvelables.

Europe

En Europe, le secteur éolien demeure un secteur porteur de croissance pour Boralex, compte tenu d'un marché potentiel cible de 9 500 MW lié à la transition énergétique en cours, principalement en France.

Dans ce pays, la Société dispose d'un portefeuille de projets à divers degrés d'avancement, lesquels comptent pour plus de 1 000 MW. En raison d'une présence de longue date et d'une connaissance approfondie du marché, elle compte de nombreux atouts pour tirer parti du contexte favorable à l'essor des énergies renouvelables, l'éolien en particulier. Ainsi, elle participera activement au processus d'appels d'offres qui prévoit, d'ici la fin de 2020, l'octroi de contrats en vue de la construction de sites éoliens terrestres pour une puissance installée globale de 3 400 MW; chaque contrat aura une durée de 20 ans. À la suite de l'appel d'offres de juin 2018, seulement 118 MW ont été accordés sur une possibilité de 500 MW ; Boralex a été l'entreprise qui a obtenu la plus grande part avec un total de 49 MW pour ses projets de **Santerre** et de **Cham Longe I**. Quant à l'appel d'offres d'avril 2019, la Société a vu trois de ses projets de parcs éoliens terrestres retenus (**Bois des Fontaines** (25 MW), **Helfaut** (20 MW) et **Caumont Chériennes** (23 MW)) pour un total de 68 MW. La Société se situe dans le trio de tête de ce troisième appel d'offres avec un taux de succès de 60 % compte tenu que les projets soumis équivalaient à 118 MW au total. Ces projets accéderont au *Chemin de croissance* lorsque les procédures administratives seront complétées. Une fois mis en service, les trois sites éoliens bénéficieront d'un contrat de vente d'énergie d'une durée de 20 ans.

Comme l'indique le *Chemin de croissance*, Boralex prévoit l'ajout de quatre nouveaux parcs éoliens pour une puissance installée additionnelle de 24 MW en 2019 et de 48 MW en 2020. En mai 2019, le conseil d'administration de Boralex a notamment donné son aval à la mise en œuvre du projet éolien **Extension Seuil de Bapaume** (17 MW). Ce site, qui entrera en service au deuxième semestre de 2020, fait partie du portefeuille de projets acquis d'Ecotera. Tous assujettis à des contrats de vente d'électricité à long terme, à prix fixes et indexés, ces sites contribueront aux résultats de la Société au fur et à mesure de leur mise en service (voir le tableau *Détails des projets en phase de développement* ci-dessus).

Compte tenu des mises en service et des acquisitions de la dernière année, la Société a amorcé l'exercice 2019 avec une puissance installée additionnelle de 285 MW en France par rapport à un an plus tôt. Ces sites contribueront à la performance opérationnelle et financière pour toute la durée du présent exercice. S'y ajoute la contribution des sites **Basse Thiérache Nord** (20 MW) à compter du 1er février 2019 et **Catésis** (10 MW) à compter du 1er juin 2019.

Dans le cadre du projet **Moulins du Lohan** (51 MW), rappelons que le Tribunal administratif de Rennes avait prononcé l'annulation des permis de construction du projet le 7 juillet 2017. Les travaux avaient alors été interrompus et Boralex avait porté cette décision en appel. Le 5 mars 2019, la Cours administrative d'appel de Nantes a rendu des décisions favorables à Boralex. Toutefois, la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France a contesté la décision rendue par la Cour administrative d'appel en mai 2019 et a saisi le Conseil d'État d'un pourvoi de cassation. La recevabilité de l'appel est en cours d'examen.

Amérique du Nord

Pour le secteur éolien en Amérique du Nord, la Société cible un marché potentiel de 1 050 MW. Le Canada compte pour le plus grand nombre de possibilités, avec d'importants projets éoliens à un stade avancé et qui sont toutefois en attente d'un contexte politique et énergétique plus favorable. L'Alberta est le marché qui offre les meilleures perspectives de croissance notamment grâce au programme d'appels d'offres REP ou tout programme subséquent. Boralex s'appuie toujours sur son partenariat avec le développeur AWEC pour participer aux appels d'offres lancés dans le cadre de ce processus de transition énergétique.

Dans une moindre mesure, le secteur hydroélectrique a contribué à la croissance de la Société compte tenu de la mise en service préliminaire au cours du trimestre d'une première centrale en Ontario. En octobre 2018, Boralex a remis à l'IESO tous les documents requis afin que la centrale de **Yellow Falls**, soit réputée mise en service aux termes du contrat d'achat d'électricité. D'ici la finalisation des dernières étapes du processus de COD avec l'IESO, l'électricité produite est vendue sur le marché. L'ajout de cette centrale a porté à 172 MW la puissance installée de la Société dans le secteur hydroélectrique et devrait générer un BAIIA annuel d'environ 7 M$ lorsque le processus de COD sera complété. L'énergie produite sera vendue en vertu d'un contrat d'une durée totale de 40 ans.

Par rapport à l'an dernier, la Société a amorcé l'exercice 2019 avec une puissance installée au Canada en hausse de 201 MW compte tenu de l'acquisition des participations d'Invenergy en septembre 2018, ces sites contribueront aux résultats tout au long de l'exercice en cours. S'y ajoute la contribution du site **Moose Lake** (15 MW), le premier parc éolien de Boralex en Colombie-Britannique, qui a été mis en service le 4 avril 2019.

Orientation Diversification

La Société cherchera à diversifier davantage ses activités en ciblant le secteur de l'énergie solaire et celui du stockage d'énergie.

Europe

L'Europe demeure la région qui offre le plus de possibilités pour la mise en place de parcs d'énergie solaire; la Société concentre ses efforts sur un marché potentiel totalisant 11 000 MW.

Boralex entend accélérer le développement de ses activités dans ce secteur en France. Elle s'appuie sur ses installations existantes pour consolider son expertise dans ce domaine. Elle détient les droits sur un certain nombre de projets en développement, dont celui de **Cruis** (15 MW), retenu dans le cadre de la troisième période d'appels d'offres en vue de la réalisation et de l'exploitation de sites d'énergie solaire. Le projet accédera au *Chemin de croissance* dans l'éventualité où toutes les étapes préliminaires auront été franchies avec succès. Le cas échéant, la mise en exploitation de ce site viendra presque doubler la puissance installée du secteur solaire en France.

Amérique du Nord

En Amérique du Nord, Boralex s'intéresse à un marché qui représente un potentiel de quelque 9 000 MW. Elle entend déployer des ressources en vue de développer le créneau des sites d'énergie solaire de petite et moyenne taille dans le Nord-est des États-Unis, un secteur qui exige une expertise particulière et où la concurrence est moins forte. Dans un premier temps, elle concentrera ses efforts sur le marché à fort potentiel de l'État de New York. À cet effet, elle prévoit l'ouverture d'un bureau à New York , y compris l'embauche de personnel pour compléter l'équipe de développement du Canada.

La Société entend également tirer parti de l'importante réduction du coût associé aux technologies de stockage par batteries pour déployer de façon progressive un service de stockage d'énergie afin de satisfaire aux besoins émergents des réseaux de distribution d'électricité.

Il permet, entre autres, de favoriser la pénétration des énergies renouvelables assurant la stabilité du réseau électrique, en plus de contribuer à l'intégration de l'énergie solaire en déplaçant la distribution d'énergie excédentaire produite le jour vers des périodes où les besoins de consommation sont importants, le soir par exemple. Il apporte également l'énergie nécessaire lors de pics de consommation ou de défaillances du système d'approvisionnement et permet d'améliorer la fiabilité et la flexibilité du réseau électrique tout en limitant les dépenses pour de nouvelles infrastructures, comme des postes ou des lignes.

Boralex fait ses premiers pas dans ce secteur car elle considère que le stockage est une option complémentaire pour favoriser l'usage généralisé des énergies renouvelables et accélérer la transition énergétique.

Orientation Clientèle

La Société prévoit la mise en place de nouveaux modèles d'affaires en vue de servir une clientèle plus vaste. Ces modèles s'appuient sur la signature de contrats de vente d'énergie directement auprès d'entreprises consommatrices d'électricité, de même que sur l'ajout graduel de services complémentaires offerts aux réseaux de transport d'énergie ainsi qu'aux importants utilisateurs d'électricité.

Le 24 juin 2019, le gouvernement de l'Écosse a annoncé qu'il donnait son accord à la réalisation du projet de parc éolien **Limekiln** (90 MW). Ce projet de parc éolien, détenu à parts égales par Boralex et son partenaire britannique Infinergy, doit franchir certaines étapes administratives avant le début de sa construction prévue en 2021 et sa mise en service, en 2022. Cette annonce ouvre notamment la voie à la mise en œuvre du modèle d'affaires basé sur la vente d'énergie directement à des entreprises consommatrices d'électricité puisqu'il n'y a pas de programme d'achat d'énergie prédéfini en Écosse. Boralex et son partenaire évaluent actuellement les possibilités de conclure des conventions d'achat d'électricité avec une de ces entreprises, ce qui constituera le premier contrat du genre pour Boralex, une étape préalable à la période de construction.

Rappelons que Boralex est en bonne position pour pénétrer le marché du Royaume-Uni en raison de l'acquisition d'un portefeuille de projets en septembre 2016, jumelée au partenariat conclu en octobre 2017 avec la société Infinergy. Elle possède les droits sur un vaste bassin de projets, situés en majorité en Écosse et représentant une puissance installée totale estimée à 325 MW. Ces projets seront développés selon le même modèle que le projet de **Limekiln**.

Orientation Optimisation

Cette orientation comprend deux volets principaux. D'une part, la Société envisage la vente de participations minoritaires dans des actifs énergétiques à venir afin d'assurer une allocation optimale du capital. D'autre part, il s'agit d'accroître les synergies au sein de l'entreprise et de s'assurer d'une utilisation optimale des ressources et des actifs en place, soit par des initiatives permettant de réduire les coûts de maintenance ou de financement, soit par le remplacement des équipements (repowering) par d'autres plus performants.

Deux projets en cours de réalisation témoignent de l'approche préconisée pour s'assurer d'une utilisation optimale des ressources. Il s'agit notamment du projet de remplacement des équipements du parc éolien **Cham Longe I** en France. La puissance installée de ce parc passera de 17 MW à 35 MW à la suite du remplacement des éoliennes par des équipements de plus grande performance, ce qui devrait se traduire par une contribution additionnelle au BAIIA(A) annuel de 4 M€.

Les travaux à la centrale hydroélectrique de **Buckingham** constituent un autre exemple d'optimisation. Le remplacement de certaines turbines permettra de doubler la puissance installée et de la porter à 20 MW, ce qui ajoutera quelque 5 M$ au BAIIA(A) annuel de la Société. La mise en service des nouvelles turbines aura lieu au cours de la deuxième moitié de 2019. Pour toute la durée des travaux, de septembre 2018 à la mise en service, la centrale ne produira pas d'électricité.

Par ailleurs, en vue de réduire ses coûts et d'optimiser ses sources de financement, la Société a procédé au refinancement d'un prêt auprès d'une tierce partie en France. Le 25 avril 2019, Boralex Europe Sàrl a conclu le refinancement d'un emprunt totalisant 60 M$ (40 M€) en faveur de Cube Hydro-Power SARL avec la Caisse, actionnaire de la Société, comme partenaire. La convention de crédit stipule une date d'échéance cinq ans après la signature avec remboursement du montant intégral du prêt. Cet emprunt sera assujetti à un taux d'intérêt variable jusqu'à la date de conversion, pour une période maximale de douze mois, et à un taux d'intérêt fixe par la suite.

Objectifs financiers - état de la situation

Afin de s'assurer que les actions entreprises dans le cadre du plan stratégique contribuent à une croissance disciplinée et créent de la valeur pour les actionnaires, la Direction de Boralex suit l'évolution des trois critères retenus comme objectifs financiers.

Flux de trésorerie discrétionnaires

Au 30 juin 2019, les flux de trésorerie discrétionnaires sont de 91 M$ sur la base des douze derniers mois. Il s'agit d'une augmentation de 54 % par rapport aux 59 M$ enregistrés en 2018, compte tenu de meilleurs résultats opérationnels enregistrés depuis le début de l'exercice, en raison notamment de la contribution des sites acquis et mis en service au cours de la dernière année.

Flux de trésorerie discrétionnaires*

(en millions de dollars canadiens)

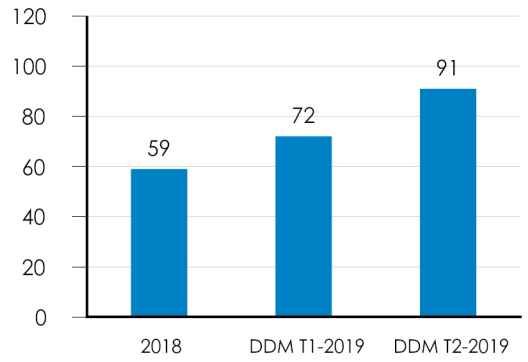

* Se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS*.

Dividende

Au 30 juin 2019, le dividende versé aux actionnaires équivalait à un ratio de distribution de 62 % sur la base des douze derniers mois. L'amélioration des résultats depuis le début de l'exercice en cours au chapitre des flux de trésorerie discrétionnaires a permis de se rapprocher du ratio de distribution cible de 40 à 60 %.

Ratio de distribution de dividendes*

(en %)

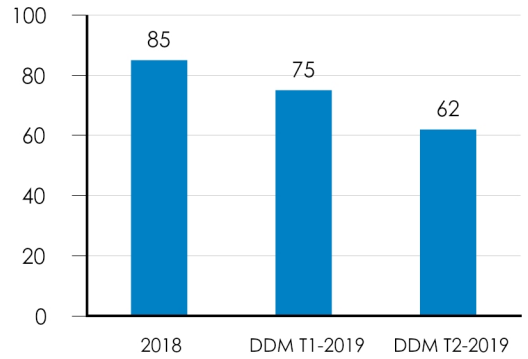

* Se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS*.

Puissance installée

Au 30 juin 2019, la puissance installée de Boralex s'élevait à 2 003 MW, en hausse de 61 MW depuis le début de l'exercice, compte tenu de la mise en service de trois parcs éolien et d'une centrale hydroélectrique (Voir le tableau *Acquisitions et mises en service* ci-dessous).

Puissance installée

(en MW)

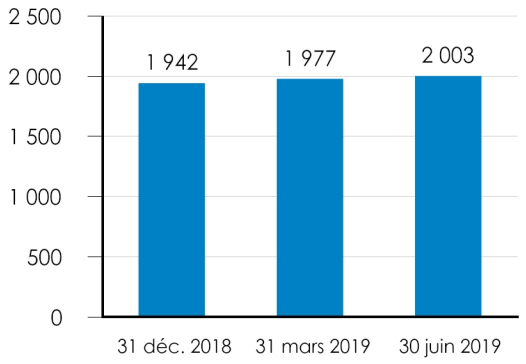

Acquisitions et mises en service - Depuis le 1er janvier 2018

Nom du projet	Date[1]	Puissance totale (MW)	Pays	Durée du contrat d'énergie[2]	Propriété (%)
Kallista	20 juin	163	France	15 ans / EDF	Note[3]
DM I et DM II, LP I, LP II et Roncevaux	14 septembre	201	Canada	Note[4]	Note[5]
Inter Deux Bos	24 septembre	33	France	15 ans / EDF	100
Noyers Bucamps	1er novembre	10	France	15 ans / EDF / CR	100
Hauts de Comble	5 novembre	20	France	15 ans / EDF	100
Côteaux du Blaiseron	9 novembre	26	France	15 ans / EDF	100
Le Pelon	1er janvier 2019[6]	10	France	15 ans / EDF / CR	100
Sources de l'Ancre	1er janvier 2019[6]	23	France	15 ans / EDF / CR	100
2018		**+ 486 MW**		Puissance installée : **1 942 MW**	
Basse Thiérache Nord	1er février et 1er mars	20	France	15 ans / EDF / CR	100
Moose Lake	4 avril[7]	15	Canada	40 ans	70
Catésis	1er juin	10	France	15 ans / EDF / CR	100
Yellow Falls	En cours[8]	16	Canada	40 ans / IESO[8]	100
2019		**+ 61 MW**		Puissance installée : **2 003 MW**	

(1) Dates d'acquisition et de mise en service par Boralex.

(2) En France, des nouvelles régles ont été mises en place selon lesquelles les tarifs prévus aux contrats futurs seront établis en fonction du prix au marché de l'électricité, jumelé à un complément de rémunération (« CR »).

(3) Boralex détient 100 % des actions de 14 parcs éoliens et 65 % du parc éolien Val aux Moines SAS de 15 MW, tous en exploitation.

(4) La durée résiduelle moyenne pondérée de ces contrats était de 16 ans à compter de la date d'acquisition.

(5) Voir la note *Participations dans des Coentreprises et entreprises associées* du Rapport annuel 2018.

(6) En raison de restrictions administratives, le contrat de vente d'énergie est entré en vigueur le 1er janvier 2019. Par contre, le site était déjà opérationnel et a été considéré comme mis en service en 2018.

(7) En raison de restrictions administratives, le contrat de vente d'énergie est entré en vigueur le 4 avril 2019. Par contre, le site était déjà opérationnel et a été considéré comme mis en service au premier trimestre de 2019.

(8) D'ici la finalisation des dernières étapes du processus de COD avec l'IESO, l'électricité produite est vendue sur le marché.

Faits saillants financiers

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	Périodes de trois mois closes les 30 juin 2019	2018	Périodes de six mois closes les 30 juin 2019	2018
PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ (GWh)				
Sites éoliens	636	490	1 674	1 314
Compensation NRWF	73	28	83	70
	709	518	1 757	1 384
Centrales hydroélectriques	255	194	414	359
Centrales thermiques	38	57	110	119
Sites solaires	7	6	12	10
	1 009	775	2 293	1 872
PRODUITS DE LA VENTE D'ÉNERGIE ET COMPLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION				
Sites éoliens	99	73	245	198
Centrales hydroélectriques	16	14	28	28
Centrales thermiques	5	7	18	19
Sites solaires	1	1	2	2
	121	95	293	247
BAIIA(A)[1]				
Sites éoliens	84	58	214	160
Centrales hydroélectriques	12	10	20	20
Centrales thermiques	1	1	7	5
Sites solaires	1	1	2	2
	98	70	243	187
Corporatif et éliminations	(15)	(13)	(29)	(26)
	83	57	214	161
RÉSULTAT NET	(15)	(33)	16	(10)
RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE BORALEX	(13)	(28)	16	(8)
RÉSULTAT NET PAR ACTION (DE BASE ET DILUÉ) ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE BORALEX	(0,14 $)	(0,36 $)	0,18 $	(0,10 $)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	113	52	178	162
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT[1]	55	21	156	98
DIVIDENDES VERSÉS SUR LES ACTIONS ORDINAIRES	14	12	29	23
DIVIDENDES VERSÉS PAR ACTION ORDINAIRE	0,1650 $	0,1575 $	0,3300 $	0,3075 $
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (de base)	89 200 490	76 318 743	89 192 754	76 287 941

(1) Se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS*.

Données relatives à l'état de la situation financière

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	Au 30 juin 2019	Au 31 décembre 2018
Trésorerie totale, incluant l'encaisse affectée	256	253
Immobilisations corporelles	2 773	2 918
Total de l'actif	4 783	4 767
Emprunts, incluant les emprunts non courants et la part à moins d'un an des emprunts	3 181	3 271
Composante passif des débentures convertibles	141	140
Total du passif	3 962	3 851
Total des capitaux propres	821	916
Coefficient d'endettement net, au marché[1] (%)	61	65

(1) Se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS*.

Analyse des résultats d'exploitation consolidés de la période de trois mois close le 30 juin 2019

Hausse de 27 % des produits de la vente d'électricité et compléments de rémunération attribuable aux sites acquis et mis en service au cours des douze derniers mois ainsi qu'à de meilleures conditions de vent pour les sites existants.

Principaux écarts des produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération et du BAIIA(A)

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Produits de la vente d'énergie et CR	BAIIA(A)[1]
PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2018	95	57
Acquisitions/Mises en service[2]	15	12
Volume	12	12
Effet des taux de change	(1)	—
Baux - IFRS 16	—	4
Entretien	—	1
Développement	—	(2)
Autres	—	(1)
Variation	26	26
PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2019	121	83

(1) Se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS*.

(2) Pour plus de détails se reporter au tableau *Sommaire des mises en service* à la section *I - Stratégie de croissance* du présent rapport.

Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération

Pour la période de trois mois close le 30 juin 2019, les produits générés par la vente d'énergie s'élèvent à 121 M$, en hausse de 26 M$ ou 27 % comparativement aux résultats du trimestre correspondant de 2018. Cette augmentation est attribuable à la fois à l'expansion de la base opérationnelle de la Société dans le secteur éolien, principalement en France depuis la fin du deuxième trimestre 2018, et à de meilleures conditions dans l'ensemble pour les sites existants des secteurs tant éolien qu'hydroélectrique.

La contribution pour la totalité du trimestre des six sites éoliens mis en service en France en 2018 et de ceux acquis de Kallista le 20 juin 2018, auxquels se sont ajoutés les sites Basse Thiérache Nord et Moose Lake au premier trimestre 2019 ainsi que les sites Yellow Falls et Catésis au cours du deuxième trimestre de 2019, se traduit par un écart favorable de 15 M$. Quant aux sites existants, de meilleures conditions de vent et d'hydraulicité par rapport à l'an dernier ont donné lieu à un écart de volume favorable de 12 M$.

Ces augmentations ont largement compensé l'écart défavorable de 1 M$ résultant de la variation du taux de change de l'euro par rapport au dollar canadien.

Le secteur **éolien** demeure le principal vecteur de croissance de la Société, avec des produits en hausse de 35 % compte tenu de la contribution des sites mis en service depuis la fin du deuxième trimestre 2018 et de ceux acquis de Kallista pour la totalité du dernier trimestre comparativement à 10 jours l'an dernier, d'un volume de production accru du côté des parcs éoliens en France ainsi qu'en ce qui concerne le site éolien NRWF au Canada, en incluant la compensation reçue en contrepartie de la limitation de puissance imposée par l'IESO. Dans l'ensemble, le secteur éolien compte pour 81 % des produits consolidés du deuxième trimestre 2019.

Quant aux autres secteurs d'activité, ils affichent une variation de leurs produits dans des proportions diverses. Par rapport au deuxième trimestre 2018 :

- Le secteur **hydroélectrique** a vu ses produits augmenter de 15 % pour s'établir à 16 M$, ce qui représente 13 % des produits consolidés du dernier trimestre. Cette augmentation résulte de meilleures conditions hydrauliques du côté des centrales américaines et canadiennes, en partie annulée par l'arrêt de la production à la centrale de Buckingham pour la durée des travaux liés à l'augmentation de puissance.
- Le secteur **thermique** a enregistré des produits en baisse de 23 %, lesquels s'élèvent à 5 M$ pour le deuxième trimestre 2019, ce qui correspond à 4 % des produits consolidés.
- Le secteur **solaire** affiche des produits stables à 1 M$.

Au total, Boralex a produit 936 GWh d'électricité et a été compensé pour 73 GWh au deuxième trimestre 2019, comparativement à 747 GWh produit et 28 GWh compensé un an plus tôt. Excluant la contribution des sites acquis et mis en service au cours de la dernière année, la production des sites existants incluant la compensation NRWF a augmenté de 14 %. En général, les sites éoliens ont connu de meilleures conditions de vent que l'an dernier, sauf ceux du Québec. Globalement, les centrales hydroélectriques tant américaines que canadiennes affichent des volumes supérieurs à ceux de l'an dernier, et ce, malgré l'arrêt de production à la centrale de Buckingham.

BAIIA(A)

Le BAIIA(A) consolidé du deuxième trimestre 2019 s'élève à 83 M$, en hausse de 26 M$ ou 44 % par rapport au trimestre correspondant de 2018. Cette augmentation découle des écarts favorables résultant de la contribution des sites acquis et mis en service au cours de la dernière année ainsi que de l'augmentation du volume de production des sites existants par rapport à l'an dernier pour un montant total de 24 M$. S'y ajoutent des écarts favorables de 1 M$ résultant d'une baisse des frais d'entretien survenue à la suite de la résiliation d'un contrat de maintenance en France et de 4 M$ compte tenu de l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16 - *Contrats de location* (Voir la rubrique *Normes comptables* pour plus de détails).

Le tout a été en partie annulé par la hausse de 2 M$ des frais de développement et de 1 M$ des frais divers, dont la masse salariale.

Le secteur **éolien** compte pour 86 % du BAIIA(A) consolidé du deuxième trimestre 2019 (avant corporatif et éliminations). Le BAIIA(A) de ce secteur a augmenté de 45 %, ce qui se traduit par une contribution au BAIIA(A) consolidé de 26 M$ supérieure à celle du deuxième trimestre 2018.

Quant aux autres secteurs d'activités :

- Le secteur **hydroélectrique** a enregistré un BAIIA(A) en hausse de 25 % pour s'établir à 12 M$, en raison notamment de l'augmentation des volumes de production.
- Les secteurs **thermique** et **solaire** ont enregistré un BAIIA(A) stable à 1 M$.

Excluant les mises en service, les produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération ont augmenté de 10 % au deuxième trimestre 2019 par rapport à l'an dernier, tandis que les charges d'exploitation diminuaient de 21 %. Cet écart quant à la relation coûts-produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération s'explique par l'amélioration de la production des sites existants, la diminution des frais d'entretien à la suite de la résiliation du contrat de maintenance d'un parc éolien français ainsi que l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 16 - *Contrats de location*.

Principaux écarts du résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex

(en millions de dollars canadiens) (non audités)

PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2018	(28)
BAIIA(A)[1]	26
Amortissement	(16)
Dépréciation	12
Frais d'acquisition	7
Charges financières	(5)
Impôts sur le résultat	(4)
Part des actionnaires sans contrôle	(3)
Autres	(2)
Variation	15
PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2019	(13)

[1] Se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS*.

Amortissement

Les frais d'amortissement ont augmenté de 16 M$ pour atteindre 64 M$ au deuxième trimestre 2019, en raison principalement des mises en service et des acquisitions en France et au Canada au cours de 2018 et de 2019, ainsi que de l'adoption de la norme IFRS 16 - *Contrats de location*, qui a eu pour effet d'accroître la charge d'amortissement de 3 M$.

Dépréciation

La Société n'a comptabilisé aucune dépréciation au deuxième trimestre 2019, ce qui s'est traduit par un écart favorable de 12 M$ compte tenu de dépréciations d'immobilisations corporelles constatées un an plus tôt, soit 6 M$ (4 M€) concernant les actifs ayant fait l'objet d'un démantèlement prématuré en vue du rééquipement du parc éolien Cham Longe I, 4 M$ à la suite de la résiliation unilatérale du contrat d'achat d'énergie du projet Otter Creek par l'IESO et 2 M$ (1 M€) liés à la valeur comptable des actifs de la Forêt de Lanouée.

Frais d'acquisition

Au deuxième trimestre 2018, la Société a inscrit des frais d'acquisition de 5 M$ (3 M€) en France, principalement associés aux actifs de Kallista, et de 2 M$ au Canada dans le cadre de la convention d'achat des participations d'Invenergy. Comme de tels frais n'ont pas été constatés au deuxième trimestre 2019, celai se traduit par un écart favorable de 7 M$.

Charges financières

Les charges financières ont augmenté de 5 M$ pour atteindre 35 M$ au deuxième trimestre 2019, en raison principalement des financements mis en place et des dettes prises en charge par la Société à la suite des acquisitions et des mises en service au cours de la dernière année, ainsi que de l'adoption d'IFRS 16 - *Contrats de location* en vertu de laquelle des obligations locatives ont été comptabilisées au bilan pour tous les contrats de location de la Société, ce qui a donné lieu à une charge d'intérêt de 2 M$.

Impôts sur le résultat

Compte tenu des résultats avant impôts, la Société a vu son recouvrement d'impôts diminuer de 4 M$.

Autres

La variation de 2 M$ s'explique principalement par une augmentation de la perte nette sur instruments financiers. Cette perte correspond au renversement des gains antérieurs sur la portion inefficace de certains instruments financiers désignés.

Résultat net

Somme toute, tel que détaillé dans le tableau ci-contre, pour la période de trois mois close le 30 juin 2019, Boralex a enregistré une perte nette de 15 M$, contre une perte nette de 33 M$ pour la même période de 2018. Ceci se traduit par une perte nette attribuable aux actionnaires de Boralex de 13 M$ ou 0,14 $ par action (de base et dilué), comparativement à une perte nette attribuable aux actionnaires de Boralex de 28 M$ ou 0,36 $ par action (de base et dilué) un an plus tôt. Une perte de 2 M$ est attribuable aux actionnaires sans contrôle de Boralex au 30 juin 2019 (une perte de 5 M$ en 2018).

Analyse des résultats d'exploitation consolidés de la période de six mois close le 30 juin 2019

Hausse de 19 % des produits de la vente d'énergie pour les six premiers mois de 2019, comparativement à la même période de 2018.

Principaux écarts des produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération et du BAIIA(A)

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Produits de la vente d'énergie et CR	BAIIA(A)[1]
PÉRIODE DE SIX MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2018	247	161
Acquisitions/Mises en service[2]	42	32
Quote-part des Participations - cinq sites éoliens au Québec	—	5
Volume	8	8
Effet des taux de change	(2)	(1)
Baux - IFRS 16	—	7
Entretien	—	2
Développement	—	(2)
Autres quote-part des Participations	—	5
Autres[3]	(2)	(3)
Variation	46	53
PÉRIODE DE SIX MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2019	293	214

(1) Se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS*.

(2) Pour plus de détails se reporter au tableau *Sommaire des mises en service* à la section *I - Stratégie de croissance* du présent rapport.

(3) Se composent d'écart de prime de puissance, de taxes foncières, de loyers, de salaires et d'honoraires professionnels.

Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération

Au cours de la période de six mois close le 30 juin 2019, les produits générés par la vente d'énergie ont atteint 293 M$, en hausse de 46 M$ ou de 19 % par rapport à la même période un an plus tôt. Comme l'indique le tableau ci-dessus, cette croissance est notamment attribuable à la hausse de 42 M$ résultant de la contribution des parcs éoliens mis en service depuis le 30 juin 2018 et des sites acquis de Kallista. Par ailleurs, la hausse du volume de production des sites existants, en ce qui concerne tant les sites éoliens que les centrales hydroélectriques américaines, a donné lieu à un écart favorable de 8 M$. La conjugaison de ces éléments a largement pallié l'effet de change défavorable de 2 M$ résultant principalement de la variation de la valeur de l'euro par rapport au dollar canadien ainsi qu'une variation de 2 M$ d'éléments divers.

Au total, Boralex a produit 2 210 GWh d'électricité et a été compensé pour 83 GWh au cours des six premiers mois de 2019, comparativement à 1 802 GWh et 70 GWh compensé au cours de la période correspondante de 2018, soit une augmentation de 22 %. Excluant la contribution des sites acquis ou mis en service, la production des sites existants incluant la compensation NRWF a augmenté de 5 % au cours des six premiers mois de l'exercice par rapport à l'an dernier. Dans l'ensemble, les sites éoliens canadiens et français existants ont enregistré des volumes de production supérieurs à ceux de l'an dernier. Quant au secteur hydroélectrique, la bonne performance des centrales américaines depuis le début de l'exercice a compensé le recul de la production du côté des centrales canadiennes existantes, en raison de l'arrêt de la production à la centrale Buckingham.

BAIIA(A)

Pour les six premiers mois de 2019, le BAIIA(A) consolidé s'élève à 214 M$, en hausse de 53 M$ ou 32 % par rapport à la période correspondante de 2018.

Cette hausse est en majeure partie attribuable au BAIIA(A) additionnel de 32 M$ découlant de l'augmentation de la base opérationnelle depuis le début de l'exercice 2018. À cet écart favorable s'ajoutent la quote-part de 5 M$ des Participations dans cinq sites éoliens au Québec et celle de 5 M$ pour les autres Participations ainsi que l'effet de volume de 8 M$ résultant de l'augmentation de la production des sites existants, comme discuté auparavant. Au nombre des autres éléments qui ont eu un effet favorable, mentionnons la réduction des frais d'entretien pour 2 M$, en majeure partie attribuable à la résiliation du contrat de maintenance d'un site éolien en France, ainsi que l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16 - *Contrats de location* (voir la rubrique *Normes comptables* pour plus de détails), pour 7 M$.

La prise en compte de ces éléments a largement compensé les écarts défavorables résultant de l'effet de change de 1 M$ attribuable à la variation de la valeur de l'euro par rapport au dollar canadien, des augmentations de 2 M$ des frais de développement et de 3 M$ de frais divers.

Excluant les mises en service, les produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération ont augmenté de 1 % au cours des six premiers mois de 2019 par rapport à l'an dernier, alors que les charges d'exploitation diminuaient de 15 %. La diminution des coûts d'exploitation s'explique principalement par la variation des frais d'entretien compte tenu de la résiliation du contrat de maintenance d'un parc éolien français ainsi que par l'adoption de la norme IFRS 16 - *Contrats de location*.

Principaux écarts du résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex

(en millions de dollars canadiens) (non audités)

PÉRIODE DE SIX MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2018	(8)
BAIIA(A)[1]	53
Amortissement	(31)
Dépréciation	10
Frais d'acquisition	7
Charges financières	(10)
Impôts sur le résultat	(6)
Part des actionnaires sans contrôle	(2)
Autres	3
Variation	24
PÉRIODE DE SIX MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2019	16

[1] Se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS*

Amortissement

Au cours des six premiers mois de 2019, les frais d'amortissement ont augmenté de 31 M$ par rapport à la même période de l'exercice précédent pour atteindre 126 M$, en raison notamment des mises en services et des acquisitions au Canada et en France au cours de 2018 et de 2019, de même que de l'adoption de la norme IFRS 16 - *Contrats de location*, ce qui s'est traduit par une hausse de la charge d'amortissement de 7 M$.

Dépréciation

La Société a inscrit une dépréciation de 2 M$ au cours de la première moitié de 2019, contre une dépréciation de 12 M$ au cours de la période correspondante de 2018, ce qui s'est traduit par un écart favorable de 10 M$.

D'une part, au premier trimestre 2019, après avoir été informée de la suspension par BC Hydro pour une période indéterminée du programme SOP pour un projet éolien en Colombie-Britannique, la Société a comptabilisé une dépréciation des immobilisations incorporelles pour une valeur de 2 M$.

D'autre part, au deuxième trimestre 2018, les dépréciations d'immobilisations corporelles totalisaient 12 M$, soit 6 M$ (4 M€) concernant les actifs ayant fait l'objet d'un démantèlement prématuré en vue du rééquipement du parc éolien Cham Longe I, 4 M$ à la suite de la résiliation unilatérale du contrat d'achat d'énergie du projet Otter Creek par l'IESO et 2 M$ (1 M€) liés à la valeur comptable des actifs de la Forêt de Lanouée.

Frais d'acquisition

Se référer à la section à la section *Analyse des résultats d'exploitation consolidés de la période de trois mois close le 30 juin 2019*.

Charges financières

Au cours des six premiers mois de 2019, les charges financières ont augmenté de 10 M$ par rapport à la même période de l'exercice précédent pour atteindre 68 M$. Cette augmentation est notamment attribuable aux financements mis en place pour acquérir ou construire des installations, ainsi qu'à l'adoption de la norme IFRS 16 - *Contrats de location* selon laquelle les obligations locatives sont comptabilisées au bilan pour tous les contrats de location, ce qui a donné lieu à une charge d'intérêt de 4 M$.

Impôts sur le résultat

Compte tenu des résultats avant impôts des six premiers mois de 2019, la Société a vu les impôts sur le résultat augmenter de 6 M$.

Résultat net

Pour les six premiers mois de 2019, Boralex déclare un résultat net de 16 M$ contre une perte nette de 10 M$ pour la même période un an plus tôt. Le résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex s'élève ainsi à 16 M$ ou 0,18 $ par action (de base et dilué), comparativement à une perte nette attribuable aux actionnaires de Boralex de 8 M$ ou 0,10 $ par action (de base et dilué) un an plus tôt.

Quant au résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex, l'écart favorable de 24 M$ ou 0,28 $ par action (de base et dilué) par rapport aux six premiers mois de 2018 s'explique par les éléments énumérés précédemment.

Revue des secteurs d'activité de la période de trois mois close le 30 juin 2019

Éolien

Hausse de 37 % du volume de production au deuxième trimestre 2019 par rapport au même trimestre de 2018.

Principaux écarts des produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération et du BAIIA(A) du secteur éolien

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Produits de la vente d'énergie et CR	BAIIA(A)[1]
PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2018	73	58
Acquisitions/Mises en service[2]	15	12
Prix	1	1
Volume	11	11
Effet des taux de change	(1)	(1)
Entretien	—	1
Développement	—	1
Baux - IFRS 16	—	2
Autres	—	(1)
Variation	26	26
PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2019	99	84

(1) Se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS*.

(2) Pour plus de détails se reporter au tableau *Sommaire des mises en service* à la section *I - Stratégie de croissance* du présent rapport.

Données ajustées pour inclure la production compensée sur le site NRWF

	Périodes de trois mois closes les 30 juin				
	Réel			Variation	
Production éolienne (GWh)	**2019**	**2018**	Production anticipée[1]	vs 2018	vs production anticipée[1]
Canada	316	270	294	**17 %**	**8 %**
France	393	248	443	**59 %**	**-11 %**
	709	518	737	**37 %**	**-4 %**

(1) Se reporter à la rubrique *Avis quant aux déclarations prospectives* et à la section *Abréviations et définitions*.

Production

En considérant le volume de production du site NRWF qui a fait l'objet d'une limitation de puissance imposée par l'IESO et pour lequel la Société a reçu une compensation inscrite au chapitre des revenus, la production du secteur éolien a atteint 709 GWh au deuxième trimestre 2019, soit 37 % de plus que les 518 GWh du même trimestre de l'exercice précédent. D'une part, cette augmentation est attribuable à la contribution des sites mis en service en France en 2018 (122 MW), des sites acquis de Kallista (163 MW), des sites Basse Thiérache Nord (20 MW) et Moose Lake (15 MW) mis en service au premier trimestre 2019, et du site Catésis (10 MW) à compter du 1er juin 2019. D'autre part, les sites existants ont dans l'ensemble connu de meilleures conditions que l'an dernier. En incluant la compensation NRWF, ils affichent un volume de production de 13 % supérieur à celui du deuxième trimestre 2018 et un volume de production de 4 % inférieur à la valeur anticipée pour le trimestre, principalement en raison des écarts enregistrés du côté des sites français comme indiqué ci-dessous.

Sur une base géographique, le volume de production a évolué comme suit :

- En France, des conditions climatiques davantage favorables ont prévalu au deuxième trimestre 2019 comparativement à un an plus tôt. Ainsi, le volume de production des sites existants est de 13 % supérieur à celui de la même période de l'an dernier. Compte tenu des mises en service de parcs éoliens qui se sont échelonnées depuis le 30 juin 2018 et de l'acquisition des sites de Kallista close le 20 juin 2018, le secteur éolien français a enregistré un volume de production en hausse de 59 % au deuxième trimestre 2019, comparativement au même trimestre un an plus tôt, pour atteindre 393 GWh. L'augmentation n'a toutefois pas été suffisante pour atteindre la valeur anticipée de 443 GWh, ce qui constitue un retard de 11 %,
- Au Canada, les sites existants ont dans l'ensemble enregistré un volume en hausse de 13 % au deuxième trimestre 2019 par rapport à l'an dernier, en raison principalement de conditions climatiques plus favorables que l'an dernier en Ontario. Compte tenu de la mise en service du parc éolien de Moose Lake au début du deuxième trimestre 2019, la production du secteur éolien canadien est en hausse de 17 % par rapport au trimestre 2018, pour atteindre 316 GWh, et en hausse de 8 % par rapport à la valeur anticipée.

  Le site NRWF continue de faire l'objet de limitations de puissance imposées et compensées par l'IESO. Au deuxième trimestre 2019, l'effet sur la production a été de 73 GWh, ce qui a donné lieu à une compensation financière de 12 M$, par rapport à 28 GWh et 4 M$ au même trimestre de 2018, ce qui a été considérée dans l'écart de volume.

Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération

Pour le deuxième trimestre 2019, les produits du secteur éolien ont totalisé 99 M$, en hausse de 26 M$ ou 35 % par rapport à la même période de 2018. Cette croissance est attribuable à la contribution de 15 M$ des sites mis en service en France depuis le 30 juin 2018 ainsi que de ceux acquis de Kallista. À cet écart favorable s'ajoute un effet de volume équivalent à 11 M$ compte tenu principalement de la meilleure performance des sites français et des sites existants en Ontario.

Sur une base géographique, pour le deuxième trimestre 2019, 47 % des produits du secteur éolien ont été réalisés au Canada et 53 % en France, contre 54 % et 46 % respectivement un an plus tôt. Ce changement est principalement attribuable à la contribution des sites acquis et mis en service en France en 2018 et en 2019 de même qu'à la meilleure performance des sites existants français par rapport à l'an dernier. Abstraction faite de l'effet de change, les produits des sites français ont augmenté de 59 %, comparativement à 17 % pour les sites canadiens.

BAIIA(A)

Pour le deuxième trimestre 2019, le secteur éolien affiche un BAIIA(A) en hausse de 26 M$ ou 45 % pour atteindre 84 M$. Cette augmentation est notamment le fruit de la stratégie d'expansion de Boralex puisque les sites acquis et mis en service en 2018 et 2019 ont généré un BAIIA(A) additionnel de 12 M$. La bonne performance des sites existants a également contribué à l'amélioration du BAIIA(A), à hauteur de 11 M$. Les autres éléments qui ont, dans une moindre mesure, eu une incidence favorable sont l'écart de 1 M$ du point de vue des prix, la mise en application de la norme IFRS 16 - *Contrats de location* pour 2 M$, la diminution des frais d'entretien de 1 M$, survenue à la suite de la résiliation d'un contrat de maintenance en France, et des frais de développement de 1 M$.

Mis ensemble, ces éléments ont largement compensé l'effet de change défavorable de 1 M$ résultant principalement de la variation de la valeur de l'euro par rapport à la devise canadienne.

Sur une base géographique, le BAIIA(A) des installations en France a augmenté de 80 % en euros, compte tenu de la contribution des sites acquis et mis en service et de la performance améliorés des sites existants, tandis que celui des installations canadiennes a augmenté de 24 %.

Hydroélectrique

Augmentation de 32 % de la production d'hydroélectricité au deuxième trimestre 2019 par rapport à un an plus tôt.

Principaux écarts des produits de la vente d'énergie et du BAIIA(A) du secteur hydroélectrique

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Produits de la vente d'énergie	BAIIA(A)[1]
PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2018	14	10
Volume (excluant Buckingham)	4	4
Arrêt Buckingham	(2)	(2)
Variation	2	2
PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2019	16	12

(1) Se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS*.

Données statistiques récentes et anticipées relatives à la production du secteur hydroélectrique

	Périodes de trois mois closes les 30 juin				
	Réel			Variation	
Production hydroélectrique (GWh)	**2019**	**2018**	Production anticipée[1][2]	vs 2018	vs production anticipée[2]
Canada	103	92	101	**+ 13 %**	**+ 2 %**
États-Unis	152	102	114	**+ 48 %**	**+ 33 %**
	255	194	215	**+ 32 %**	**+ 18 %**

(1) La production anticipée inclut 24 GWh de la centrale de Yellow Falls, Canada.

(2) Se reporter à la rubrique *Avis quant aux déclarations prospectives* et à la section *Abréviations et définitions*.

Production

Au deuxième trimestre 2019, la production du secteur hydroélectrique a atteint 255 GWh contre 194 GWh un an plus tôt, une hausse de 32 %. Cette hausse est notamment attribuable aux conditions hydrauliques favorables qui ont prévalu tout au long du trimestre, particulièrement du côté des centrales américaines, ce qui a largement compensé la perte de volume résultant de la mise à l'arrêt de la centrale de Buckingham pour la durée des travaux d'augmentation de puissance. Soulignons également que la centrale de Yellow Falls a fait l'objet d'une mise en service préliminaire, ce qui s'est traduit par la production de 30 GWh au cours du dernier trimestre, lesquels ont été vendus sur le marché en attendant l'entrée en vigueur du contrat de vente d'énergie avec l'IESO.

La production du secteur hydroélectrique pour le deuxième trimestre 2019 est supérieure à la production anticipée de 215 GWh, soit un écart de 40 GWh ou 18 %.

La centrale de Buckingham a été mise à l'arrêt en septembre 2018 afin de réaliser les travaux d'expansion, ce qui a entrainé un écart défavorable d'environ 22 GWh équivalant à 2 M$ sur les produits et le BAIIA(A). Il est prévu que la centrale redémarrera au cours du deuxième semestre de 2019.

Produits de la vente d'énergie

Pour le deuxième trimestre 2019, le secteur hydroélectrique a généré des produits de 16 M$, en hausse de 2 M$ ou de 15 % par rapport au même trimestre de 2018. Cette hausse est attribuable à des écarts favorables de 4 M$, compte tenu de la hausse du volume de production. Les centrales américaines ont enregistré des produits en hausse de 49 %, comparativement à un recul de 17 % du côté des centrales canadiennes, en raison principalement de l'arrêt de production à la centrale Buckingham.

BAIIA(A)

Par conséquent, le BAIIA(A) du secteur hydroélectrique a augmenté de 25 % pour atteindre 12 M$ au deuxième trimestre 2019, comparativement à 10 M$ pour la période correspondante de 2018. Cette hausse est attribuable aux mêmes facteurs qui ont eu un effet favorable sur les produits. Le BAIIA(A) des centrales américaines a augmenté de 77 % comparativement à un recul de 21 % pour les centrales canadiennes.

Thermique et solaire

La Direction demeure satisfaite de la performance des secteurs thermique et solaire. Les résultats du secteur solaire sont relativement stables par rapport à l'an dernier tandis que le secteur thermique a enregistré des résultats à la baisse comparativement au deuxième trimestre de 2018. Rappelons que l'an dernier la production estivale de la centrale de Senneterre avait été devancée de deux mois pour compenser l'effet d'un bris mécanique survenu au cours du premier trimestre, ce qui avait contribué à augmenter les résultats du deuxième trimestre.

Revue des secteurs d'activité de la période de six mois close le 30 juin 2019

Éolien

Augmentation de 27 % de la production d'énergie pour les six premiers mois de 2019 par rapport à la même période un an plus tôt.

Principaux écarts des produits de la vente d'énergie, des compléments de rémunération et du BAIIA(A) du secteur éolien

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Produits de la vente d'énergie et CR	BAIIA(A)[1]
PÉRIODE DE SIX MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2018	198	160
Acquisitions/Mises en service[2]	42	32
Quote-part des Participations - cinq sites éoliens au Québec	—	5
Prix	2	2
Baux - IFRS 16	—	4
Volume	7	7
Effet des taux de change	(3)	(2)
Entretien	—	1
Développement	—	1
Autres quote-part des Participations	—	5
Autres	(1)	(1)
Variation	47	54
PÉRIODE DE SIX MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2019	245	214

[1] Se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS*.

[2] Se reporter à la rubrique *Avis quant aux déclarations prospectives* et à la section *Abréviations et définitions*.

Données ajustées pour inclure la production compensée sur le site NRWF

	Périodes de six mois closes les 30 juin				
	Réel			Variation	
Production éolienne (GWh)	**2019**	**2018**	Production anticipée[1]	vs 2018	vs production anticipée[1]
Canada	722	679	705	**+ 6 %**	**+ 3 %**
États-Unis	1 035	705	1 050	**+ 47 %**	**- 1 %**
	1 757	1 384	1 755	**+ 27 %**	**— %**

[1] Se reporter à la rubrique *Avis quant aux déclarations prospectives* et à la section *Abréviations et définitions*.

Production

En considérant le volume de production du site NRWF qui a fait l'objet d'une limitation de puissance imposée par l'IESO et pour lequel la Société a reçu une compensation inscrite au chapitre des revenus, la production du secteur éolien pour les six premiers mois de 2019 aurait atteint 1 757 GWh, soit 27 % de plus que les 1 384 GWh de la période correspondante de 2018. Cette augmentation est principalement attribuable à la contribution des sites mis en service en France depuis le 30 juin 2018, des sites acquis de Kallista, des sites Basse Thiérache Nord, Moose Lake et Catésis depuis la date de leur mise en service respective en 2019. Quant aux sites existants incluant la compensation NRWF, la production a augmenté de 3 % au cours des six premiers mois de 2019 par rapport à la même période de 2018. Les bons résultats enregistrés en France et au Canada au cours du deuxième trimestre 2019 ont compensé le retard de 5 % qui avait été subi au cours du premier trimestre en France pour les sites existants.

Dans l'ensemble, la production des six premiers mois est stable comparativement à la valeur anticipée pour la période, en raison de facteurs qui varient d'une région à l'autre, comme expliqué ci-dessous.

Sur une base géographique, le volume de production a évolué comme suit :

- En France, des conditions de vents davantage favorables ont prévalu au deuxième trimestre 2019, ce qui a permis de compenser les conditions moins favorables du premier trimestre par rapport à l'an dernier. Ainsi, le volume de production des sites existants pour l'ensemble des six premiers mois de l'exercice est du même ordre de grandeur que celui de l'an dernier. Compte tenu de la contribution des site acquis et mis en service, le secteur éolien français a enregistré un volume de production en hausse de 47 % pour les six premiers mois de 2019 comparativement à la même période un an plus tôt, pour atteindre 1 035 GWh, ce qui est légèrement inférieur à la valeur anticipée pour la période.
- Au Canada, en incluant la production du site NRWF pour laquelle la Société a reçu une compensation, les sites existants affichent un volume de production en hausse de 5 %, en raison de meilleures conditions de vent en général depuis le début de l'exercice par rapport à l'an dernier. Compte tenu de la contribution du site Moose Lake, mis en service au début du deuxième trimestre 2019, la production du secteur éolien au Canada a augmenté de 6 % au cours des six premiers mois de l'exercice par rapport à l'an dernier, pour s'établir à 722 GWh, ce qui est de 3 % supérieur à la valeur anticipée.

  Au cours des six premiers mois de 2019, le site NRWF a fait l'objet de limitations de puissance. La Société a ainsi reçu une compensation financière pour l'équivalent de 83 GWh, comparativement à 70 GWh pour les six premiers mois de 2018.

Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération

Pour l'ensemble des six premiers mois de 2019, les produits du secteur éolien ont totalisé 245 M$, en hausse de 47 M$ ou 24 % par rapport à la même période de 2018. Cette croissance est attribuable à la contribution de 42 M$ des sites mis en service en France depuis le 30 juin 2018, des sites acquis de Kallista, des sites Basse Thiérarche Nord, Moose Lake et Catésis depuis leur mise en service respective en 2019. Parmi les autres éléments qui ont eu une incidence favorable sur les produits du secteur éolien, mentionnons l'effet de volume de 7 M$, compte tenu de l'augmentation de la production des sites existants et de la somme reçue en compensation des limitations de puissance imposées au site NRWF. S'y ajoute un écart favorable de 2 M$ résultant de la variation des prix. Ces éléments ont largement compensé l'effet de change défavorable de 3 M$ en raison de la variation de la valeur de l'euro par rapport à la devise canadienne.

Sur une base géographique, pour les six premiers mois de 2018, 43 % des produits du secteur éolien ont été réalisés au Canada et 57 % en France, contre 51 % et 49 % un an plus tôt. Ce changement est principalement attribuable à la contribution des sites acquis et mis en service en France au cours de la dernière année. Abstraction faite de l'effet de change, les produits des sites français ont augmenté de 45 %, contre 6 % pour les produits des sites canadiens.

BAIIA(A)

Pour les six premiers mois de 2019, le BAIIA(A) du secteur éolien a augmenté de 54 M$ ou 33 % par rapport à la même période de l'an dernier pour atteindre 214 M$. Cette augmentation est notamment le fruit de la stratégie d'expansion de Boralex puisque les acquisitions et mises en service ont généré un BAIIA(A) additionnel de 32 M$ tandis que la quote-part des Participations acquises le 14 septembre 2018 est de 5 M$. S'y ajoute un effet de volume favorable de 7 M$ compte tenu de la hausse de la production par rapport à l'an dernier et de la compensation financière octroyée au site NRWF (comme discuté auparavant). Les autres éléments qui ont contribué à l'augmentation du BAIIA(A) sont la hausse de 5 M$ de la quote-part des Participations existantes, l'incidence favorable de la mise en application de la norme IFRS 16 - *Contrats de location* pour 4 M$ ainsi que l'écart favorable de 2 M$ en ce qui concerne les prix. S'y ajoute une réduction de 1 M$ des frais d'entretien, en majeure partie attribuable à la résiliation d'un contrat de maintenance d'un site éolien en France, et de 1 M$ des frais de développement.

Ces éléments ont été en partie annulés par un effet de change défavorable de 2 M$, principalement dû à la variation de la valeur de l'euro par rapport à la devise canadienne, ainsi que par une augmentation de 1 M$ des frais divers, dont la masse salariale.

Sur une base géographique, le BAIIA(A) des installations en France a augmenté de 52 % en euros, compte tenu de la contribution des sites acquis et mis en service tandis que celui des installations canadiennes augmentait de 22 %, compte tenu notamment de la mise en service du site Moose Lake, de l'apport des participations acquises dans cinq parcs éoliens au Québec et de la hausse de la quote-part des Participations existantes.

Hydroélectrique

Augmentation de 15 % de la production d'hydroélectricité des six premiers mois de 2019 par rapport à la même période de 2018.

Principaux écarts des produits de la vente d'énergie et du BAIIA(A) du secteur hydroélectrique

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Produits de la vente d'énergie	BAIIA(A)[1]
PÉRIODE DE SIX MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2018	28	20
Prix	(1)	(1)
Volume	5	5
Effet des taux de change	1	1
Arrêt Buckingham	(5)	(5)
Variation	—	—
PÉRIODE DE SIX MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2019	28	20

(1) Se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS*.

Données statistiques récentes et historiques relatives à la production du secteur hydroélectrique

	Périodes de six mois closes les 30 juin				
	Réel			Variation	
Production hydroélectrique (GWh)	**2019**	**2018**	Production anticipée[1][2]	vs 2018	vs production anticipée[2]
Canada	128	138	142	**- 8 %**	**- 10 %**
États-Unis	286	221	223	**+ 30 %**	**+ 28 %**
	414	359	365	**+ 15 %**	**+ 13 %**

(1) La production anticipée inclut 38 GWh de la centrale de Yellow Falls, Canada.

(2) Se reporter à la rubrique *Avis quant aux déclarations prospectives* et à la section *Abréviations et définitions*.

Production

Pour les six premiers mois de 2019, la production du secteur hydroélectrique a atteint 414 GWh contre 359 GWh un an plus tôt, une hausse de 15 %. Cette hausse est attribuable à la prévalence de conditions hydrauliques davantage favorables depuis le début de l'exercice du côté des centrales américaines. C'est ce qui a permis de compenser le recul de 8 % en ce qui concerne la production des centrales canadiennes, ce qui inclut l'arrêt de la centrale Buckingham en septembre 2018. Par ailleurs, la centrale de Yellow Falls a fait l'objet d'une mise en service préliminaire, ce qui s'est traduit par la production de 30 GWh.

Ainsi, la production du secteur hydroélectrique pour les six premiers mois de 2019 est de 13 % supérieure à la valeur anticipée pour la période.

Produits de la vente d'énergie

Pour les six premiers mois de 2019, le secteur hydroélectrique a généré des produits de 28 M$, soit le même montant que pour la période correspondante de 2018. L'écart favorable de 5 M$ résultant d'un volume de production plus élevé ainsi que l'effet de change de 1 M$ compte tenu de la variation de la valeur du dollar américain par rapport à la devise canadienne ont été annulés par les écarts défavorables sur le plan des prix et l'arrêt de la centrale de Buckingham. Ainsi, les centrales américaines ont enregistré des produits en hausse de 31 %, comparativement à une augmentation de 6 % pour les centrales canadiennes, exclusion faite du manque à gagner de 5 M$ résultant de l'arrêt de la production à la centrale Buckingham.

BAIIA(A)

Par conséquent, le BAIIA(A) du secteur hydroélectrique est resté stable à 20 M$ pour les six premiers mois de 2019, soit le même montant qu'il y a un an. Le BAIIA(A) des centrales américaines a augmenté de 48 % comparativement à une augmentation de 10 % pour les centrales canadiennes, excluant l'effet défavorable de 5 M$ résultant de l'arrêt de la production de la centrale de Buckingham.

Thermique et solaire

La Direction demeure satisfaite de la performance des secteurs thermique et solaire. Les résultats de ces deux secteurs sont relativement stables par rapport à l'an dernier.

Situation de trésorerie

L'évolution de la situation de trésorerie témoigne entre autres de l'expansion de la base d'exploitation de Boralex au cours de la dernière année, ce qui a notamment contribué à la hausse de la marge brute d'autofinancement pour l'ensemble des six premiers mois de 2019 par rapport à la même période un an plus tôt.

	Périodes de trois mois closes les 30 juin		Périodes de six mois closes les 30 juin	
(en millions de dollars canadiens) (non audités)	**2019**	**2018**	**2019**	**2018**
Marge brute d'autofinancement[1]	55	21	156	98
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation	58	31	22	64
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	113	52	178	162
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(77)	(162)	(102)	(247)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	9	129	(22)	126
Écart de conversion sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(2)	(2)	(6)	3
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	43	17	48	44
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	205	159	205	159

(1) Se référer à la section *Mesures non conformes aux IFRS*.

Analyse des flux de trésorerie pour la période de trois mois close le 30 juin 2019

Activités d'exploitation

Au cours de la période de trois mois close le 30 juin 2019, la marge brute d'autofinancement de Boralex a plus que doublé pour atteindre 55 M$, comparativement à 21 M$ pour la même période de l'an dernier. Abstraction faite des éléments hors caisse du résultat net de chacune des deux périodes, cette augmentation résulte principalement de la hausse du BAIIA(A) de 26 M$, telle que commentée précédemment, jumelée à une hausse des distributions reçues des *Participations des Coentreprises et entreprises associées* de 7 M$ ainsi qu'à une diminution des frais d'acquisition de 7 M$ et des impôts payés de 1 M$, le tout en partie annulé par l'augmentation des intérêts payés de 8 M$.

La variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation a généré des fonds de 58 M$ au deuxième trimestre de 2019, comparativement à 31 M$ au cours de la période correspondante de 2018. Les fonds générés au deuxième trimestre 2019 sont notamment attribuables à une diminution des *Clients et autres débiteurs* de 57 M$ liée principalement au fait que le principal client de la France a émis ses paiements au début du mois d'avril 2019 au lieu de la fin mars 2019 en raison de délais administratifs, ainsi qu'à l'encaissement des comptes à recevoir en lien avec la saisonnalité.

Ainsi, les activités d'exploitation ont généré des flux de trésorerie nets de 113 M$ au deuxième trimestre 2019, contre 52 M$ à la même période un an plus tôt.

Activités d'investissement

Les activités d'investissement ont nécessité des fonds de 77 M$ au deuxième trimestre 2019, comparativement à 162 M$ un an plus tôt.

Au cours du deuxième trimestre 2019, Boralex a investi des fonds de 38 M$ en nouvelles immobilisations, dont :

- un montant de 26 M$ dans le secteur éolien ; la quasi-totalité de ces déboursés ont été affectés à la construction des divers sites en voie d'aménagement en Europe ;
- un montant de 10 M$ dans le secteur hydroélectrique, pour l'augmentation de puissance de la centrale de Buckingham, au Québec (Canada) de 10 MW à 20 MW.

Répartition sectorielle des nouvelles immobilisations corporelles
(en millions de dollars canadiens)

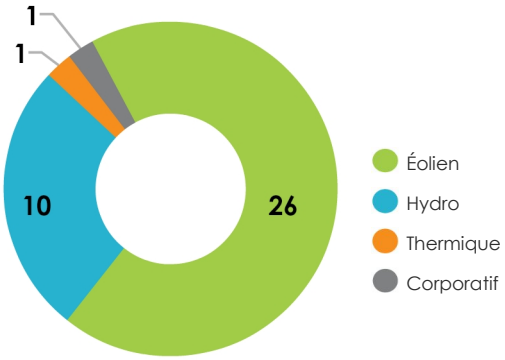

Au cours du deuxième trimestre 2019, l'encaisse affectée a augmenté de 22 M$. Cette somme servira en majeure partie à des paiements à effectuer pour le site Moose Lake et, dans une moindre mesure, pour des sites éoliens français en construction.

Par ailleurs, au cours du deuxième trimestre, la Société a déboursé la somme de 15 M$ en contreparties conditionnelles pour l'acquisition de contrats d'énergie dans le cadre de projets d'Écotera. La somme versée concernait le site Seuil du Cambrésis.

Rappelons qu'au deuxième trimestre 2018, la Société a déboursé 100 M$ pour l'acquisition des actions de Kallista. S'y ajoutaient des contreparties conditionnelles de 4 M$ pour le projet Hauts de Combles, un déboursé présenté en tant qu'acquisition d'entreprises vue que ce projet avait été traité comme un regroupement d'entreprises au moment de l'acquisition du portefeuille Ecotera en 2015.

Activités de financement

Au deuxième trimestre 2019, les activités de financement ont généré des liquidités totales nettes de 9 M$.

Nouveaux financements et remboursements de dettes existantes

Au cours du deuxième trimestre de 2019, les nouveaux emprunts non courants tirés par Boralex ont totalisé 90 M$, excluant des frais de financement de 4 M$, dont :

- un montant de 36 M$ tiré de la facilité de crédit rotatif ;
- un montant de 36 M$ sur le portefeuille de Sainte-Christine qui inclut les parcs éoliens Inter Deux Bos, Côteaux du Blaiseron, Hauts de Comble, Sources de l'Ancre, Le Pelon, Basse Thiérache Nord et Catésis ainsi que les projets Seuil du Cambrésis et Cham Longe I ;
- un montant de 18 M$ pour le parc éolien Moose Lake.

À l'inverse, la Société a versé un total de 38 M$ pour le remboursement de sa dette liée aux divers sites en exploitation, de même qu'elle a remboursé 18 M$ au titre de financements relais pour la taxe sur la valeur ajoutée,

Compte tenu de la mise en application de la norme IFRS 16 - *Contrats de location*, la Société présente maintenant dans les activités de financement, les remboursements au titre de ses obligations locatives. Ce montant est de 2 M$ pour le deuxième trimestre 2019.

Rappelons qu'au deuxième trimestre 2018, la Société avait déboursé la somme de 86 M$ au titre du remboursement d'emprunts assumés au moment de l'acquisition de Kallista.

Dividendes et autres

Le 8 mai 2019, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 0,1650 $ par action ordinaire. Ainsi, au deuxième trimestre 2019, la Société a versé à ses actionnaires des dividendes totalisant 14 M$ (0,1650 $ par action), contre 12 M$ (0,1575 $ par action) au deuxième trimestre 2018.

La Société a également versé 5 M$ aux actionnaires sans contrôle, contre 4 M$ un an plus tôt.

Rappelons qu'au deuxième trimestre 2018, la Société avait consacré 7 M$ au rachat avant échéance d'instruments financiers principalement à la suite du financement d'un projet.

Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

L'ensemble des mouvements de trésorerie au deuxième trimestre 2019 se traduit par une augmentation de 43 M$, ce qui porte le solde de la *Trésorerie et des équivalents de trésorerie* au 30 juin 2019 à 205 M$, comparativement à 162 M$ au 31 mars 2019.

Analyse des flux de trésorerie pour la période de six mois close le 30 juin 2019

Activités d'exploitation

Au cours de la période de six mois close le 30 juin 2019, la marge brute d'autofinancement de Boralex a atteint 156 M$, par rapport à 98 M$ pour la même période en 2018. Abstraction faite des éléments hors caisse des résultats nets des deux périodes, cette augmentation est en majeure partie attribuable à l'augmentation du BAIIA(A) de 42 M$ comme discuté précédemment, jumelée à une hausse de 12 M$ des distributions reçues des *Participations des Coentreprises et entreprises associées* et à une diminution de 7 M$ des frais d'acquisition, le tout en partie annulé par une hausse des intérêts payés de 7 M$.

La variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation de la première moitié de l'exercice a généré des fonds de 22 M$, comparativement à 64 M$ un an plus tôt. Les fonds générés au cours des six premiers mois de 2019 sont principalement attribuables à une diminution des *Clients et autres débiteurs* de 26 M$ liée à l'encaissement de comptes à recevoir en lien avec la saisonnalité. À cela s'ajoute une diminution des *Autres actifs courants* de 3 M$ en lien avec l'amortissement des frais de maintenance payés d'avance au 31 décembre 2018. Ces entrées de fonds ont été compensées par une baisse des *Fournisseurs et autres créditeurs* de 7 M$ liée aux taxes à payer sur l'aménagement et la construction de sites en France.

Ainsi, les activités d'exploitation ont généré des flux de trésorerie nets de 178 M$ pour les six premiers mois de 2019, contre 162 M$ à la même période un an plus tôt.

Activités d'investissement

Pour les six premiers mois de 2019, les activités d'investissement ont nécessité des fonds de 102 M$, comparativement à 247 M$ pour la même période de 2018.

Au cours des six premiers mois de 2019, la Société a investi des fonds de 74 M$ en nouvelles immobilisations, dont :

- 53 M$ dans le secteur éolien, la presque totalité pour la construction de divers sites en Europe (50 M$) et au Canada (3 M$) ;
- 16 M$ dans le secteur hydroélectrique, dont 1 M$ pour la construction de la centrale Yellow Falls en Ontario (Canada) et 15 M$ pour la mise à niveau de la centrale de Buckingham au Québec (Canada).

Répartition sectorielle des nouvelles immobilisations corporelles

(en millions de dollars canadiens)

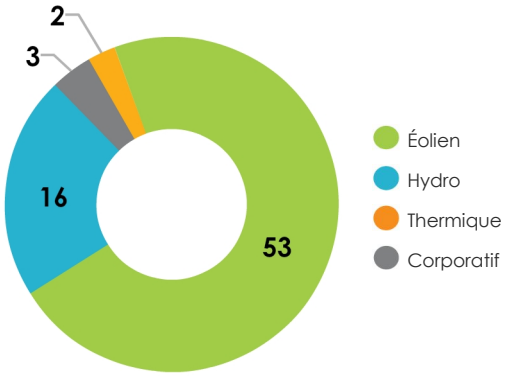

Quant aux fonds de réserve pour l'ensemble des six premiers mois de l'exercice, ils ont augmenté de 10 M$ pour le portefeuille de Sainte-Christine.

La Société a également déboursé la somme de 15 M$ en contreparties conditionnelles pour l'acquisition de contrats d'énergie dans le cadre de projets d'Écotera. La somme versée touchait le site Seuil du Cambrésis.

Rappelons que les activités d'investissement des six premiers mois de 2018 comprenaient le versement de 100 M$ pour l'acquisition des actions de Kallista. À cela s'ajoutaient des contreparties conditionnelles de 8 M$ pour les projet Hauts de Combles et Sources de l'Ancre, fruit du portefeuille Ecotera acquis en 2015. Par ailleurs, au premier trimestre 2018, Boralex avait aussi déboursé 10 M$ en contreparties conditionnelles pour l'acquisition de contrats de vente d'énergie dans le cadre de projets d'Ecotera. Les sommes versées concernent les sites éoliens Inter Deux Bos et Basse Thiérache Nord.

Activités de financement

Pour l'ensemble des six premiers mois de 2019, les activités de financement se sont soldées par une utilisation de liquidités totales nettes de 22 M$.

Nouveaux financements et remboursements de dettes existantes

Pour les six premiers mois de 2019, le total des nouveaux emprunts non courants tirés par Boralex s'élève à 153 M$, excluant des frais de financement de 4 M$, dont :

- un montant de 70 M$ tiré sur la facilité de crédit rotatif
- un montant de 64 M$ sur le portefeuille de Sainte-Christine qui inclut les parcs éoliens Inter Deux Bos, Côteaux du Blaiseron, Hauts de Comble, Sources de l'Ancre, Le Pelon, Basse Thiérache Nord et Catésis ainsi que les projets Seuil du Cambrésis et Cham Longe I ;
- la somme de 19 M$ pour le projet éolien Moose Lake au Canada.

À l'inverse, la Société a versé au cours des six premiers mois de l'exercice un total de 95 M$ pour le remboursement de sa dette liée aux divers sites en exploitation, de même qu'elle a remboursé 25 M$ au titre de financements relais pour la taxe sur la valeur ajoutée. S'y ajoutent des remboursements spéciaux totalisant 55 M$, dont 43 M$ pour le remboursement du crédit-relais pour la Forêt de Lanouée et 6 M$ pour le remboursement partiel du crédit-relais Écosse. Ce paiement a été effectué à même les fonds de 43 M$ (29 M€) reçus au moment de la cession de la Forêt de Lanouée en 2018. En 2018, la Société avait remboursé 86 M$ de dettes assumées lors de l'acquisition de Kallista.

Quant aux remboursements au titre de ses obligations locatives résultant de l'application de la norme IFRS 16 - *Contrats de location*, ils sont de 5 M$ pour l'ensemble des six premiers mois de l'exercice.

Dividendes et autres

Pour les six premiers mois de 2019, la Société a versé à ses actionnaires des dividendes totalisant 29 M$ (l'équivalent de 0,1650 $ par action à chacun des deux trimestres), contre 23 M$ pour la première moitié de 2018 (l'équivalent de 0,15 $ par action au premier trimestre et de 0,1575 $ par action au deuxième trimestre).

La Société a également versé 5 M$ aux actionnaires sans contrôle, contre 4 M$ un an plus tôt.

Rappleons qu'au cours des six premiers mois de 2018, la Société avait consacré 17 M$ au rachat avant l'échéance d'instruments financiers.

Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

L'ensemble des mouvements de trésorerie se traduit par une hausse de 48 M$ depuis le début de l'exercice 2019, ce qui porte le solde de la *Trésorerie et des équivalents de trésorerie* au 30 juin 2019 à 205 M$, comparativement à 157 M$ au 31 décembre 2018.

Situation financière

Aperçu des états consolidés condensés de la situation financière

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Au 30 juin 2019	Au 31 décembre 2018
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	205	157
Encaisse affectée	51	96
Divers actifs courants	141	169
ACTIFS COURANTS	397	422
Immobilisations corporelles	2 773	2 918
Actifs au titre du droit d'utilisation	258	—
Immobilisations incorporelles	773	807
Goodwill	193	198
Participations dans des Coentreprises et entreprises associées	253	270
Divers actifs non courants	136	152
ACTIFS NON COURANTS	4 386	4 345
TOTAL DE L'ACTIF	4 783	4 767
PASSIF		
PASSIFS COURANTS	393	564
Emprunts non courants	2 929	2 857
Obligations locatives	199	—
Débentures convertibles	141	140
Divers passifs non courants	300	290
PASSIFS NON COURANTS	3 569	3 287
TOTAL DU PASSIF	3 962	3 851
CAPITAUX PROPRES		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	821	916
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	4 783	4 767

Sommaire des principales variations

Outre l'effet de la fluctuation des taux de change, les changements survenus du point de vue de l'*État de la situation financière* de Boralex entre le 31 décembre 2018 et le 30 juin 2019 reflètent les investissements et les financements liés à la poursuite du développement des projets éoliens et hydroélectriques de la Société.

Actif

L'actif total de Boralex s'élève à 4 783 M$ au 30 juin 2019, 16 M$ de plus que à la valeur de 4 767 M$ inscrite au 31 décembre 2018. Cette augmentation résulte de la hausse de 41 M$ des *Actifs non courants*, en partie annulée par le recul de 25 M$ des *Actifs courants*.

La diminution des *Actifs courants* est principalement attribuable à la variation de l'*Encaisse affectée*, qui affiche un recul de 45 M$, et à la baisse de 29 M$ de la valeur des *Clients et autres débiteurs*. Ces éléments sont en partie compensés par l'augmentation de 48 M$ de la *Trésorerie et équivalents de trésorerie*. Il est à noter que l'*Encaisse affectée* au 31 décembre 2018 incluait le produit de la vente des terres de la Forêt de Lanouée, un montant qui a servi à rembourser le crédit-relais correspondant au début de janvier 2019.

Par ailleurs, les *Actifs non courants* ont dans l'ensemble augmenté de 41 M$, en raison des principales variations suivantes :

- Une diminution de 145 M$ de la valeur des *Immobilisations corporelles* (nette de l'amortissement de la période), ce qui comprend :
  - une augmentation de 65 M$ en lien avec les sites en construction (voir la section *Situation de trésorerie*);
  - une diminution de 64 M$ liée à la variation du taux de change et de 93 M$ liée à l'amortissement des sites en exploitation ;
  - une diminution de 52 M$ liée au reclassement des coûts de remise en état des actifs vers les *Actifs au titre du droit d'utilisation*.
- Une diminution de 34 M$ de la valeur des *Immobilisations incorporelles*, qui s'explique par :
  - une augmentation de 15 M$ en lien avec l'acquisition du contrat de vente d'énergie pour le site Seuil du Cambrésis (voir la section *Situation de trésorerie*);
  - une diminution de 49 M$ liée à la variation du taux de change et à l'amortissement des sites en exploitation.

- L'ajout du poste *Actifs au titre du droit d'utilisation* au montant de 258 M$ compte tenu de la mise en application de la norme IFRS 16 - *Contrats de location* (Voir la rubrique *Normes comptables* pour plus de détails) ;
- Une baisse de 5 M$ du *Goodwill* liée à la variation du taux de change;
- Une baisse de 16 M$ des divers *Actifs non courants*, dont 18 M$ au chapitre des *Autres actifs financiers non courants,* en partie compensée par la hausse de 8 M$ des fonds de réserve (voir la section *Situation de trésorerie*).

Passifs courants

Les *Passifs courants* au 30 juin 2019 étaient de 393 M$, comparativement à 564 M$ au 31 décembre 2018. Ce recul de 171 M$ est en majeure partie attribuable à la diminution de la *Part à moins d'un an des emprunts* de 162 M$, compte tenu notamment du remboursement de 49 M$ sur le crédit relais France et Écosse, dont 43 M$ (29 M€) liés à la vente de la Forêt de Lanouée et 6 M$ à la cession d'actifs en Écosse. S'y ajoute la cessation du classement à court terme de la dette des sites Fortel et St-François de 64 M$ à la suite de l'obtention de l'approbation des créanciers. Au 30 juin 2019, les dettes liées au parc solaire Les Cigalettes et au parc éolien Calmont sont toujours classées à court terme à la suite du non-respect du ratio de couverture du service de la dette en date du 31 décembre 2018. Une lettre de renonciation a été reçue au cours du mois de juillet 2019 concernant le prêt Les Cigalettes, la dette a donc été reclassée à long terme à la situation financière du 31 juillet 2019. Pour ce qui est du prêt du parc éolien Calmont, une demande de renonciation a été faite auprès des créanciers, la Société attend une approbation à cet effet. Une dette supplémentaire de 7 M$ en lien avec les parcs éoliens de Kallista a aussi été classée à court terme car elle ne respecte pas le ratio de couverture du service de la dette en date du 30 juin 2019. Une demande de renonciation a été effectuée auprès des créanciers. Les manquements connus sur les ratios financiers dernièrement sont principalement dus à des conditions éoliennes moins favorables qu'anticipé récemment sur ces parcs. Dans la situation où un manquement persistait pour un de ces parcs en particulier, la Société envisagerait de faire un remboursement anticipé partiel sur ce prêt afin de dégager une marge de manœuvre additionnelle pour la couverture de ses engagements financiers.

Enfin la société a aussi refinancé la dette totalisant 60 M$ (40 M€) qui était en faveur de Cube Hydro-Power SARL auprès de la Caisse, actionnaire de la Société. La convention de crédit stipule une date d'échéance dans cinq ans avec remboursement du montant intégral du prêt à la date de maturité.

Fonds de roulement

Au 30 juin 2019, la Société affichait un fonds de roulement de 4 M$ pour un coefficient de 1,01:1, par rapport à un déficit de 142 M$ et un coefficient de 0,75:1 au 31 décembre 2018. L'amélioration du fond de roulement est liée à l'obtention de la lettre de renonciation des créanciers pour la dette de Fortel et St-François de 64 M$, au refinancement de la dette de 60 M$ avec la Caisse et à l'amélioration de la juste valeur des instruments financiers présentés à court terme et de la diminution des *Fournisseurs et autres créditeurs*. En excluant les reclassements à court terme des dettes ne respectant pas les ratios en date de la situation financière, le fonds de roulement de la Société s'élèverait à 44 M$ au 30 juin 2019.

Passifs non courants

Le total des *Passifs non courants* a augmenté de 282 M$. Cette hausse résulte notamment de l'ajout du poste *Obligations locatives au* montant de 199 M$ compte tenu de l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16 - *Contrats de location* (pour plus de détails, voir la rubrique *Normes comptables*) et de l'augmentation de 72 M$ des *Emprunts non courants.*

Au 30 juin 2019, Boralex détenait un montant de 82 M$ de dette contractée pour ses projets en construction qui n'était toujours pas tirée. Boralex avait toujours accès à la clause accordéon sur son crédit rotatif de 100 M$, ainsi qu'un total de 105 M$ disponible sur la facilité de lettres de crédit et le crédit rotatif sujet au respect des ratios financiers.

Répartition géographique des emprunts non courants

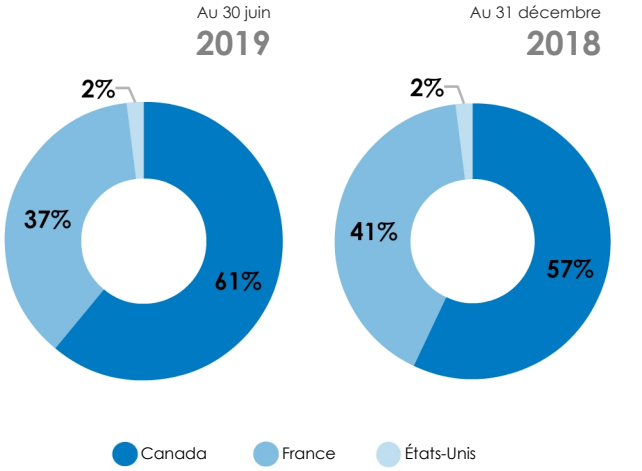

Capitaux propres

Le total des *Capitaux propres* a diminué de 95 M$ au cours des six premiers mois de 2019, pour s'établir à 821 M$ au 30 juin 2019. Ce recul résulte notamment de la prise en compte du résultat net de 16 M$, annulé par la variation de 64 M$ des *Autres éléments du résultat global* lié à la conversion des états financiers et de la baisse des taux d'intérêts ainsi que par les dividendes versés aux actionnaires de Boralex pour un total de 29 M$, un montant de 5 M$ versé aux actionnaires sans contrôle et un montant de 13 M$ découlant de l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16 - *Contrats de location*.

Coefficients d'endettement

L'endettement net, tel que défini à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS*, s'établissait à 2 959 M$ au 30 juin 2019, contre 3 048 M$ au 31 décembre 2018.

Par conséquent, le coefficient d'endettement net, au marché, tel que défini à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS*, est passé de 65 % au 31 décembre 2018 à 61 % au 30 juin 2019.

Renseignements sur les capitaux propres de la Société

Au 30 juin 2019, le capital-actions de Boralex consistait en 89 251 457 actions de catégorie A émises et en circulation (89 184 175 au 31 décembre 2018). Le nombre d'options d'achat d'actions en circulation était de 585 869, dont 395 308 pouvant être levées. Boralex avait 1 437 070 débentures convertibles émises et en circulation pour un montant de 144 M$ (1 437 070 au 31 décembre 2018 pour un montant de 144 M$).

Entre le 1er juillet et le 7 août 2019, aucune nouvelle action n'a été émise dans le cadre d'une levée d'options d'achat d'actions, et 511 nouvelles actions ont été émises dans le cadre de conversion de débentures.

Opérations entre parties liées

La Société détient une entente de gestion avec R.S.P. Énergie inc., une entité dont un des trois actionnaires est Patrick Lemaire, président, chef de la direction et administrateur de la Société. Pour la période de six mois close le 30 juin 2019, les produits provenant de cette entente ne sont pas significatifs.

La Société a un contrat de location de bureaux avec Ivanhoé Cambridge, une entité pour laquelle la Caisse détient aussi des participations. Pour la période de six mois close le 30 juin 2019, le montant de la dépense de loyers n'est pas significatif.

Également, la Société a conclu le 29 mars 2018 un financement de 170 M$ avec la Caisse sous forme de dette subordonnée non garantie d'une échéance de 10 ans. Le 24 juillet 2018, Boralex a tiré sur sa deuxième tranche de 80 M$. Pour la période de six mois close le 30 juin 2019, le montant des intérêts liés à ces transactions est de 7 M$.

La participation en capitaux propres de Six Nations dans FWRN LP a été financée au moyen d'un prêt sans recours consenti initialement par Enercon qui sera remboursé, avec intérêt, au moyen de la quote-part de Six Nations dans les distributions que FWRN LP versera pendant la durée de contrat de tarifs de rachat garantis. Pour la période de six mois close le 30 juin 2019, le montant des intérêts liés à cette avance est de 1 M$.

Le 20 juin 2018, la Société a acquis les actions de Kallista qui détenait un portefeuille de 15 sites éoliens en exploitation. Le site éolien Val aux Moines de 15 MW, est détenu à 35 % par l'actionnaire Nordex Employees Holding GmbH. L'actionnaire minoritaire a avancé 6 M$ (4 M€) au projet pour financer la construction du site. Pour la période de six mois close le 30 juin 2019, le montant des intérêts liés à ce dû n'est pas significatif.

Le 14 septembre 2018, la Société a conclu l'acquisition des participations d'Invenergy dans cinq parcs éoliens. L'acquisition est considérée comme une transaction entre parties liées car la Caisse détient une participation dans Invenergy et une influence notable sur Boralex.

Le 25 avril 2019, Boralex Europe Sàrl a conclu le refinancement d'une dette totalisant 60 M$ (40 M€) en faveur de Cube Hydro-Power SARL (anciennement Cube Energy SCA) avec la filiale de la Caisse, actionnaire de la Société. La convention de crédit stipule une date d'échéance dans cinq ans avec remboursement du montant intégral du prêt à la date de maturité. Le prêt sera à taux variable jusqu'à la date de conversion, qui est pour une période maximale de 12 mois et sera fixé par la suite. Pour la période de six mois close le 30 juin 2019, le montant des intérêts liés à ce prêt n'est pas significatif.

Répartitions sectorielle et géographique des résultats des périodes de six mois closes les 30 juin 2019 et 2018

Répartition sectorielle

Cette rubrique décrit l'évolution des produits et du BAIIA(A) par secteur pour la période de six mois close le 30 juin 2019 par rapport à la période correspondante de 2018.

Répartition des produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération

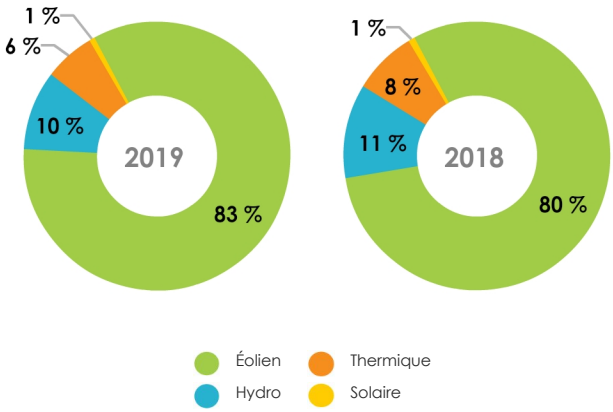

Répartition du BAIIA(A)[1]

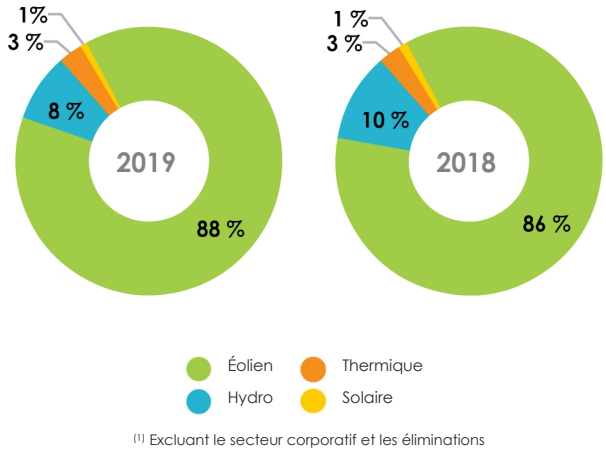

[1] Excluant le secteur corporatif et les éliminations

Éolien

Pour les six premiers mois de 2019, les produits du secteur éolien sont en hausse de 24 % par rapport à la même période de 2018 et correspondent à 83 % des produits consolidés, contre 80 % un an plus tôt. Cette progression s'explique essentiellement par la mise en service de six sites éoliens en France en 2018, pour un ajout de 122 MW, l'acquisition des sites de Kallista (163 MW) à compter du 20 juin 2018 ainsi que par la mise en service des sites Basse Thiérache Nord (20 MW), de façon progressive à compter du 1er février 2019, Moose Lake (15 MW), le 4 avril 2019, et Catésis (10 MW) le 1er juin 2019.

Le BAIIA(A) du secteur éolien pour les six premiers mois de 2019 a augmenté de 33 % par rapport à la période correspondante de 2018 et correspond à 88 % du BAIIA(A) consolidé (avant éléments corporatifs et éliminations), un résultat supérieur aux 86 % des six premiers mois de 2018.

Compte tenu des mises en service prévues d'ici 2020 pour une puissance additionnelle de 72 MW, de même que de l'important bassin de projets potentiels auxquels Boralex a accès, l'apport de ce secteur à la rentabilité d'exploitation de la Société ira en s'accentuant au cours des trimestres et des exercices à venir, favorisant le maintien d'une solide marge bénéficiaire moyenne.

Hydroélectrique

Pour les six premiers mois de 2019, tant les produits que le BAIIA(A) du secteur hydroélectrique sont demeurés stables par rapport aux valeurs enregistrées à la période correspondante de 2018. Les centrales américaines ont enregistré de bons résultats depuis le début de l'exercice, ce qui a compensé le recul de la production des centrales canadiennes au premier trimestre et l'arrêt de production à la centrale de Buckingham pour la durée des travaux d'augmentation de la puissance installée. Vu la croissance du secteur éolien, la contribution du secteur hydroélectrique aux produits consolidés de la Société est passée de 11 % pour les six premiers mois de 2018 à 10 % pour la même période de 2019, tandis que sa contribution au BAIIA(A) (avant corporatif et éliminations) est passée de 10 % à 8 %.

Thermique

Les produits du secteur thermique ont diminué de 3 % au cours des six premiers mois de 2019 par rapport à l'an dernier, en raison notamment d'un volume de production moindre à la centrale de Senneterre. Ce secteur a compté pour 6 % des produits consolidés des six premiers mois de 2019, comparativement à 8 % un an plus tôt. La contribution de ce secteur au BAIIA(A) consolidé (avant corporatif et éliminations) est demeurée autour de 3 %.

Solaire

Pour les six premiers mois 2019, le secteur solaire a enregistré un BAIIA(A) de 2 M$, soit des résultats du même ordre de grandeur qu'un an plus tôt. Le secteur de l'énergie solaire ne représente pour l'instant qu'une part marginale du portefeuille d'actifs de Boralex.

Répartition géographique

Cette rubrique décrit l'évolution des produits et du BAIIA(A) par pays pour la période de six mois close le 30 juin 2019 par rapport à la période correspondante de 2018.

Répartition des produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération

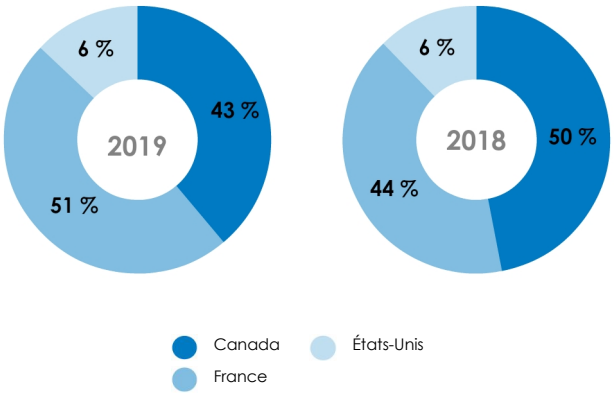

Répartition du BAIIA(A)[1]

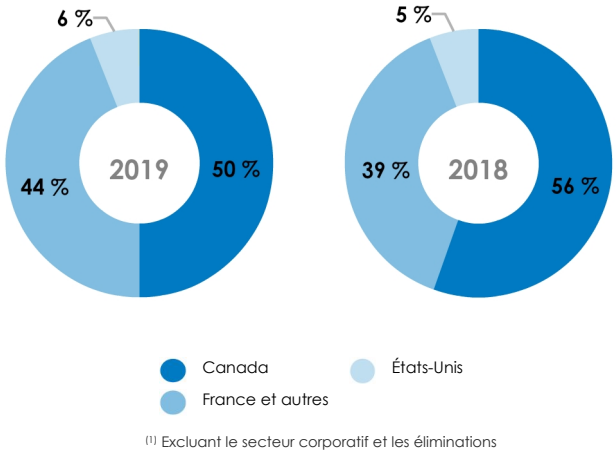

[1] Excluant le secteur corporatif et les éliminations

Pour la période de six mois close le 30 juin 2019, la répartition géographique des produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération de Boralex est la suivante :

- 43 % au **Canada**, par rapport à 50 % en 2018 ;
- 51 % en **France**, par rapport à 44 % en 2018, compte tenu de la mise en service de parcs éoliens en France en 2018 et en 2019, ainsi que de l'acquisition de Kallista le 20 juin 2018 ;
- 6 % aux **États-Unis**, par rapport 6 % en 2018.

Il est à noter que les résultats des *Participations dans les Coentrepises et entreprises associées* ne sont pas inclus dans les données ci-dessus. Sur la base de leur détention par Boralex, la répartition géographique du BAIIA(A) aurait été de 57 % au Canada, 38 % en France et 5 % aux États-unis, pour les six premiers mois de 2019.

Saisonnalité

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	Périodes de trois mois closes les 30 septembre 2018	31 décembre 2018	31 mars 2019	30 juin 2019	Période de douze mois close le 30 juin 2019
PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ (GWh)					
Sites éoliens	415	852	1 038	636	2 941
Compensation NRWF	42	41	10	73	166
	457	893	1 048	709	3 107
Centrales hydroélectriques	118	170	159	255	702
Centrales thermiques	8	40	72	38	158
Sites solaires	7	3	5	7	22
	590	1 106	1 284	1 009	3 989
PRODUITS DE LA VENTE D'ÉNERGIE ET COMPLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION					
Sites éoliens	64	123	146	99	432
Centrales hydroélectriques	10	11	12	16	49
Centrales thermiques	3	9	13	5	30
Sites solaires	2	2	1	1	6
	79	145	172	121	517
BAIIA(A)[1]					
Sites éoliens	46	105	130	84	365
Centrales hydroélectriques	5	8	8	12	33
Centrales thermiques	—	2	6	1	9
Sites solaires	2	1	1	1	5
	53	116	145	98	412
Corporatif et éliminations	(14)	(18)	(14)	(15)	(61)
	39	98	131	83	351
RÉSULTAT NET	(37)	9	31	(15)	(12)
RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE BORALEX	(31)	9	29	(13)	(6)
RÉSULTAT NET PAR ACTION (DE BASE) ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE BORALEX	(0,40 $)	0,09 $	0,32 $	(0,14 $)	(0,08 $)
RÉSULTAT NET PAR ACTION (DILUÉ) ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE BORALEX	(0,40 $)	0,09 $	0,31 $	(0,14 $)	(0,08 $)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	17	23	65	113	218
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT[1]	23	71	101	55	250
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (de base)	78 552 595	89 155 304	89 184 932	89 200 490	86 501 411

(1) Se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS*.

Saisonnalité

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	Périodes de trois mois closes les 30 septembre 2017	31 décembre 2017	31 mars 2018	30 juin 2018	Période de douze mois close le 30 juin 2018
PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ (GWh)					
Sites éoliens	385	676	824	490	2 375
Compensation NRWF	2	87	42	28	159
	387	763	866	518	2 534
Centrales hydroélectriques	166	159	166	194	685
Centrales thermiques	47	31	61	57	196
Sites solaires	7	5	4	6	22
	607	958	1 097	775	3 437
PRODUITS DE LA VENTE D'ÉNERGIE ET COMPLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION					
Sites éoliens	52	107	125	73	357
Centrales hydroélectriques	15	14	14	14	57
Centrales thermiques	5	7	12	7	31
Sites solaires	2	1	1	1	5
	74	129	152	95	450
BAIIA(A)[1]					
Sites éoliens	36	95	101	58	290
Centrales hydroélectriques	11	10	10	10	41
Centrales thermiques	1	2	4	1	8
Sites solaires	1	1	1	1	4
	49	108	116	70	343
Corporatif et éliminations	(10)	(15)	(12)	(13)	(50)
	39	93	104	57	293
RÉSULTAT NET	(26)	28	23	(33)	(8)
RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE BORALEX	(17)	26	20	(28)	1
RÉSULTAT NET PAR ACTION (DE BASE) ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE BORALEX	(0,23 $)	0,34 $	0,26 $	(0,36 $)	0,01 $
RÉSULTAT NET PAR ACTION (DILUÉ) ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE BORALEX	(0,23 $)	0,32 $	0,26 $	(0,36 $)	0,01 $
FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	36	17	110	52	215
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT[1]	24	69	77	21	191
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (de base)	75 991 810	76 174 741	76 256 796	76 318 743	76 287 941

(1) Se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS*.

L'exploitation et les résultats de la Société sont en partie soumis à des cycles saisonniers ainsi qu'à certains autres facteurs cycliques qui varient selon les secteurs. Comme la presque totalité des sites exploités par la Société dispose de contrats de vente d'énergie à long terme, selon des prix déterminés et indexés, les cycles saisonniers influencent principalement le volume total de production de la Société. Autrement dit, bien que la production au cours d'un exercice donné soit soumise à des cycles saisonniers et à certains autres facteurs cycliques, l'impact d'une telle situation est atténué par la diversification des sources de production de la Société et d'un positionnement géographique favorable.

Selon leur mode de production spécifique, le volume d'activité des sites de Boralex est influencé par les cycles saisonniers décrits ci-après.

Éolien

Pour les actifs éoliens en exploitation dont la part de Boralex totalise 1 768 MW, les conditions éoliennes, tant en France qu'au Canada, sont généralement plus favorables en hiver, ce qui correspond aux premier et quatrième trimestres de Boralex. Toutefois, ces périodes présentent des risques plus élevés de baisse de production en raison de phénomènes climatiques comme le givre. De façon générale, la Direction estime que la répartition de la production du secteur éolien est d'environ 60 % pour les premier et quatrième trimestres, et de 40 % pour les deuxième et troisième trimestres.

Compte tenu des mises en service de parcs éoliens prévues au *Chemin de croissance* d'ici la fin de 2020, lesquelles ajouteront 72 MW à la puissance installée du secteur éolien, il est à prévoir qu'une portion grandissante des revenus totaux de la Société sera générée aux premier et quatrième trimestres des exercices à venir.

Hydroélectrique

En ce qui concerne les actifs hydroélectriques, ils comptent pour une puissance installée de 172 MW au 30 juin 2019 et atteindront 182 MW avec l'augmentation de puissance de la centrale Buckingham à la fin de 2019. L'énergie produite est tributaire des conditions hydrauliques qui sont traditionnellement maximales au printemps et bonnes à l'automne au Canada comme dans le Nord-Est des États-Unis, ce qui correspond aux deuxième et quatrième trimestres. Les débits d'eau tendent historiquement à diminuer en hiver et en été. Cependant, sur un horizon à long terme, il peut y avoir des variations d'une année à l'autre en raison de phénomènes climatiques ponctuels. De façon générale, la Direction estime que la répartition de l'énergie hydroélectrique produite sur une base annuelle est de l'ordre de 60 % pour les deuxième et quatrième trimestres, et de 40 % pour les premier et troisième trimestres. Il est à noter qu'à l'exception de quatre centrales qui bénéficient d'un débit régulé en amont qui n'est pas sous le contrôle de la Société, les autres centrales hydroélectriques de Boralex n'ont pas de réservoir pour permettre de réguler les débits d'eau en cours d'année.

Thermique

Boralex exploite deux centrales de production d'énergie thermique d'une puissance installée totalisant 47 MW. Celle de Senneterre de 35 MW (Québec, Canada) est alimentée en résidus de bois et dispose d'un contrat de vente d'énergie avec Hydro-Québec qui viendra à échéance en 2027. Une entente conclue avec Hydro-Québec stipule que, jusqu'à la fin du contrat, la production d'électricité de cette centrale est limitée à huit mois par année, de décembre à mars et de juin à septembre. Pour la durée de cette entente, la centrale de Senneterre recevra d'Hydro-Québec une compensation financière, ce qui permet d'anticiper une rentabilité relativement stable d'une année à l'autre.

Boralex exploite également une centrale au gaz naturel de 12 MW à Blendecques (Hauts-de-France, France). Depuis plusieurs années, en raison des particularités de ce marché, cette centrale de cogénération produit de l'électricité cinq mois par année, de novembre à mars, ce qui correspond à la totalité du premier trimestre de Boralex et à une partie du quatrième. Pendant la période d'interruption de la production d'électricité, la vapeur destinée à un client industriel est produite par une chaudière auxiliaire. Le prix de vente de l'électricité étant lié au coût du gaz naturel, il est donc également sujet à une certaine volatilité. Par contre, tout mouvement du prix du gaz naturel se répercute sur le coût de cette matière première et vient éliminer en grande partie la volatilité sur les résultats.

Solaire

Les sites d'énergie solaire représentant une puissance installée de 16 MW sont tous dotés de contrats de vente d'énergie à long terme. Ils bénéficient de conditions d'ensoleillement généralement plus favorables au printemps et en été, ce qui correspond aux deuxième et troisième trimestres. Compte tenu de ces facteurs climatiques, la Direction prévoit qu'environ 65 % de l'énergie solaire sera produite au cours des deuxième et troisième trimestres de chaque année.

Instruments financiers

Risque de change

La Société génère des liquidités en devises étrangères par l'exploitation de ses installations situées en France et aux États-Unis. La Société bénéficie d'une couverture naturelle partielle de ce risque, car les revenus, les dépenses et les financements sont effectués dans la devise locale. Le risque se situe donc avant tout sur les liquidités résiduelles qui peuvent être distribuées à la société mère.

Pour la France, dans ce contexte, la Société a conclu des contrats de change à terme afin de protéger le taux de change sur une portion des distributions qu'elle anticipe rapatrier de l'Europe jusqu'en 2025. Des achats similaires pourraient être ajoutés en fonction de la croissance des liquidités qui seront générées en France. La Société a aussi conclu des swaps croisés sur taux d'intérêt et devises (mieux connu dans son appellation anglophone « Cross-Currency Swaps »). Ces dérivés procurent principalement une couverture de l'investissement net de la Société en France puisqu'ils permettent de synthétiquement convertir en euros le financement émis au Canada pour investir dans ce pays. En plus de réduire le risque lié à la fluctuation des devises, ces instruments permettent aussi de bénéficier en ce moment et en partie, des taux d'intérêt plus faibles qui sont en vigueur en Europe. La Société a également conclu des transactions similaires portant sur la devise USD. Ces transactions à court terme permettent de bénéficier de taux d'intérêt plus faibles sur les montants tirés sur le crédit rotatif. Pour évaluer la juste valeur de ces instruments, la Société utilise une technique qui combine celles qu'elle utilise pour évaluer les swaps de taux d'intérêts et les contrats de change à terme.

Aux États-Unis, en ce qui concerne les flux de trésorerie générés, la Direction considère qu'ils ne représentent pas actuellement de risque significatif. Une stratégie de couverture pourrait être établie au moment opportun.

De plus, dans le cadre du développement de projets canadiens, certains déboursés futurs pourront être en devises étrangères. Par exemple, certains achats d'équipements au Canada sont en partie libellés en euro ou en dollars américains. L'objectif de la Société dans un tel cas est de protéger le rendement anticipé sur sa mise de fonds en se procurant des instruments de couverture afin de réduire la volatilité des déboursés prévus et ainsi stabiliser les coûts importants comme celui des turbines.

Risque de prix

Dans le nord-est des États-Unis, une partie de l'électricité produite par la Société est vendue sur le marché ou en vertu de contrats à court terme et, par conséquent, est assujettie à la fluctuation du prix de l'énergie. Ce dernier varie selon l'offre, la demande et certains facteurs externes, dont les conditions météorologiques et le prix des autres sources d'énergie. Par conséquent, le prix pourrait être trop bas pour que les centrales génèrent un bénéfice d'exploitation. D'ici la finalisation des dernières étapes du processus de COD avec l'IESO, l'électricité produite par la centrale Yellow Falls en Ontario, est vendu sur le marché.

Au 30 juin 2019, les centrales françaises (sauf Avignonet I et Chépy) et canadiennes (sauf Oldman en Alberta, Canada), ainsi que celles de Hudson Falls et South Glens Falls aux États-Unis possèdent des contrats à long terme de vente d'énergie dont la très grande majorité est assujettie à des clauses d'indexation partielles ou complètes en fonction de l'inflation. Conséquemment, seulement 3 % de la puissance installée de Boralex est assujettie actuellement à ce risque.

Risque de taux d'intérêt

Selon les IFRS, en date du 30 juin 2019, environ 54 % des emprunts non courants émis portent intérêt à taux variables, excluant le crédit rotatif et le crédit-relais. Afin de se protéger contre une hausse de taux, la Société utilise des swaps de taux d'intérêt. Grâce à ces instruments, son exposition réelle aux fluctuations des taux d'intérêt se limite à seulement 7 % de la dette totale en IFRS.

Les tableaux ci-dessous résument les instruments financiers dérivés de la Société au 30 juin 2019 :

Au 30 juin
2019

		Notionnel actuel		Juste valeur	
(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Devise	(devise d'origine)	(CAD)	(devise d'origine)	(CAD)
Swaps financiers de taux d'intérêt	Euro	346	515	(31)	(47)
Swaps financiers de taux d'intérêt	CAD	763	763	(5)	(5)
Contrats de change à terme	Euro contre CAD	65	101	(2)	(2)
Swaps croisés sur taux d'intérêt et devises	Euro contre CAD	318	479	6	6
Swaps croisés sur taux d'intérêt et devises	USD contre CAD	258	340	(3)	(3)
					(51)

La Société n'a pas l'intention de négocier ces instruments, car elle les a conclus dans le but de réduire son risque lié à la variation des taux d'intérêt et des taux de change et de protéger au maximum le rendement anticipé de ses projets. Ainsi, le fait que la juste valeur soit défavorable n'est qu'une indication que les taux d'intérêt à terme ou les taux de change ont subi une baisse et ne remet pas en question l'efficacité de l'instrument dans la stratégie de gestion du risque.

Résultats des Coentreprises et entreprises associées de la période de trois mois close le 30 juin 2019

L'analyse des résultats qui suit est présentée en proportion des pourcentages de participations détenues par Boralex dans les Coentreprises et entreprises associées.

SDB I et II

Recul de 5 % de la production au deuxième trimestre 2019 par rapport au même trimestre de 2018.

Principaux écarts des produits de la vente d'énergie et du BAIIA(A)

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Produits de la vente d'énergie	BAIIA(A)[1]
PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2018	15	12
Volume	(1)	(1)
Autres	—	1
Variation	(1)	—
PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2019	14	12

[1] Se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS*.

Données statistiques récentes et anticipées relatives à la production

	Périodes de trois mois closes les 30 juin				
	Réel			Variation	
Production éolienne (GWh)	**2019**	**2018**	Production anticipée[1]	vs 2018	vs production anticipée[1]
SDB I	101	106	93	**- 5 %**	**+ 8 %**
SDB II	26	28	23	**- 5 %**	**+ 15 %**
	127	134	116	**- 5 %**	**+ 10 %**

[1] Se reporter à la rubrique *Avis quant aux déclarations prospectives* et à la section *Abréviations et définitions*.

Production

Au cours du deuxième trimestre 2019, la part de Boralex en ce qui concerne la production des parcs éoliens SDB I et II s'est élevée à 127 GWh, un recul de 7 GWh ou 5 % par rapport au trimestre correspondant de 2018. Cette baisse est attribuable à des conditions de vent moins favorables que l'an dernier. Cela dit, les résultats demeurent supérieurs aux attentes, le volume de production étant de 10 % au-dessus de la valeur anticipée.

Produits de la vente d'énergie

Le recul de la production s'est traduit par un écart défavorable de 1 M$ au chapitre des produits de la vente d'énergie attribués à Boralex. Pour le deuxième trimestre 2019, la part des produits de SDB I et II s'élève ainsi à 14 M$, contre 15 M$ un an plus tôt.

BAIIA(A)

Le BAIIA(A) des Participations dans les sites SDB I et II s'élève à 12 M$ au deuxième trimestre 2019, soit le même montant qu'un an plus tôt.

Situation de trésorerie

Pour les périodes de trois mois closes les 30 juin 2019 et 2018, la marge brute d'autofinancement des Participations dans les sites SDB I et II de Boralex est de 8 M$.

Quant aux flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation, ils sont de 11 M$ pour les trois premiers mois de 2019, comparativement à 10 M$ un an plus tôt.

Situation financière

Au 30 juin 2019, la part de Boralex dans les actifs des sites SDB I et II équivaut à 368 M$, en hausse de 1 M$ par rapport à la valeur inscrite au 31 décembre 2018. Cette hausse est en majeure partie attribuable à l'ajout du poste *Actifs au titre du droit d'utilisation* compte tenu de la mise en application de la norme IFRS 16 - *Contrats de location* (Voir la rubrique *Normes comptables* pour plus de détails) et compensé par l'amortissement des *Immobilisations corporelles* pour la période.

En ce qui concerne les emprunts de ces sites, la part de Boralex équivaut à 291 M$ au 30 juin 2019, soit 7 M$ de moins qu'au 31 décembre 2018.

Pour plus d'information, se référer à la section *II - Analyse des résultats de la situation financière - Mesure non conformes aux IFRS*.

DM I et DM II, LP I, LP II et Roncevaux

Données statistiques récentes et anticipées relatives à la production

	Période de trois mois closes les 30 juin		
	Réel		Variation
Production éolienne (GWh)	**2019**	Production anticipée[1]	vs production anticipée[1]
DM I et DM II	55	51	**+ 8 %**
LP I	41	40	**+ 2 %**
LP II	8	8	**— %**
Roncevaux	27	25	**+ 9 %**
	131	124	**+ 6 %**

[1] Se reporter à la rubrique *Avis quant aux déclarations prospectives* et à la section *Abréviations et définitions*.

Produits de la vente d'énergie et BAIIA(A)

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Période de trois mois close le 30 juin **2019**
Produits de la vente d'énergie	13
BAIIA(A)[1]	10

[1] Se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS*.

Pour le deuxième trimestre 2019, la part de la production des cinq parcs éoliens, dont Boralex a acquis des participations auprès d'Invenergy en septembre 2018, s'élève à 131 GWh, compte tenu du pourcentage détenu par la Société dans chacun de ces sites. Ce résultat est de 6 % supérieur à la valeur anticipée.

En ce qui concerne les produits de la vente d'énergie, la part de Boralex est de 13 M$ pour le deuxième trimestre 2019. Quant au BAIIA(A), il s'élève à 10 M$.

Situation de trésorerie

Pour la période de trois mois close le 30 juin 2019, la marge brute d'autofinancement pour ces participations est de 5 M$.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont de 9 M$ pour le deuxième trimestre 2019.

Situation financière

Au 30 juin 2019, la part de Boralex dans les actifs des sites DM I et II, LP I et II, et Roncevaux est de 507 M$, en hausse de 3 M$ par rapport à la valeur inscrite au 31 décembre 2018. Cette hausse est en majeure partie attribuable à l'ajout du poste *Actif au titre du droit d'utilisation* compte tenu de la mise en application de la norme IFRS 16 - *Contrats de location* (Voir la rubrique *Normes comptables* pour plus de détails) et compensé par l'amortissement *des Immobilisations corporelles* pour la période.

En ce qui concerne les emprunts de ces sites, la quote-part de Boralex s'élève à 278 M$ au 30 juin 2019, soit une diminution de 8 M$ par rapport au 31 décembre 2018.

Pour plus d'information, se référer à la section *II - Analyse des résultats de la situation financière - Mesure non conformes aux IFRS*.

Résultats des Coentreprises et entreprises associées de la période de six mois close le 30 juin 2019

L'analyse des résultats qui suit est présentée en proportion des pourcentages de participations détenues par Boralex dans les Coentreprises et entreprises associées.

SDB I et II

Hausse de 12 % de la production.

Principaux écarts des produits de la vente d'énergie et du BAIIA(A)

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Produits de la vente d'énergie	BAIIA(A)[1]
PÉRIODE DE SIX MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2018	31	26
Volume	4	4
Autres	—	1
Variation	4	5
PÉRIODE DE SIX MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2019	35	31

(1) Se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS*.

Données statistiques récentes et anticipées relatives à la production

	Périodes de six mois closes les 30 juin				
	Réel			Variation	
Production éolienne (GWh)	**2019**	**2018**	Production anticipée[1]	vs 2018	vs production anticipée[1]
SDB I	253	223	209	**+ 13 %**	**+ 22 %**
SDB II	65	60	52	**+ 9 %**	**+ 25 %**
	318	283	261	**+ 12 %**	**+ 22 %**

(1) Se reporter à la rubrique *Avis quant aux déclarations prospectives* et à la section *Abréviations et définitions*.

Production

Pour les six premiers mois de 2019, la part de Boralex quant à la production des parcs éoliens SDB I et II s'est élevée à 318 GWh, 35 GWh ou 12 % de plus qu'un an plus tôt. Cette hausse découle principalement des conditions de vent favorables qui ont prévalu au premier trimestre 2019 par rapport à l'an dernier; rappelons que le givre avait eu une incidence défavorable sur la production durant une période de deux semaines au premier trimestre 2018. Les bons résultats du premier trimestre ont ainsi compensé le recul de la production enregistré au deuxième trimestre 2019 comparativement à l'an dernier. Dans l'ensemble, le volume de production des parcs SDB I et II pour les six premiers mois de 2019 se situe à un niveau supérieur aux attentes, avec une part attribuée à Boralex de 22 % au-dessus de la valeur anticipée.

Produits de la vente d'énergie

Par conséquent, la hausse du volume de production se traduit par une augmentation de 4 M$ des produits de la vente d'énergie attribués à Boralex. Pour la première moitié de 2019, la part des produits de la vente d'énergie de la Société s'élève ainsi à 35 M$, contre 31 M$ un an plus tôt.

BAIIA(A)

Ainsi, le BAIIA(A) des Participations dans les sites SDB I et II pour les six premiers mois de 2019 s'élève à 31 M$, comparativement à 26 M$ un an plus tôt. Cette augmentation est principalement attribuable à un écart favorable de 4 M$ compte tenu de la hausse du volume de production, auquel s'ajoute 1 M$ résultant de la mise en application de la norme IFRS 16 - *Contrats de location,* de l'ajustement de la facturation d'Hydro-Québec et de l'augmentation des prix.

Situation de trésorerie

Pour la période de six mois close le 30 juin 2019, la marge brute d'autofinancement est de 23 M$, contre 19 M$ pour la même période de 2018.

Les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation sont de 15 M$ pour les six premiers mois de 2019, comparativement à 18 M$ un an plus tôt.

DM I et DM II, LP I, LP II et Roncevaux

Données statistiques récentes et anticipées relatives à la production

	Période de six mois closes les 30 juin		
	Réel		Variation
Production éolienne (GWh)	**2019**	Production anticipée[1]	vs production anticipée[1]
DM I et DM II	138	114	**+ 21 %**
LP I	110	89	**+ 23 %**
LP II	20	18	**+ 10 %**
Roncevaux	67	58	**+ 16 %**
	335	279	**+ 20 %**

[1] Se reporter à la rubrique *Avis quant aux déclarations prospectives* et à la section *Abréviations et définitions*.

Produits de la vente d'énergie et BAIIA(A)

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Période de six mois close le 30 juin 2019
Produits de la vente d'énergie	34
BAIIA(A)[1]	28

[1] Se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS*.

Pour la première moitié de 2019, la part de Boralex du point de vue de la production des cinq parcs éoliens s'élève à 335 GWh, compte tenu du pourcentage détenu dans chacun des sites. Ce résultat se situe à 20 % au-dessus de la valeur anticipée.

En ce qui concerne les produits de la vente d'énergie et le BAIIA(A) pour les six premiers mois de l'exercice, la part de Boralex est de 34 M$ et de 28 MS, respectivement.

Situation de trésorerie

Pour la période de six mois close le 30 juin 2019, la marge brute d'autofinancement est de 19 M$.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont de 21 M$ pour les six premiers mois de 2019.

Mesures non conformes aux IFRS

Afin d'évaluer la performance de ses actifs et de ses secteurs d'activité, Boralex utilise le BAIIA, le BAIIA(A), la marge brute d'autofinancement, le coefficient d'endettement net, les flux de trésorerie discrétionnaires et le ratio de distribution comme mesures de performance. La Direction est d'avis que ces mesures représentent des indicateurs financiers largement utilisés par les investisseurs pour évaluer la performance d'exploitation et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à même ses activités d'exploitation. Les mesures non conformes aux IFRS permettent également aux investisseurs de mieux comprendre le fondement des prises de décisions de la Société, puisque celle-ci s'appuie sur ces mesures pour prendre des décisions financières, stratégiques et opérationnelles.

Ces mesures non conformes aux IFRS sont établies principalement à partir des états financiers consolidés non audités, mais n'ont pas un sens normalisé prescrit par les IFRS ; par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables aux résultats d'autres sociétés qui utilisent des mesures de performance portant des noms similaires. Les mesures non conformes aux IFRS ne sont pas auditées. Elles comportent des limitations importantes à titre d'outils d'analyse, et les investisseurs ne doivent pas les examiner isolément ni se fier outre mesure aux ratios ou aux pourcentages calculés à l'aide de celles-ci.

Le rapport de gestion présente également certaines de ces mesures sous la forme du Combiné, en vertu de laquelle les résultats de ses Participations dans des Coentreprises et entreprises associées sont considérés en fonction des pourcentages de détention. Étant donné qu'elles représentent un investissement significatif pour Boralex, la Direction considère que cette information constitue une donnée utile pour les investisseurs. Pour plus d'informations, se référer à la note *Participations dans des Coentreprises et entreprises associées* du rapport intermédiaire et du rapport annuel.

L'analyse des résultats qui suit est présentée en proportion des pourcentages de participations détenues par Boralex ci-dessous :

	% de participation de Boralex
SBD I et II	50,00 %
DM I et DM II	51,00 %
LP I	51,00 %
LP II	59,96 %
Roncevaux	50,00 %

Rapprochement entre IFRS et Combiné

Le tableau qui suit rapproche les données conformes aux IFRS avec celles présentées au Combiné :

Consolidé

				2019
(en millions de dollars canadiens) (non audités)	**IFRS**	**Participations**	**Éliminations**	**Combiné**
Période de trois mois close le 30 juin :				
Production d'électricité (GWh)	1 009	258	—	1 267
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	121	27	—	148
BAIIA(A)	83	22	(2)*	103
Résultat net	(15)	2	(2)*	(15)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	113	20	(9)	124
Marge brute d'autofinancement	55	13	(9)**	59
Période de six mois close le 30 juin :				
Production d'électricité (GWh)	2 293	653	—	2 946
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	293	69	—	362
BAIIA(A)	214	59	(16)*	257
Résultat net	16	17	(17)*	16
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	178	36	(18)**	196
Marge brute d'autofinancement	156	42	(18)**	180
Au 30 juin :				
Total de l'actif	4 783	875	(197)***	5 461
Emprunts, incluant les emprunts non courants et la part à moins d'un an des emprunts	3 181	569	—	3 750

* Quote-part des profits des Coentreprises et une entreprise associée.
** Distributions reçues des Coentreprises et une entreprise associée.
*** Participations dans des Coentreprises et une entreprise associée.

				2018
(en millions de dollars canadiens) (non audités)	IFRS	SDB I et II (50 %)	Éliminations	Combiné
Période de trois mois close le 30 juin :				
Production d'électricité (GWh)	775	134	—	909
Produits de la vente d'énergie	95	15	—	110
BAIIA(A)	57	12	(1)*	68
Résultat net	(33)	3	(3)*	(33)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	52	9	(2)	59
Marge brute d'autofinancement	21	7	(2)**	26
Période de six mois close le 30 juin :				
Production d'électricité (GWh)	1 872	283	—	2 155
Produits de la vente d'énergie	247	31	—	278
BAIIA(A)	161	26	(5)*	182
Résultat net	(10)	7	(7)*	(10)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	162	18	(6)**	174
Marge brute d'autofinancement	98	19	(6)**	111
Au 31 décembre :				
Total de l'actif	4 767	871	(213)***	5 425
Emprunts, incluant les emprunts non courants et la part à moins d'un an des emprunts	3 271	584	—	3 855

* Quote-part des profits des Coentreprises et une entreprise associée.
** Distributions reçues des Coentreprises et une entreprise associée.
*** Participations dans des Coentreprises et une entreprise associée.

Éolien

				2019
(en millions de dollars canadiens) (non audités)	IFRS	Participations	Éliminations	Combiné
Période de trois mois close le 30 juin :				
Production d'électricité (GWh)	636	258	—	894
Compensation NRWF	73	—	—	73
	709	258	—	967
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	99	27	—	126
BAIIA(A)	84	22	(2)*	104
Période de six mois close le 30 juin :				
Production d'électricité (GWh)	1 674	653	—	2 327
Compensation NRWF	83	—	—	83
	1 757	653	—	2 410
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	245	69	—	314
BAIIA(A)	214	59	(17)*	256

* Quote-part des profits des Coentreprises et une entreprise associée.

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	IFRS	SDB I et II (50 %)	Éliminations	2018 Combiné
Période de trois mois close le 30 juin :				
Production d'électricité (GWh)	490	134	—	624
Compensation NRWF	28	—	—	28
	518	134	—	652
Produits de la vente d'énergie	73	15	—	88
BAIIA(A)	58	12	(2)*	68
Période de six mois close le 30 juin :				
Production d'électricité (GWh)	1 314	283	—	1 597
Compensation NRWF	70	—	—	70
	1 384	283	—	1 667
Produits de la vente d'énergie	198	31	—	229
BAIIA(A)	160	26	(6)*	180

* Quote-part des profits des Coentreprises et une entreprise associée.

BAIIA(A)

Le BAIIA(A) représente le bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement, ajusté pour exclure d'autres éléments, tels que les frais d'acquisition, la perte nette sur instruments financiers et la perte (gain) de change, ces deux derniers étant regroupés sous *Autres*. Le BAIIA(A) n'a pas un sens normalisé prescrit par les IFRS ; par conséquent, il pourrait ne pas être comparable aux résultats d'autres sociétés qui utilisent une mesure de performance portant un nom similaire. Les investisseurs ne devraient pas considérer le BAIIA(A) comme un critère remplaçant, par exemple, le résultat net ni comme un indicateur des résultats d'exploitation, qui eux sont des mesures conformes aux IFRS.

Un rapprochement du BAIIA et du BAIIA(A) avec la mesure financière la plus comparable aux IFRS, soit le résultat net, est présenté dans le tableau suivant. Les informations comparatives n'ont pas été retraitées selon IFRS 16 - *Contrats de location* et continuent d'être présentées selon l'IAS 17.

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	IFRS	Participations	Éliminations	2019 Combiné
Période de trois mois close le 30 juin :				
Résultat net	(15)	2	(2)	(15)
Recouvrement d'impôts sur le résultat	(4)	—	—	(4)
Charges financières	35	9	—	44
Amortissement	64	11	—	75
BAIIA	80	22	(2)	100
Ajustements :				
Autres	3	—	—	3
BAIIA(A)	83	22	(2)	103
Période de six mois close le 30 juin :				
Résultat net	16	17	(17)	16
Charge d'impôts sur le résultat	4	—	—	4
Charges financières	68	18	1	87
Amortissement	126	25	—	151
Dépréciation des immobilisations incorporelles	2	—	—	2
BAIIA	216	60	(16)	260
Ajustements :				
Autres gains	—	(1)	—	(1)
Autres	(2)	—	—	(2)
BAIIA(A)	214	59	(16)	257

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	IFRS	SDB I et II (50 %)	Éliminations	Combiné
				2018
Période de trois mois close le 30 juin :				
Résultat net	(33)	3	(3)	(33)
Recouvrement d'impôts sur le résultat	(8)	—	—	(8)
Charges financières	30	4	1	35
Amortissement	48	5	—	53
Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	12	—	—	12
BAIIA	49	12	(2)	59
Ajustements :				
Frais d'acquisition	7	—	—	7
Autres	1	—	1	2
BAIIA(A)	57	12	(1)	68
Période de six mois close le 30 juin :				
Résultat net	(10)	7	(7)	(10)
Recouvrement d'impôts sur le résultat	(2)	—	—	(2)
Charges financières	58	9	2	69
Amortissement	95	11	—	106
Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	12	—	—	12
BAIIA	153	27	(5)	175
Ajustements :				
Frais d'acquisition	7	—	—	7
Autres	1	(1)	—	—
BAIIA(A)	161	26	(5)	182

Marge brute d'autofinancement

La marge brute d'autofinancement selon les IFRS et le Combiné correspond aux flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments hors caisse. La Direction utilise cette mesure afin de juger des liquidités générées par l'exploitation de la Société et de sa capacité à financer son expansion à même ces liquidités. Compte tenu du caractère saisonnier des activités de la Société et du niveau d'intensité des activités de construction, le montant attribuable aux variations des éléments hors caisse peut varier de façon considérable, ce qui affecte la représentativité des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation.

Les investisseurs ne devraient pas considérer la marge brute d'autofinancement comme une mesure remplaçant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, qui elle, est une mesure conforme aux IFRS.

Un rapprochement de la marge brute d'autofinancement avec la mesure financière la plus comparable aux IFRS, soit les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation, est présenté dans le tableau suivant :

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	IFRS	Participations	Éliminations	Combiné
				2019
Période de trois mois close le 30 juin :				
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	113	20	(9)*	124
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation	(58)	(7)	—	(65)
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	55	13	(9)	59
Période de six mois close le 30 juin :				
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	178	36	(18)*	196
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation	(22)	6	—	(16)
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	156	42	(18)	180

* Distributions reçues des Coentreprises et entreprises associées.

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	IFRS	SDB I et II (50 %)	Éliminations	2018 Combiné
Période de trois mois close le 30 juin :				
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	52	9	(2)*	59
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation	(31)	(2)	—	(33)
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	21	7	(2)	26
Période de six mois close le 30 juin :				
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	162	18	(6)*	174
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation	(64)	1	—	(63)
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	98	19	(6)	111

* Distributions reçues des Coentreprises et une entreprise associée.

Coefficient d'endettement net

Le « coefficient d'endettement net » représente le coefficient de l' « endettement net » par rapport à la « capitalisation totale au marché », chacun étant calculé de la manière décrite ci-dessous.

La Société définit l'endettement net comme suit :

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	IFRS Au 30 juin 2019	IFRS Au 31 décembre 2018
Emprunts non courants	2 929	2 857
Part à moins d'un an des emprunts	252	414
Coûts d'emprunts, nets de l'amortissement cumulé	34	30
Moins :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	205	157
Encaisse affectée	51	96
Endettement net	2 959	3 048

La Société définit sa capitalisation totale au marché comme suit :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	IFRS Au 30 juin 2019	IFRS Au 31 décembre 2018
Nombre d'actions en circulation (en milliers)	89 251	89 184
Valeur boursière des actions (en $ par action)	19,69	16,84
Valeur au marché des capitaux propres attribuables aux actionnaires	1 757	1 502
Part des actionnaires sans contrôle	28	31
Endettement net	2 959	3 048
Débentures convertibles, valeur nominale	144	144
Capitalisation totale au marché	4 888	4 725

La Société calcule le coefficient d'endettement net comme suit :

(en millions de dollars canadiens sauf indication contraire) (non audités)	IFRS Au 30 juin 2019	IFRS Au 31 décembre 2018
Endettement net	2 959	3 048
Capitalisation totale au marché	4 888	4 725
COEFFICIENT D'ENDETTEMENT NET, au marché	61 %	65 %

Flux de trésorerie discrétionnaires et ratio de distribution

Flux de trésorerie discrétionnaires

Pour évaluer ses résultats d'exploitation, la Société utilise aussi les flux de trésorerie discrétionnaires, l'un de ses indicateurs clés de performance.

Les flux de trésorerie discrétionnaires représentent la trésorerie générée par les activités d'exploitation qui, de l'avis de la Direction, correspond au montant qui sera disponible pour le développement futur ou pour être versé en dividendes aux porteurs d'actions ordinaires, tout en préservant la valeur à long terme de l'entreprise.

Il est important de noter que les flux de trésorerie discrétionnaires sont calculés en tenant compte des données tirées des états financiers selon les IFRS. La Société ne fournit pas de calcul selon le Combiné car il n'y aurait pas de différence significative entre les deux méthodes.

Les investisseurs ne doivent pas considérer les flux de trésorerie discrétionnaires comme une mesure pouvant remplacer les « flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation » qui, eux, constituent une mesure conforme aux IFRS. Les flux de trésorerie discrétionnaires correspondent aux *Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation* avant la variation des « éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation », moins (i) les distributions versées aux actionnaires sans contrôle, (ii) les ajouts d'immobilisations corporelles (maintien de l'exploitation), et (iii) les remboursements sur les emprunts non courants (les projets); plus (iv) les frais liés à la mise en valeur et au développement (de l'état du résultat net).

Ratio de distribution

Le ratio de distribution représente les dividendes versés aux actionnaires de Boralex divisés par les flux de trésorerie discrétionnaires le tout calculé sur la base des douze derniers mois d'exploitation. Pour Boralex, il s'agit d'une mesure lui permettant d'évaluer sa capacité à maintenir les dividendes actuels et à financer son développement futur. Afin qu'il soit représentatif des opérations courantes, ce calcul est ajusté pour y retirer des éléments non récurrents décrits dans les notes au tableau ci-dessous.

À moyen terme, Boralex prévoit verser annuellement des dividendes sur actions ordinaires, de l'ordre de 40 % à 60 % de ses flux de trésorerie discrétionnaires. Pour la période de douze mois close le 30 juin 2019, les dividendes versés aux actionnaires par la Société ont représenté 62 % des flux de trésorerie discrétionnaires.

Les dividendes versés aux actionnaires par action représentent les dividendes versés aux actionnaires de Boralex par rapport au nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

La Société définit les flux de trésorerie discrétionnaires et le ratio de distribution comme suit :

	IFRS	
	Périodes de douze mois closes	
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	Le 30 juin 2019	Le 31 décembre 2018
Marge brute d'autofinancement[1]	250	192
Ajustement d'éléments non récurrents[2]	3	6
Capital versé lié aux obligations locatives[1]	(5)	—
Distributions versées aux actionnaires sans contrôle	(8)	(7)
Nouvelles immobilisations corporelles (maintien de l'exploitation)	(8)	(8)
Versements sur les emprunts non courants (projets)[3]	(169)	(150)
Frais de développement (aux résultats)	28	26
Flux de trésorerie discrétionnaires	**91**	**59**
Dividendes versés aux actionnaires de Boralex	56 $	50 $
Nombre moyen pondéré d'actions de base en circulation (en milliers)	86 501	80 102
Flux de trésorerie discrétionnaires - par action	1,05 $	0,74 $
Dividendes versés aux actionnaires - par action	0,65 $	0,63 $
Ratio de distribution	**62 %**	**85 %**

(1) Les montants liés aux trimestres de 2019 sont traités selon la norme IFRS 16 - *Contrats de location* tandis que ceux des trimestres de 2018 sont traités selon l'ancienne norme IAS 17 - *Contrats de location*.

(2) Excluant principalement les frais d'acquisition encourus pour Kallista (2018) et incluant l'encaissement de 2 M$ au titre de remboursements divers (2019).

(3) Excluant les prêts-relais TVA, le remboursement des emprunts assumés lors de l'acquisition de Kallista (2018) et les remboursements anticipés de dettes.

Engagements et éventualités

France - Parc éolien Cham Longe

En 2019, dans le cadre du projet de rééquipement du site éolien **Cham Longe**, la Société a conclu des conventions de raccordement. L'engagement net de la Société lié à ces conventions s'élève à 2 M$ (1 M€).

France - Projet éolien Santerre

Le 10 avril 2019, la Société a conclu un contrat d'achat de turbines pour le projet éolien **Santerre**. L'engagement net de la Société en vertu de ce contrat s'éleve à 15 M$ (10 M€).

France - Éventualité

Le 5 mars 2019, la Cour administrative d'appel de Nantes a rendu des décisions favorables à Boralex en ce qui concerne le projet **Moulins du Lohan** (51 MW). Rappelons que le 7 juillet 2017, le Tribunal administratif de Rennes avait prononcé l'annulation des permis de construction du projet. Les travaux de construction avaient alors dû être interrompus, mais Boralex avait porté les décisions d'annulation des permis en appel, lesquels appels ont été jugé en faveur de Boralex le 5 mars dernier. Ces arrêts de la Cour administrative d'appel de Nantes font l'objet de recours en cassation déposés par la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France auprès du Conseil d'état les 7 et 13 mai 2019. Les décisions du Conseil d'état sont attendues au cours des prochains mois.

Canada - Éventualité

En vertu des contrats de vente d'énergie conclus avec Hydro-Québec Distribution pour ses projets éoliens, les entités de projets de la Société doivent respecter certaines exigences de contenu régional quant aux coûts associés aux éoliennes du parc éolien (les « exigences de contenu régional ») et certaines exigences de contenu québécois quant aux coûts globaux du parc éolien (collectivement avec les exigences de contenu régional, les « exigences de contenu local »). Ces exigences sont applicables à tous les projets éoliens québécois ayant été construits par des entités de projets de la Société ou d'autres producteurs dans le cadre des appels d'offres conclus de 2005 à 2009. Le non-respect de ces exigences peut entrainer l'obligation de payer des pénalités en vertu de ces contrats de vente d'énergie.

En conformité avec les pratiques habituelles, dans les circonstances où le respect ou non des exigences de contenu local aux termes d'un contrat de vente d'énergie dépend principalement du respect par le manufacturier d'éoliennes, les projets québécois de Boralex avaient obtenu un engagement d'Enercon Canada inc. (« Enercon Canada ») à assumer le paiement des pénalités qui y seraient associées, le cas échéant. Les obligations d'Enercon Canada aux termes des contrats d'achat d'éoliennes font l'objet d'un cautionnement par sa société mère, Enercon GmbH. Il existe un différend entre Hydro-Québec, d'une part, et Enercon Canada et Enercon GmbH, d'autre part, notamment sur la méthodologie de calcul à appliquer pour établir le coût des éoliennes ou composantes d'éoliennes devant être utilisé pour déterminer la conformité des projets avec les exigences de contenu régional.

Le 18 avril 2019, dans le cadre de ce différend, Hydro-Québec a déposé devant la Cour supérieure du Québec une demande introductive d'instance contre Énergie Éolienne Le Plateau S.E.C. (une société en commandite opérant le parc éolien **Le Plateau I**, dont la Société détient indirectement 51 % des parts en circulation), Enercon Canada et Enercon GmbH visant la détermination de la méthodologie de calcul applicable et l'obtention de documents sous le contrôle d'Enercon Canada et Enercon GmbH. La demande vise également à condamner les défenderesses, in solidum, à payer à Hydro-Québec un montant de moins de 1 M$, avec intérêts et indemnité additionnelle. Hydro-Québec précise que cette somme ne représente que la pénalité minimale, soit un écart d'un point de pourcentage entre les exigences de contenu régional et le contenu régional réellement atteint, et que cette somme est à parfaire car elle considère que cet écart est plus important.

Énergie Éolienne Le Plateau S.E.C. a appelé en garantie Enercon Canada et Enercon GmbH en vertu du contrat d'achat de turbine et exige qu'Enercon Canada et Enercon GmbH assument le paiement des pénalités applicables. En cas de défaut de paiement, Hydro-Québec Distribution pourrait tenter d'exercer son droit d'opérer compensation des pénalités, si applicable, à même les sommes payables à Énergie Éolienne Le Plateau S.E.C. pour l'énergie livrée par le parc éolien en question, ce qui affecterait les revenus perçus par ces parcs éoliens jusqu'à paiement complet par Enercon Canada et Enercon GmbH des pénalités.

Événements subséquents

Coentreprises phases I et II et Éoliennes Côte-de-Beaupré S.E.C

Au 30 juin 2019, une action collective était en cours en raison des inconvénients allégués (notamment le bruit, la poussière et les vibrations) causés par la construction des Parcs éoliens de la **Seigneurie de Beaupré**. Les défenderesses (Parcs Éoliens de la Seigneurie de Beaupré 2 et 3 S.E.N.C., Parc Éolien de la Seigneurie de Beaupré 4, S.E.N.C. et Éoliennes Côte-de-Beaupré S.E.C.) ont toujours été et sont toujours d'avis, expertises à l'appui, que les membres du groupe n'ont subi aucun inconvénient anormal résultant des travaux de construction. Le dossier devait être entendu devant la Cour supérieure du Québec en avril 2019. Cependant, une entente de principe, faite sans admission de responsabilité, est intervenue entre les parties dans le cadre d'une conférence de règlement à l'amiable tenue à l'automne 2018. L'audience d'approbation de la transaction a eu lieu le 11 avril 2019 et le jugement a été rendu le 9 juillet 2019 approuvant l'entente intervenue entre les parties au montant d'environ 2 M$. Les assureurs ont couvert les frais relatifs à cette entente en juillet 2019.

Canada - Éventualité

Depuis janvier 2011, O'Leary Funds Management LP et al. a entrepris de poursuivre la Société en Cour supérieure du Québec. Cette procédure allèguait que le regroupement d'entreprises intervenu le 1er novembre 2010 entre Boralex et le Fonds de revenu Boralex Énergie était illégal et, par conséquent, demandait le paiement de dommages et intérêts s'élevant à près de 7 M$ (la poursuite initiale était pour un montant de près de 14 M$).

Le 2 mars 2018, la Cour supérieure du Québec a rejeté la poursuite des demandeurs et a affirmé que le regroupement d'entreprises était légal. Les demandeurs ont porté le jugement en appel. Le 21 janvier 2019, la Cour d'appel du Québec a rejeté l'appel, réitérant que le regroupement d'entreprises était légal.O'Leary Funds Management LP et al. avait déposé une demande d'autorisation d'appel à la Cour suprême du Canada, laquelle demande a été refusée le 18 juillet 2019. En conséquence, la Société n'a enregistré aucune provision à l'encontre de ce litige. De plus, la Société a déposé, dans le cadre de sa défense, une demande reconventionnelle de plus de 1 M$. Le processus judiciaire relié à la demande reconventionnelle avait été suspendu par la Cour supérieure du Québec et sera maintenant repris étant donné le rejet des prétentions de O'Leary Funds Management LP et al. par les trois niveaux de cour.

France - Sites en contruction

La Société a conclu des contrats de construction et d'achat de turbines pour plusieurs projets en France. L'engagement net de la Société lié à ces contrats s'élèvent à 19 M$ (13 M€).

Facteurs de risque et d'incertitude

Facteurs de risque

La société n'a observé aucun changement important au regard des risques auxquels elle est exposée; lesquels sont décrits à la rubrique *Facteurs de risque et incertitude* du rapport de gestion annuel de Boralex pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Principales sources d'incertitude relatives aux estimations et jugements critiques de la Direction

La préparation d'états financiers selon les IFRS exige que la Direction utilise des estimations et des jugements qui peuvent avoir une incidence importante sur les revenus, les charges, le résultat global, les actifs et les passifs comptabilisés et les informations figurant dans les états financiers consolidés. La Direction établit ces estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment son expérience, les événements en cours et les mesures que la Société pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. De par leur nature, ces estimations font l'objet d'une incertitude relative à la mesure et les résultats réels pourraient être différents. Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont périodiquement passées en revue et l'incidence de toute modification est immédiatement comptabilisée.

Les éléments dont il est question sont présentés à la rubrique *Facteurs de risque et incertitude* du rapport de gestion annuel de Boralex pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Normes comptables

Modification de méthodes comptables

IFRS 16, Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, « Contrats de location », qui remplace l'IAS 17, « Contrats de location », l'IFRIC 4, « Déterminer si un accord contient un contrat de location » ainsi que plusieurs autres interprétations sur les contrats de location. L'IFRS 16 prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

La Société a appliqué l'IFRS 16 au moyen de l'approche rétrospective modifiée, par conséquent, les informations comparatives n'ont pas été retraitées et continuent d'être présentées selon l'IAS 17 et l'IFRIC 4. Les méthodes comptables appliquées selon l'IAS 17 et l'IFRIC 4 sont présentées séparément si elles diffèrent de celles appliquées selon l'IFRS 16 et l'incidence des changements de méthodes est présentée ci-après.

La Société loue principalement des terrains et des bâtiments. Les modalités des contrats de location sont négociées individuellement et sont très variées. Les contrats de location de terrain sont généralement conclus pour la durée du contrat de vente d'énergie ou pour une période plus longue et peuvent contenir des options de prolongation et de résiliation. Ces options sont utilisées en vue de maximiser la flexibilité opérationnelle de la Société aux fins de la gestion des contrats. La majorité de ces options ne peuvent être exercées que par la Société. Les contrats de location ne comportent pas de clauses restrictives, toutefois, certains biens loués peuvent être affectés en garantie à des fins d'emprunt.

Méthodes appliquées à compter du 1er janvier 2019 :

À la date de passation du contrat, la Société évalue si celui-ci est ou contient un contrat de location selon qu'il confère ou non le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. La Société a choisi de comptabiliser chaque composante locative et les composantes non locatives comme une seule composante de nature locative lorsque l'information ventilée n'était pas facilement disponible.

La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de commencement, soit la date à laquelle le bien loué est mis à sa disposition. Chaque paiement au titre de la location est ventilé entre l'obligation locative et les charges financières. Les charges financières sont comptabilisées en résultat net sur la période de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant de l'obligation locative de chaque période.

L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement au coût qui comprend ce qui suit :

- le montant de l'évaluation initiale de l'obligation locative ;
- le cas échéant, les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçue ;
- le cas échéant, les coûts directs initiaux ;
- les coûts de remise en état.

L'actif au titre du droit d'utilisation est par la suite amorti selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location ou la durée d'utilité de l'actif sous-jacent, selon la durée la plus courte. La durée du contrat de location comprend des intervalles visés par une option de prolongation du contrat de location lorsque la Société a la certitude raisonnable d'exercer cette option. Également, la durée du contrat de location comprend des intervalles visés par une option de résiliation du contrat de location lorsque la Société a la certitude raisonnable de ne pas exercer cette option.

À la date de début, l'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas été versés, laquelle est calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut être déterminé facilement, au taux d'emprunt marginal de la Société. En général, la Société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation.

L'obligation locative comprend la valeur actualisée nette des paiements de loyers suivants :

- les paiements fixes (y compris les paiements de loyers fixes en substance), déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir ;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date du début ;
- les sommes que la Société s'attend à devoir payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice de l'option d'achat que la Société a la certitude raisonnable d'exercer ;
- les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par la Société de l'option.

Réévaluation

Périodiquement, l'actif au titre du droit d'utilisation est diminué des pertes de valeurs, le cas échéant, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative. L'obligation locative est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation de l'indice ou du taux, lorsqu'il y a un changement dans l'estimation de la somme que la Société s'attend à devoir payer au bailleur au titre d'une garantie de valeur résiduelle ou lorsque l'évaluation de l'intention de la Société d'exercer son option d'achat, de prolongation ou de résiliation ne vaut plus. Lorsqu'une obligation locative est réévaluée pour ces raisons, un ajustement correspondant est porté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou est comptabilisé en résultat net si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été ramenée à zéro.

Exceptions à l'application de l'IFRS 16

La Société a choisi de ne pas se prévaloir des exemptions relatives à la comptabilisation des contrats de location à court terme ou de faible valeur au moment de la transition à l'exception des contrats de location d'immobilisations incorporelles. Cette exemption permet de ne pas comptabiliser d'actifs au titre du droit d'utilisation et d'obligations locatives. La Société pourrait cependant, dans l'avenir, se prévaloir de ces exemptions.

Incertitude relative aux estimations en raison des paiements de loyers variables

Certains contrats de location comportent des modalités de paiements de loyers variables qui peuvent dépendre des ventes ou des frais d'exploitation. Les paiements de loyers variables sont comptabilisés en résultat net au cours de la période pendant laquelle se produit la situation qui est à l'origine de ces paiements.

Méthodes appliquées avant le 1er janvier 2019 :

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère à la Société la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple lorsqu'il ne transfère pas à la Société la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Les paiements au titre de la location simple sont passés en charges selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats de location-financement sont capitalisés au début de la période de location au plus faible de la juste valeur de l'immobilisation louée et la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Chaque paiement au titre de la location est ventilé entre le passif et les charges financières de manière à obtenir un taux constant pour le solde impayé.

Les obligations locatives à cet effet, déduction faite des charges financières, sont présentées sous *Emprunts non courants*. La composante intérêt des charges financières est comptabilisée en résultat sur la période de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant du passif de chaque période. Les immobilisations corporelles acquises en vertu de contrats de location-financement sont amorties sur la durée du contrat de location ou la durée d'utilité de l'actif sous-jacent, selon la durée la plus courte.

Incidence de la transition à l'IFRS 16

Les actifs au titre du droit d'utilisation associés aux contrats de location de terrain des projets principaux ont été évalués de manière rétrospective comme si la nouvelle norme avait toujours été appliquée. Les autres actifs au titre du droit d'utilisation ont été initialement évalués au montant de l'obligation locative, ajusté pour tenir compte de tous les paiements de loyers payés d'avance ou à payer ou d'autres passifs non courants relatifs aux contrats de location qui avaient été comptabilisés dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2018.

À l'adoption de l'IFRS 16, la Société a comptabilisé des obligations locatives à l'égard de contrats de location qui étaient antérieurement classés en tant que « contrats de location simple » selon les principes énoncés dans l'IAS 17. Ces obligations locatives ont été évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers restants, calculée à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société au 1er janvier 2019. Le taux moyen pondéré appliqué est de 3,75 %.

En ce qui concerne les contrats de location qui étaient classés en tant que contrats de location-financement, la Société a comptabilisé la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation et de l'obligation locative immédiatement avant la date de transition comme la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation et de l'obligation locative à la date de la première application.

Rapprochement de l'état consolidé de la situation financière au 1er janvier 2019

Le tableau ci-dessous présente l'effet de la transition à l'IFRS 16 sur l'état consolidé de la situation financière au 1er janvier 2019 :

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Chiffres présentés au 31 décembre 2018	Effet de la transition à l'IFRS 16	Après la transition au 1er janvier 2019
ACTIF			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	157	—	157
Encaisse affectée	96	—	96
Clients et autres débiteurs	142	—	142
Autres actifs courants	27	(2)	25
ACTIFS COURANTS	422	(2)	420
Immobilisations corporelles	2 918	(52)	2 866
Actifs au titre du droit d'utilisation	—	242	242
Immobilisations incorporelles	807	—	807
Goodwill	198	—	198
Participations dans des Coentreprises et entreprises associées	270	(4)	266
Autres actifs financiers non courants	137	—	137
Autres actifs non courants	15	—	15
ACTIFS NON COURANTS	4 345	186	4 531
TOTAL DE L'ACTIF	4 767	184	4 951
PASSIF			
Fournisseurs et autres créditeurs	142	—	142
Part à moins d'un an des emprunts	414	—	414
Part à moins d'un an des obligations locatives	—	10	10
Autres passifs financiers courants	8	—	8
PASSIFS COURANTS	564	10	574
Emprunts non courants	2 857	(1)	2 856
Obligations locatives	—	197	197
Débentures convertibles	140	—	140
Passif d'impôts différés	152	(3)	149
Passif relatif au démantèlement	69	—	69
Autres passifs financiers non courants	45	—	45
Autres passifs non courants	24	(6)	18
PASSIFS NON COURANTS	3 287	187	3 474
TOTAL DU PASSIF	3 851	197	4 048
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	876	(9)	867
Part des actionnaires sans contrôle	40	(4)	36
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	916	(13)	903
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	4 767	184	4 951

À l'adoption de l'IFRS 16, la Société a utilisé les mesures de simplification suivantes permises par la norme :

- appliquer un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques relativement similaires ;
- exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation ;
- utiliser des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de prolongation ou de résiliation ;
- ne pas appliquer l'IFRS 16 aux contrats qui n'ont pas été reconnus comme contenant un contrat de location en application de l'IAS 17 et de l'IFRIC 4.
- utiliser l'évaluation faite en appliquant l'IAS 37 - *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, au 31 décembre 2018, pour déterminer si des contrats sont déficitaires au lieu d'effectuer un test de dépréciation des actifs au titre du droit d'utilisation.

Avant l'adoption de l'IFRS 16, les engagements minimaux de la Société découlant de contrats de location simple totalisaient 209 M$ au 31 décembre 2018. Le taux d'actualisation moyen pondéré appliqué au total des obligations locatives comptabilisées lors de la transition était de 3,75 %. L'écart entre le total des paiements minimaux au titre de la location présenté à la note 28 des états financiers consolidés annuels de la Société au 31 décembre 2018 et le total des obligations locatives comptabilisées au 1er janvier 2019 est attribuable à :

- l'inclusion des paiements de loyers au-delà des engagements minimaux ayant trait à des périodes de renouvellement ou à des options de prolongation non encore exercées au 31 décembre 2018 et pour lesquelles il existe une certitude raisonnable ;
- facteur contrebalancé en partie par :
  - les hypothèses d'inflation considérées dans les engagements minimaux au 31 décembre 2018 ;
  - l'incidence de l'actualisation sur les paiements minimaux au titre de la location ; et
  - certains coûts auxquels la Société est liée par un engagement contractuel en vertu de contrats de location, mais qui ne peuvent être comptabilisés en tant qu'obligations locatives, tels que les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux.

Incertitude relative aux traitements fiscaux

En juin 2017, l'IASB a publié l'IFRIC 23, « Incertitude relative aux traitements fiscaux ». Cette interprétation précise que si l'entité détermine qu'il est probable que l'administration fiscale accepte le traitement fiscal incertain, elle doit déterminer le résultat fiscal en fonction du traitement fiscal qu'elle applique ou prévoit appliquer dans sa déclaration fiscale. En revanche, s'il n'est pas probable que l'administration fiscale accepte le traitement fiscal incertain, l'entité doit utiliser pour chaque traitement fiscal incertain celle des deux méthodes ci-dessous qui lui semble fournir la meilleure prévision du dénouement de l'incertitude :

- la méthode du montant le plus probable : le montant le plus probable est celui qui, de tout l'éventail de résultats possibles, a la probabilité d'occurrence la plus élevée ;
- la méthode de l'espérance mathématique : l'espérance mathématique est la somme des divers résultats possibles, pondérés par leur probabilité d'occurrence.

La Société a adopté l'IFRIC 23 avec prise d'effet le 1er janvier 2019, ce qui a donné lieu à des changements de méthodes comptables, mais n'a entraîné aucun ajustement significatif aux montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

Contrôles internes et procédures

Conformément au Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents intermédiaires et annuels des émetteurs, des CPCI ont été conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information qui doit être présentée dans les documents intermédiaires et annuels de Boralex est rassemblée et communiquée en temps opportun à la Direction, y compris le chef de la Direction et le chef de la direction financière, afin de permettre une prise de décisions appropriées concernant la communication de cette information. De même, un processus de CIIF a également été conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers ont été établis conformément aux IFRS.

Au cours de la période de trois mois close au 30 juin 2019, il n'y a eu aucune modification du CIIF ayant eu une incidence importante ou susceptible d'avoir une incidence sur le CIIF.

États financiers consolidés

Intermédiaires non audités

Table des matières

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 57

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 62

NOTE 1 STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS 62

NOTE 2 BASE DE PRÉSENTATION 62

NOTE 3 MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES 63

NOTE 4 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES 67

NOTE 5 CONTRATS DE LOCATION 68

NOTE 6 EMPRUNTS NON COURANTS 69

NOTE 7 PASSIF RELATIF AU DÉMANTÈLEMENT 71

NOTE 8 DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES 72

NOTE 9 RÉSULTAT NET PAR ACTION 73

NOTE 10 INSTRUMENTS FINANCIERS 74

NOTE 11 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS 78

NOTE 12 FACTEURS SAISONNIERS ET AUTRES FACTEURS DE NATURE CYCLIQUE 79

NOTE 13 INFORMATION SECTORIELLE 80

NOTE 14 ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS 90

États consolidés de la situation financière

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Note	Au 30 juin 2019	Au 31 décembre 2018
ACTIF			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		205	157
Encaisse affectée		51	96
Clients et autres débiteurs		113	142
Autres actifs financiers courants	10	6	—
Autres actifs courants		22	27
ACTIFS COURANTS		397	422
Immobilisations corporelles		2 773	2 918
Actifs au titre du droit d'utilisation	5	258	—
Immobilisations incorporelles		773	807
Goodwill		193	198
Participations dans des Coentreprises et entreprises associées		253	270
Autres actifs financiers non courants	10	119	137
Autres actifs non courants		17	15
ACTIFS NON COURANTS		4 386	4 345
TOTAL DE L'ACTIF		4 783	4 767
PASSIF			
Fournisseurs et autres créditeurs		127	142
Part à moins d'un an des emprunts	6	252	414
Part à moins d'un an des obligations locatives		11	—
Autres passifs financiers courants	10	3	8
PASSIFS COURANTS		393	564
Emprunts non courants	6	2 929	2 857
Obligations locatives		199	—
Débentures convertibles		141	140
Passif d'impôts différés		131	152
Passif relatif au démantèlement	7	86	69
Autres passifs financiers non courants	10	63	45
Autres passifs non courants		20	24
PASSIFS NON COURANTS		3 569	3 287
TOTAL DU PASSIF		3 962	3 851
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		793	876
Part des actionnaires sans contrôle		28	40
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		821	916
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		4 783	4 767

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

États consolidés des résultats

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	Note	Périodes de trois mois closes les 30 juin 2019	2018	Périodes de six mois closes les 30 juin 2019	2018
REVENUS					
Produits de la vente d'énergie		119	95	288	247
Compléments de rémunération		2	—	5	—
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération		121	95	293	247
Autres revenus		2	2	4	3
		123	97	297	250
CHARGES ET AUTRES					
Charges d'exploitation		26	30	69	69
Administration		9	8	17	15
Développement		6	4	12	10
Amortissement		64	48	126	95
Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	8	—	12	2	12
		105	102	226	201
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		18	(5)	71	49
Frais d'acquisition		—	7	—	7
Charges financières		35	30	68	58
Quote-part des profits des Coentreprises et entreprises associées		(1)	(2)	(15)	(5)
Autres		3	1	(2)	1
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		(19)	(41)	20	(12)
Charge (Recouvrement) d'impôts sur le résultat		(4)	(8)	4	(2)
RÉSULTAT NET		(15)	(33)	16	(10)
RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX :					
Actionnaires de Boralex		(13)	(28)	16	(8)
Actionnaires sans contrôle		(2)	(5)	—	(2)
RÉSULTAT NET		(15)	(33)	16	(10)
RÉSULTAT NET PAR ACTION (DE BASE ET DILUÉ) ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE BORALEX	9	(0,14 $)	(0,36 $)	0,18 $	(0,10 $)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

États consolidés du résultat global

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Périodes de trois mois closes les 30 juin		Périodes de six mois closes les 30 juin	
	2019	**2018**	**2019**	**2018**
RÉSULTAT NET	(15)	(33)	16	(10)
Autres éléments du résultat global qui seront reclassés ultérieurement en résultat net lorsque certaines conditions seront remplies				
Écarts de conversion :				
Gain (Perte) de change latent sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes	(6)	(12)	(34)	11
Couverture d'un investissement net :				
Variation de la juste valeur	4	5	17	(3)
Couvertures de flux de trésorerie :				
Variation de la juste valeur	(21)	(1)	(56)	2
Éléments de couverture réalisés et portés au résultat net	3	3	5	7
Impôts	5	—	13	(2)
Couvertures de flux de trésorerie - Participations :				
Variation de la juste valeur	(5)	—	(14)	1
Éléments de couverture réalisés et portés au résultat net	1	1	2	2
Impôts	1	(1)	3	(1)
Total des autres éléments du résultat global	(18)	(5)	(64)	17
RÉSULTAT GLOBAL	(33)	(38)	(48)	7
RÉSULTAT GLOBAL ATTRIBUABLE AUX :				
Actionnaires de Boralex	(30)	(33)	(45)	9
Actionnaires sans contrôle	(3)	(5)	(3)	(2)
RÉSULTAT GLOBAL	(33)	(38)	(48)	7

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

États consolidés des variations des capitaux propres

Période de six mois close le 30 juin

2019

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Capitaux propres attribuables aux actionnaires							
	Capital-actions	Composante équité des débentures convertibles	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total	Part des actionnaires sans contrôle	Total des capitaux propres
SOLDE AU 1ER JANVIER 2019	984	4	9	(123)	2	876	40	916
Incidence d'adoption IFRS 16 - net d'impôts (note 3)	—	—	—	(9)	—	(9)	(4)	(13)
SOLDE AU 1ER JANVIER 2019 RETRAITÉ	984	4	9	(132)	2	867	36	903
Résultat net	—	—	—	16	—	16	—	16
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	(61)	(61)	(3)	(64)
RÉSULTAT GLOBAL	—	—	—	16	(61)	(45)	(3)	(48)
Dividendes (note 9)	—	—	—	(29)	—	(29)	—	(29)
Exercice d'options	1	—	—	—	—	1	—	1
Distributions versées aux actionnaires sans contrôle	—	—	—	—	—	—	(5)	(5)
Autres	—	—	—	(1)	—	(1)	—	(1)
SOLDE AU 30 JUIN 2019	985	4	9	(146)	(59)	793	28	821

Période de six mois close le 30 juin

2018

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Capitaux propres attribuables aux actionnaires							
	Capital-actions	Composante équité des débentures convertibles	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total	Part des actionnaires sans contrôle	Total des capitaux propres
SOLDE AU 1ER JANVIER 2018	733	4	9	(43)	(18)	685	44	729
Résultat net	—	—	—	(8)	—	(8)	(2)	(10)
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	17	17	—	17
RÉSULTAT GLOBAL	—	—	—	(8)	17	9	(2)	7
Dividendes (note 9)	—	—	—	(23)	—	(23)	—	(23)
Exercice d'options	1	—	—	—	—	1	—	1
Distributions versées aux actionnaires sans contrôle	—	—	—	—	—	—	(4)	(4)
Part d'un actionnaire sans contrôle découlant d'un regroupement d'entreprises	—	—	—	—	—	—	9	9
Autres	(1)	—	—	—	—	(1)	1	—
SOLDE AU 30 JUIN 2018	733	4	9	(74)	(1)	671	48	719

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Note	Périodes de trois mois closes les 30 juin		Périodes de six mois closes les 30 juin	
		2019	**2018**	**2019**	**2018**
Résultat net		(15)	(33)	16	(10)
Distributions reçues des Coentreprises et entreprises associées		9	2	18	6
Charges financières		35	30	68	58
Intérêts payés		(35)	(27)	(62)	(55)
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat		(4)	(8)	4	(2)
Impôts payés		—	(1)	(1)	(1)
Éléments hors caisse du résultat :					
Amortissement		64	48	126	95
Quote-part des profits des Coentreprises et entreprises associées		(1)	(2)	(15)	(5)
Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	8	—	12	2	12
Autres		2	—	—	—
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation		58	31	22	64
FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		113	52	178	162
Acquisition d'entreprises, net de la trésorerie acquise		—	(104)	—	(108)
Nouvelles immobilisations corporelles		(38)	(55)	(74)	(114)
Acquisition de contrats de vente d'énergie		(15)	—	(15)	(10)
Variation de l'encaisse affectée		(22)	(6)	(1)	(16)
Variation des fonds de réserve		(1)	—	(10)	(1)
Autres		(1)	3	(2)	2
FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(77)	(162)	(102)	(247)
Augmentation des emprunts non courants		90	273	153	522
Versements sur les emprunts non courants		(56)	(36)	(175)	(263)
Remboursement des emprunts assumés lors d'une acquisition d'entreprise	4	—	(86)	—	(86)
Variation de l'encaisse affectée		—	—	43	—
Distributions versées aux actionnaires sans contrôle		(5)	(4)	(5)	(4)
Paiements de capital liés aux obligations locatives		(2)	—	(5)	—
Dividendes versés aux actionnaires de Boralex	9	(14)	(12)	(29)	(23)
Frais de financement		(4)	—	(4)	(4)
Rachat avant échéance d'instruments financiers		—	(7)	—	(17)
Autres		—	1	—	1
FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		9	129	(22)	126
ÉCART DE CONVERSION SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(2)	(2)	(6)	3
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		43	17	48	44
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE		162	142	157	115
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE		205	159	205	159

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

Notes annexes aux états financiers consolidés

Au 30 juin 2019

(Les chiffres des tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.) (non audités)

Note 1. Statuts constitutifs et nature des activités

Boralex inc., ses filiales et ses Coentreprises et entreprises associées (« Boralex » ou la « Société ») sont vouées au développement, à la construction et à l'exploitation de sites de production d'énergie renouvelable. En date du 30 juin 2019, Boralex détient des participations dans 84 sites éoliens, 16 centrales hydroélectriques, deux centrales thermiques et trois sites solaires; le tout représentant une base d'actifs totalisant une puissance installée sous son contrôle de 2 003 mégawatts (« MW »). De plus, Boralex oeuvre à l'aménagement de nouveaux sites de production représentant 82 MW additionnels. La Société assure également l'exploitation de deux centrales hydroélectriques pour le compte de R.S.P. Energie inc., une entité dont un des trois actionnaires est Patrick Lemaire, président, chef de la direction et administrateur de la Société. Les produits de la vente d'énergie se font principalement au Canada, en France et aux États-Unis.

La Société est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Le bureau principal de Boralex est situé au 36, rue Lajeunesse, Kingsey Falls, Québec, Canada et les actions et débentures convertibles sont cotées à la bourse de Toronto (« TSX »).

(Les données relatives aux MW et GWh incluses dans les notes 1, 4, 8, 11, 12 et *13 n'ont pas fait l'objet d'un examen de la part de l'auditeur.)*

Note 2. Base de présentation

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et énoncées dans le manuel de CPA Canada. Les conventions comptables suivies dans les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités sont les mêmes que celles appliquées dans les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, à l'exception des impôts sur le revenu pour les périodes intermédiaires, qui eux sont calculés selon le taux d'imposition qui serait applicable aux résultats annuels anticipés dans chacune des juridictions, ainsi qu'à l'exception des modifications de méthodes comptables présentées à la note 3. Tel que permis selon IAS 34, ces états financiers intermédiaires ne constituent pas un jeu complet d'états financiers puisque la Société ne présente pas l'ensemble des notes afférentes aux états financiers présentées dans le rapport annuel de la Société. Afin d'éviter la répétition d'informations publiées, la Société a jugé non pertinent d'inclure cette information et avise donc le lecteur que ces états financiers constituent un jeu d'états financiers résumés selon IAS 34. Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités sont destinés à actualiser les informations fournies dans le jeu complet d'états financiers annuels le plus récent et devraient conséquemment être lus avec les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des politiques comptables de la Société. Ces domaines impliquant un degré plus élevé de jugement ou de complexité, ou des zones où les hypothèses et estimations sont importantes pour les états financiers consolidés, sont présentés dans les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités le 7 août 2019.

Note 3. Modifications de méthodes comptables

IFRS 16, *Contrats de location*

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, « Contrats de location », qui remplace l'IAS 17, « Contrats de location », l'IFRIC 4, « Déterminer si un accord contient un contrat de location » ainsi que plusieurs autres interprétations sur les contrats de location. L'IFRS 16 prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

La Société a appliqué l'IFRS 16 au moyen de l'approche rétrospective modifiée, par conséquent, les informations comparatives n'ont pas été retraitées et continuent d'être présentées selon l'IAS 17 et l'IFRIC 4. Les méthodes comptables appliquées selon l'IAS 17 et l'IFRIC 4 sont présentées séparément si elles diffèrent de celles appliquées selon l'IFRS 16 et l'incidence des changements de méthodes est présentée ci-après.

La Société loue principalement des terrains et des bâtiments. Les modalités des contrats de location sont négociées individuellement et sont très variées. Les contrats de location de terrain sont généralement conclus pour la durée du contrat de vente d'énergie ou pour une période plus longue et peuvent contenir des options de prolongation et de résiliation. Ces options sont utilisées en vue de maximiser la flexibilité opérationnelle de la Société aux fins de la gestion des contrats. La majorité de ces options ne peuvent être exercées que par la Société. Les contrats de location ne comportent pas de clauses restrictives, toutefois, certains biens loués peuvent être affectés en garantie à des fins d'emprunt.

Méthodes appliquées à compter du 1er janvier 2019 :

À la date de passation du contrat, la Société évalue si celui-ci est ou contient un contrat de location selon qu'il confère ou non le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. La Société a choisi de comptabiliser chaque composante locative et les composantes non locatives comme une seule composante de nature locative lorsque l'information ventilée n'était pas facilement disponible.

La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de commencement, soit la date à laquelle le bien loué est mis à sa disposition. Chaque paiement au titre de la location est ventilé entre l'obligation locative et les charges financières. Les charges financières sont comptabilisées en résultat net sur la période de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant de l'obligation locative de chaque période.

L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement au coût qui comprend ce qui suit :

- le montant de l'évaluation initiale de l'obligation locative ;
- le cas échéant, les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçue ;
- le cas échéant, les coûts directs initiaux ;
- les coûts de remise en état.

L'actif au titre du droit d'utilisation est par la suite amorti selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location ou la durée d'utilité de l'actif sous-jacent, selon la durée la plus courte. La durée du contrat de location comprend des intervalles visés par une option de prolongation du contrat de location lorsque la Société a la certitude raisonnable d'exercer cette option. Également, la durée du contrat de location comprend des intervalles visés par une option de résiliation du contrat de location lorsque la Société a la certitude raisonnable de ne pas exercer cette option.

À la date de début, l'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas été versés, laquelle est calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut être déterminé facilement, au taux d'emprunt marginal de la Société. En général, la Société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation.

L'obligation locative comprend la valeur actualisée nette des paiements de loyers suivants :

- les paiements fixes (y compris les paiements de loyers fixes en substance), déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir ;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date du début ;
- les sommes que la Société s'attend à devoir payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice de l'option d'achat que la Société a la certitude raisonnable d'exercer ;
- les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par la Société de l'option.

Réévaluation

Périodiquement, l'actif au titre du droit d'utilisation est diminué des pertes de valeurs, le cas échéant, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative. L'obligation locative est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation de l'indice ou du taux, lorsqu'il y a un changement dans l'estimation de la somme que la Société s'attend à devoir payer au bailleur au titre d'une garantie de valeur résiduelle ou lorsque l'évaluation de l'intention de la Société d'exercer son option d'achat, de prolongation ou de résiliation ne vaut plus. Lorsqu'une obligation locative est réévaluée pour ces raisons, un ajustement correspondant est porté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou est comptabilisé en résultat net si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été ramenée à zéro.

Exceptions à l'application de l'IFRS 16

La Société a choisi de ne pas se prévaloir des exemptions relatives à la comptabilisation des contrats de location à court terme ou de faible valeur au moment de la transition à l'exception des contrats de location d'immobilisations incorporelles. Cette exemption permet de ne pas comptabiliser d'actifs au titre du droit d'utilisation et d'obligations locatives. La Société pourrait cependant, dans l'avenir, se prévaloir de ces exemptions.

Incertitude relative aux estimations en raison des paiements de loyers variables

Certains contrats de location comportent des modalités de paiements de loyers variables qui peuvent dépendre des ventes ou des frais d'exploitation. Les paiements de loyers variables sont comptabilisés en résultat net au cours de la période pendant laquelle se produit la situation qui est à l'origine de ces paiements.

Méthodes appliquées avant le 1er janvier 2019 :

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère à la Société la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple lorsqu'il ne transfère pas à la Société la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Les paiements au titre de la location simple sont passés en charges selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats de location-financement sont capitalisés au début de la période de location au plus faible de la juste valeur de l'immobilisation louée et la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Chaque paiement au titre de la location est ventilé entre le passif et les charges financières de manière à obtenir un taux constant pour le solde impayé.

Les obligations locatives à cet effet, déduction faite des charges financières, sont présentées sous *Emprunts non courants*. La composante intérêt des charges financières est comptabilisée en résultat sur la période de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant du passif de chaque période. Les immobilisations corporelles acquises en vertu de contrats de location-financement sont amorties sur la durée du contrat de location ou la durée d'utilité de l'actif sous-jacent, selon la durée la plus courte.

Incidence de la transition à l'IFRS 16

Les actifs au titre du droit d'utilisation associés aux contrats de location de terrain des projets principaux ont été évalués de manière rétrospective comme si la nouvelle norme avait toujours été appliquée. Les autres actifs au titre du droit d'utilisation ont été initialement évalués au montant de l'obligation locative, ajusté pour tenir compte de tous les paiements de loyers payés d'avance ou à payer ou d'autres passifs non courants relatifs aux contrats de location qui avaient été comptabilisés dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2018.

À l'adoption de l'IFRS 16, la Société a comptabilisé des obligations locatives à l'égard de contrats de location qui étaient antérieurement classés en tant que « contrats de location simple » selon les principes énoncés dans l'IAS 17. Ces obligations locatives ont été évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers restants, calculée à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société au 1er janvier 2019. Le taux moyen pondéré appliqué est de 3,75 %.

En ce qui concerne les contrats de location qui étaient classés en tant que contrats de location-financement, la Société a comptabilisé la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation et de l'obligation locative immédiatement avant la date de transition comme la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation et de l'obligation locative à la date de la première application.

Rapprochement de l'état consolidé de la situation financière au 1er janvier 2019

Le tableau ci-dessous présente l'effet de la transition à l'IFRS 16 sur l'état consolidé de la situation financière au 1er janvier 2019 :

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Chiffres présentés au 31 décembre 2018	Effet de la transition à l'IFRS 16	Après la transition au 1er janvier 2019
ACTIF			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	157	—	157
Encaisse affectée	96	—	96
Clients et autres débiteurs	142	—	142
Autres actifs courants	27	(2)	25
ACTIFS COURANTS	422	(2)	420
Immobilisations corporelles	2 918	(52)	2 866
Actifs au titre du droit d'utilisation	—	242	242
Immobilisations incorporelles	807	—	807
Goodwill	198	—	198
Participations dans des Coentreprises et entreprises associées	270	(4)	266
Autres actifs financiers non courants	137	—	137
Autres actifs non courants	15	—	15
ACTIFS NON COURANTS	4 345	186	4 531
TOTAL DE L'ACTIF	4 767	184	4 951
PASSIF			
Fournisseurs et autres créditeurs	142	—	142
Part à moins d'un an des emprunts	414	—	414
Part à moins d'un an des obligations locatives	—	10	10
Autres passifs financiers courants	8	—	8
PASSIFS COURANTS	564	10	574
Emprunts non courants	2 857	(1)	2 856
Obligations locatives	—	197	197
Débentures convertibles	140	—	140
Passif d'impôts différés	152	(3)	149
Passif relatif au démantèlement	69	—	69
Autres passifs financiers non courants	45	—	45
Autres passifs non courants	24	(6)	18
PASSIFS NON COURANTS	3 287	187	3 474
TOTAL DU PASSIF	3 851	197	4 048
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	876	(9)	867
Part des actionnaires sans contrôle	40	(4)	36
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	916	(13)	903
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	4 767	184	4 951

À l'adoption de l'IFRS 16, la Société a utilisé les mesures de simplification suivantes permises par la norme :

- appliquer un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques relativement similaires ;
- exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation ;
- utiliser des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de prolongation ou de résiliation ;
- ne pas appliquer l'IFRS 16 aux contrats qui n'ont pas été reconnus comme contenant un contrat de location en application de l'IAS 17 et de l'IFRIC 4.
- utiliser l'évaluation faite en appliquant l'IAS 37 - *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, au 31 décembre 2018, pour déterminer si des contrats sont déficitaires au lieu d'effectuer un test de dépréciation des actifs au titre du droit d'utilisation.

Avant l'adoption de l'IFRS 16, les engagements minimaux de la Société découlant de contrats de location simple totalisaient 209 M$ au 31 décembre 2018. Le taux d'actualisation moyen pondéré appliqué au total des obligations locatives comptabilisées lors de la transition était de 3,75 %. L'écart entre le total des paiements minimaux au titre de la location présenté à la note 28 des états financiers consolidés annuels de la Société au 31 décembre 2018 et le total des obligations locatives comptabilisées au 1er janvier 2019 est attribuable à :

- l'inclusion des paiements de loyers au-delà des engagements minimaux ayant trait à des périodes de renouvellement ou à des options de prolongation non encore exercées au 31 décembre 2018 et pour lesquelles il existe une certitude raisonnable ;
- facteur contrebalancé en partie par :
  - les hypothèses d'inflation considérées dans les engagements minimaux au 31 décembre 2018 ;
  - l'incidence de l'actualisation sur les paiements minimaux au titre de la location ; et
  - certains coûts auxquels la Société est liée par un engagement contractuel en vertu de contrats de location, mais qui ne peuvent être comptabilisés en tant qu'obligations locatives, tels que les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux.

Incertitude relative aux traitements fiscaux

En juin 2017, l'IASB a publié l'IFRIC 23, « Incertitude relative aux traitements fiscaux ». Cette interprétation précise que si l'entité détermine qu'il est probable que l'administration fiscale accepte le traitement fiscal incertain, elle doit déterminer le résultat fiscal en fonction du traitement fiscal qu'elle applique ou prévoit appliquer dans sa déclaration fiscale. En revanche, s'il n'est pas probable que l'administration fiscale accepte le traitement fiscal incertain, l'entité doit utiliser pour chaque traitement fiscal incertain celle des deux méthodes ci-dessous qui lui semble fournir la meilleure prévision du dénouement de l'incertitude :

- la méthode du montant le plus probable : le montant le plus probable est celui qui, de tout l'éventail de résultats possibles, a la probabilité d'occurrence la plus élevée ;
- la méthode de l'espérance mathématique : l'espérance mathématique est la somme des divers résultats possibles, pondérés par leur probabilité d'occurrence.

La Société a adopté l'IFRIC 23 avec prise d'effet le 1er janvier 2019, ce qui a donné lieu à des changements de méthodes comptables, mais n'a entraîné aucun ajustement significatif aux montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

Note 4. Regroupement d'entreprises

Acquisition de Kallista

Le 20 juin 2018, Boralex a annoncé la conclusion d'une convention d'achat avec Ardian Infrastructure Holding S.à.r.l. visant le rachat de la totalité des actions en circulation de Kallista Energy Investment SAS et 10 % des actions de KE Production SAS, pour une contrepartie en espèce globale pour les actions de 121 M$ (78 M€), sous réserve des ajustements prévus dans les conventions d'acquisition et la prise en charge par Boralex de dettes-projets d'un montant de 171 M$ (111 M€). La Société a aussi remboursé un dû à un actionnaire sans contrôle de 78 M$ (51 M€) qui avait été consenti par Ardian Infrastructure Holding S.à.r.l. à Kallista Energy Investment SAS et un prêt relais de 8 M$ (6 M€) inclus sous Emprunts non courants assumés, pour un total de 86 M$ (56 M€).

Le portefeuille aquis comporte 15 sites éoliens en opération qui totalisent 163 MW qui ont une durée de vie moyenne pondérée restante de huit ans sous contrat, d'un site en construction de 10 MW, qui a été mis en service le 1er novembre 2018, ainsi que d'un portefeuille de projets de l'ordre de 158 MW. La contrepartie a été payée par Boralex à même sa facilité de crédit rotatif.

Cette transaction a engendré des coûts d'acquisition de 5 M$ (3 M€) qui ont été comptabilisés sous les frais d'acquisition dans l'état consolidé des résultats de 2018. La Société a comptabilisé l'acquisition selon la méthode de l'acquisition conformément à IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ». L'état de la situation financière et les résultats de cette acquisition sont consolidés à partir du 20 juin 2018.

Le tableau suivant reflète la détermination finale du prix d'achat des actions :

	Note	Répartition préliminaire		Répartition finale	
		(en $)	(en €)	(en $)	(en €)
Trésorerie et équivalents de trésorerie		21	13	21	13
Clients et autres débiteurs		4	3	4	3
Autres actifs courants		2	1	2	1
Immobilisations corporelles		230	149	205	133
Contrats de vente d'énergie		120	78	161	104
Goodwill		15	9	12	8
Autres actifs non courants		10	6	10	6
Passifs courants		(4)	(2)	(4)	(2)
Emprunts non courants assumés		(171)	(111)	(171)	(111)
Passifs d'impôts différés		(5)	(3)	(9)	(6)
Autres passifs financiers non courants		(5)	(3)	(5)	(3)
Passif relatif au démantèlement	7	(12)	(7)	(12)	(7)
Dû à un actionnaire sans contrôle		(6)	(4)	(6)	(4)
Part d'un actionnaire sans contrôle		—	—	(9)	(6)
		199	129	199	129
Prêt à un actionnaire assumé		(78)	(51)	(78)	(51)
Actifs nets		121	78	121	78
Moins :					
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'acquisition		21	13	21	13
Contrepartie nette versée pour l'acquisition		100	65	100	65

Le *Goodwill* représente les impôts différés. Aux fins fiscales, le Goodwill n'est pas un élément déductible.

La détermination finale du prix d'achat a été établie selon la juste valeur à la date d'acquisition.

Depuis la date d'acquisition, la Société acquise a contribué en 2018 aux produits de la vente d'énergie pour un montant de 21 M$ (14 M€) et a engendré une perte nette de 4 M$ (3 M€).

Si l'acquisition avait eu lieu le 1er janvier 2018, la Direction estime que les produits de la vente d'énergie consolidés au 31 décembre 2018 auraient été de 22 M$ (14 M€) supérieurs, soit de 493 M$ et la perte nette aurait été de 37 M$. Ces estimations se fondent sur l'hypothèse que les ajustements à la juste valeur marchande qui ont été apportés à la date d'acquisition auraient été les mêmes si la transaction avait eu lieu le 1er janvier 2018.

Note 5. Contrats de location

Le tableau suivant présente la ventilation des actifs au titre du droit d'utilisation de la Société :

	Au 30 juin 2019
Actifs au titre du droit d'utilisation :	
Contrats de location de terrains[1]	234
Contrats de location d'immeubles	18
Autres	6
	258

[1] Comprend les coûts de remise en état des terrains de 67 M$.

La Société a également révisé la période d'amortissement des coûts de remise en état des immobilisations à 25 ans. À la suite de cette révision d'hypothèse, les *Actifs au titre de droits d'utilisation* et le *Passif relatif au démantèlement* ont augmenté de 17 M$.

Le tableau suivant présente la variation des actifs au titre du droit d'utilisation :

	2019
Solde au 1er janvier 2019	242
Révision d'estimation des flux de trésorerie	17
Additions	7
Écart de conversion	(1)
Amortissement	(7)
Solde au 30 juin 2019	258

Les ajouts aux actifs au titre du droit d'utilisation de l'exercice 2019 se sont élevés à un montant négligeable.

L'état consolidé des résultats compte les montants suivants relatifs aux contrats de location :

	Périodes de trois mois close le 30 juin		Périodes de six mois close le 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation :				
Contrats de location de terrains	3	—	6	—
Contrats de location d'immeubles et autres	—	—	1	—
	3	—	7	—
Charges d'intérêts incluses dans les charges financières	2	—	4	—
Charges locatives	1	4	1	7
Charges relatives aux contrats de location	6	4	12	7

Note 6. Emprunts non courants

	Note	Échéance	Taux[1]	Devise d'origine[2]	Au 30 juin 2019	Au 31 décembre 2018
Crédit rotatif	a)	2023	3,73		348	277
Dette subordonnée[3]		2028	5,64		300	300
Prêt à terme :						
Centrale hydroélectrique Ocean Falls		2024	6,55		6	6
Centrale hydroélectrique Yellow Falls		2027-2056	4,87		73	74
Parcs éoliens Thames River		2031	7,05		125	129
Parc éolien Témiscouata I		2032	5,29		43	44
Parc éolien Témiscouata II		2033	5,65		109	111
Parc éolien Niagara Region Wind Farm (« NRWF »)		2034	3,74		694	718
Parc éolien Port Ryerse		2034	3,97		28	29
Parc éolien Frampton		2035	4,19		64	66
Parc éolien Côte-de-Beaupré		2035	4,25		52	52
Parc éolien Moose Lake		2043	4,88		48	29
Centrale hydroélectrique Jamie Creek		2054	5,42		55	55
Autres dettes		—	—		4	4
CANADA					1 949	1 894
Convention cadre – parcs éoliens en France		2025	5,40	50	74	88
Crédit-relais – France et Écosse	b)	2019	0,25	14	20	72
Prêt à terme :						
Cube	c)	2019	6,50	—	—	63
CDPQ Revenu Fixe Inc. (« Caisse »)	c)	2024	4,00	40	60	—
Parcs éoliens Kallista		2021-2035	3,33	101	149	170
Parc solaire Lauragais		2028	3,96	7	11	12
Parcs éoliens du portefeuille Sainte-Séverine[4]		2032	1,59	109	162	183
Parc éolien St-Patrick		2027	1,66	27	39	45
Parc éolien La Vallée		2028	4,42	23	35	37
Parcs éoliens Fortel-Bonnières et St-François		2029	3,74	43	64	70
Parc éolien Vron		2030	3,39	8	12	13
Parcs éoliens Boralex Énergie Verte		2030	2,37	142	212	235
Parc éolien Calmont		2030	2,54	17	25	27
Parc éolien Plateau de Savernat		2031	2,41	14	21	23
Parc éolien Touvent		2031	2,17	15	23	25
Parc solaire Les Cigalettes		2033	2,93	7	11	12
Parcs et projets éoliens du portefeuille Sainte-Christine[5]		2033	2,12	194	289	266
Autres dettes		—	—	2	3	5
FRANCE				813	1 210	1 346
Billet américain de premier rang garanti		2026	3,51	43	56	61
ÉTATS-UNIS				43	56	61
			3,79		3 215	3 301
Part à moins d'un an des emprunts					(252)	(414)
Coût d'emprunt, net de l'amortissement cumulé					(34)	(30)
					2 929	2 857

(1) Taux moyens pondérés ajustés pour tenir compte de l'effet des swaps de taux d'intérêt et calculés selon la méthode du taux effectif, s'il y a lieu.

(2) Les devises d'origine sont en CAD (Canada), Euro (France) et USD (États-Unis).

(3) Les prêteurs sont CDPQ Revenu Fixe Inc., filiale de l'actionnaire de la Société, et Fonds de solidarité des travailleurs du Québec.

(4) Inclut les parcs éoliens Mont de Bagny, Voie des Monts, Artois et Chemin de Grès.

(5) Inclut les parcs éoliens Inter Deux Bos, Côteaux du Blaiseron, Hauts de Comble, Sources de l'Ancre, Le Pelon, Basse Thiérache Nord et Catésis, ainsi que les projets éoliens Seuil du Cambrésis et Cham Longe I.

a) Refinancement crédit rotatif

Le 29 juin 2019, Boralex a obtenu une prolongation d'un an du terme de sa facilité de crédit rotative jusqu'au 27 avril 2023. De plus, l'entente est bonifiée par l'augmentation de 50 M$ de la facilité de lettres de crédit garantie par Exportation et Développement Canada, portant ainsi son montant total autorisé à 510 M$ ainsi que par la réduction du seuil du ratio de couverture des intérêts jusqu'au 29 juin 2020.

b) Crédit-relais – France et Écosse

Le 15 novembre 2018, Boralex a prolongé son crédit-relais auprès de BNP Paribas S.A., soit jusqu'au 18 mai 2019 pour la première tranche et jusqu'au 18 novembre 2019 pour la deuxième tranche. La première tranche, d'un montant de 44 M$ (29 M€), a par la suite été remboursée par anticipation le 7 janvier 2019 à la suite de la vente de l'actif sous-jacent (Groupement forestier des bois de l'avenir), pour lequel le financement avait été mis en place en 2016.

c) Refinancement prêt à terme

Le 25 avril 2019, Boralex Europe Sàrl a conclu le refinancement d'une dette totalisant 60 M$ (40 M€) en faveur de Cube Hydro-Power SARL (anciennement Cube Energy SCA) avec la filiale de la Caisse, actionnaire de la Société. La convention de crédit stipule une date d'échéance dans cinq ans avec remboursement du montant intégral du prêt à la date de maturité. Le prêt sera à taux variable jusqu'à la date de conversion, qui est pour une période maximale de 12 mois et sera fixé par la suite.

Part à moins d'un an des emprunts

	Note	Au 30 juin 2019	Au 31 décembre 2018
Prêts à terme - projets		177	179
Prêts à terme - corporatif[1]	b), c)	20	135
Financement relais de la taxe sur la valeur ajoutée		15	11
Prêts à terme - reclassés à court terme à la suite de cas de défaut[2]		40	89
		252	414

(1) Prêt à terme Cube et crédit-relais - France et Écosse.

(2) Voir section *Ratios financiers*.

Ratios financiers

Les conventions d'emprunt comprennent certaines restrictions dans l'utilisation des liquidités des filiales de la Société. Certains ratios financiers tels des ratios de couverture du service de la dette et ratio dette-équité doivent également être rencontrés sur une base trimestrielle, semestrielle ou annuelle.

Selon les IFRS, les prêts qui pourraient subir une accélération de paiement en raison de cas de défaut doivent être reclassés dans la *Part à moins d'un an des emprunts* à la date du bilan. Bien que des certifications sont généralement exigées à des dates ultérieures de la date du bilan, la Société effectue des calculs et elle classe les dettes selon le résultat. La classification à court terme n'est pas nécessairement une indication que des prêts ont été rappelés par les créanciers. Si c'était le cas, Boralex l'indiquerait clairement dans cette note.

Au 31 décembre 2018, deux dettes en France ne respectaient pas leurs ratios de couverture du service de la dette (parcs éoliens Fortel-Bonnières, St-François et Calmont). Ces calculs avaient entrainé une reclassification automatique des prêts dans les *Passifs courants* d'un montant de 89 M$ (57 M€). En mai 2019, une lettre de renonciation a été reçue du prêteur pour l'emprunt Fortel-Bonnières. Cet emprunt a donc été reclassé à long terme à cette date.

Au 31 mars 2019, selon les calculs de la Direction et en fonction des nouvelles données disponibles, une dette en France a été classée à court terme car elle ne respectait pas le ratio de couverture du service de la dette en date du 31 décembre 2018 (parc solaire Les Cigalettes).

Au 30 juin 2019, deux dettes en France étaient toujours classés à court terme puisqu'elles ne respectaient pas le ratio de couverture du service de la dette en date du 31 décembre 2018 (parc solaire Les Cigalettes et parc éolien Calmont). Une dette supplémentaire en France ne respecte pas le ratio de couverture du service de la dette en date du 30 juin 2019 (une des dettes des parcs éoliens Kallista). La reclassification des prêts dans les *Passifs courants* s'élève donc à 40 M$ (27 M€). Il est à noter qu'une lettre de renonciation a été reçue du prêteur pour l'emprunt Les Cigalettes en juillet 2019. Conséquemment, cet emprunt a été reclassé à long terme dans les états financiers de la Société en juillet 2019.

Excepté les situations précédentes au 31 décembre 2018 et au 30 juin 2019, la Société estime que Boralex et ses filiales respectent l'ensemble de leurs ratios et engagements financiers.

Note 7. Passif relatif au démantèlement

Pour les sites éoliens, la Société a une obligation soit juridique ou contractuelle de démanteler ses installations à la fin de leur exploitation commerciale. Ces coûts seraient reliés en majeure partie au retrait, au transport et à la mise au rebut des bases de béton armé qui supportent les éoliennes, ainsi qu'à la revégétalisation. Aucun déboursé n'est attendu avant 2020. À la suite de la révision annuelle des hypothèses et pour alligner les hypothèses avec celles utilisées dans le cadre de la nouvelle norme IFRS 16, la Société a révisé la période de vie utile des immobilisations jusqu'à la date du démantèlement à 25 ans laquelle variait de 22 à 80 ans au 31 décembre 2018. Au 30 juin 2019, les flux de trésorerie ont été actualisés en utilisant des taux d'intérêt avant impôts qui reflètent l'évaluation des risques spécifiques à l'obligation variant entre 2,11 % et 3,86 % (1,53 % et 7,05 % au 31 décembre 2018) pour déterminer le passif non courant relatif au démantèlement.

Les tableaux suivant illustrent la variation du passif relatif au démantèlement :

	2019
Solde au 1er janvier 2019	69
Écart de conversion	(2)
Révision d'estimation des flux de trésorerie	17
Nouvelles obligations	1
Charge de désactualisation incluse dans les charges financières	1
Solde au 30 juin 2019	86

	2018
Solde au 1er janvier 2018	48
Écart de conversion	1
Passif repris dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise	12
Nouvelles obligations	6
Charge de désactualisation incluse dans les charges financières	2
Solde au 31 décembre 2018	69

Note 8. Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

2019

Projet éolien en Colombie-Britannique

Le 14 février 2019, la Société a pris acte de l'avis par lequel BC Hydro l'informait de la suspension pour une période indéterminée du programme SOP pour un projet éolien en Colombie-Britannique. Comme Boralex perdait sa puissance réservée ainsi que son rang dans la file d'attente, un ajustement de 2 M$ a été inscrit au titre de la dépréciation des immobilisations incorporelles.

2018

Parc éolien Cham Longe I

En 2018, le conseil d'administration de Boralex a donné le feu vert au rééquipement du parc éolien de Cham Longe I, un projet dont la puissance actuelle est de 18 MW, laquelle sera augmentée à 35 MW, le tout supporté par un nouveau contrat de vente d'énergie. Pour effectuer le rééquipement, la Société devra mettre fin aux opérations de façon prématurée afin de démanteler le site existant. Au deuxième trimestre de 2018, la Société a évalué l'incidence du démantèlement prématuré du site et avait enregistré une dépréciation des immobilisations corporelles de 6 M$ (4 M€) afin de rapprocher la valeur comptable de ces actifs à la valeur recouvrable. Par contre, dans l'analyse de son rendement pour le rééquipement, elle a tenu compte de la perte des liquidités associées au contrat actuel. Cette analyse a démontré une création de valeur à long terme significative pour les actionnaires de la Société, lui permettant ainsi de prendre la décision d'aller de l'avant avec le projet de rééquipement.

Projet éolien Otter Creek

En 2018, la Société a pris acte de l'avis dans lequel IESO l'informe de la résiliation unilatérale du contrat d'achat d'énergie du projet éolien Otter Creek, 50 MW, en Ontario. Au deuxième trimestre de 2018, une dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles de 4 M$ avait été comptabilisée afin de rapprocher la valeur comptable de ces actifs à la valeur recouvrable.

Forêt de Lanouée

Le 26 juillet 2018, la Société a signé une promesse de vente de la forêt de Lanouée en France, d'une superficie d'environ 3 833 hectares pour le prix de 43 M$ (30 M€). Cette forêt, vendue le 19 décembre 2018, a été acquise en septembre 2016 avec l'acquisition d'un portefeuille de projets éoliens en France et en Écosse. Au deuxième trimestre de 2018, une dépréciation des immobilisations corporelles de 2 M$ (1 M€) avait été comptabilisée afin de rapprocher la valeur comptable de ces actifs à la valeur recouvrable.

Note 9. Résultat net par action

a) Résultat net par action, de base

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	Périodes de trois mois closes les 30 juin		Périodes de six mois closes les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex	(13)	(28)	16	(8)
Nombre moyen pondéré d'actions de base	89 200 490	76 318 743	89 192 754	76 287 941
Résultat net par action attribuable aux actionnaires de Boralex, de base	(0,14 $)	(0,36 $)	0,18 $	(0,10 $)

b) Résultat net par action, dilué

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	Périodes de trois mois closes les 30 juin		Périodes de six mois closes les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex	(13)	(28)	16	(8)
Nombre moyen pondéré d'actions de base	89 200 490	76 318 743	89 192 754	76 287 941
Effet de dilution des options d'achat d'actions	—	—	181 168	—
Nombre moyen pondéré d'actions dilué	89 200 490	76 318 743	89 373 922	76 287 941
Résultat net par action attribuable aux actionnaires de Boralex, dilué	(0,14 $)	(0,36 $)	0,18 $	(0,10 $)

Le tableau ci-dessous présente des éléments qui pourraient diluer le résultat net de base par action ordinaire dans le futur, mais qui n'ont pas été pris en compte dans le calcul du résultat net dilué par action ordinaire en raison de leur effet anti-dilutif :

	Périodes de trois mois closes les 30 juin		Périodes de six mois closes les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Débentures convertibles exclues en raison de leur effet anti-dilutif	7 331 990	7 332 909	7 331 990	7 333 117
Options d'achat d'actions exclues en raison de leur effet anti-dilutif	585 869	622 898	61 182	622 898

c) Dividendes déclarés et versés

Le 7 août 2019, un dividende de 0,1650 $ par action ordinaire a été déclaré et sera versé le 17 septembre 2019, pour les porteurs inscrits à la fermeture des marchés le 30 août 2019.

La Société a versé pour la période de six mois close le 30 juin 2019 un dividende totalisant 29 M$ (23 M$ en 2018).

Note 10. Instruments financiers

Le tableau des instruments financiers ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur respectives se présentent comme suit :

	Note	Au 30 juin 2019 Valeur comptable	Au 30 juin 2019 Juste valeur	Au 31 décembre 2018 Valeur comptable	Au 31 décembre 2018 Juste valeur
AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS					
Swaps croisés sur taux d'intérêts et devises (Euro contre CAD)		6	6	—	—
AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS					
Fonds de réserve		65	65	57	57
Avance à un actionnaire sans contrôle		36	37	35	34
Swaps financiers de taux d'intérêt		3	3	30	30
Options d'achat de participations d'un partenaire		15	15	15	15
		119	120	137	136
AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS					
Swaps croisés sur taux d'intérêts et devises (Euro contre CAD)		—	—	8	8
Swaps croisés sur taux d'intérêts et devises (USD contre CAD)		3	3	—	—
		3	3	8	8
EMPRUNTS[1]	6	3 181	3 318	3 271	3 319
DÉBENTURES CONVERTIBLES[2]		145	149	144	147
AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS					
Dû à un actionnaire sans contrôle	4	6	7	6	7
Contrats de change à terme		2	2	7	7
Swaps financiers de taux d'intérêt		55	55	32	32
		63	64	45	46

(1) Incluant les *Empruns non courants* et la *Part à moins d'un an des emprunts*.
(2) Incluant la portion équité.

La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse affectée, les clients et autres débiteurs ainsi que les fournisseurs et autres créditeurs est comparable à leur valeur comptable en raison de leur échéance courante ou de leur forte liquidité.

La juste valeur de l'avance à un actionnaire sans contrôle, des options d'achat d'une participation d'un partenaire, des emprunts et du dû à un actionnaire sans contrôle est établie essentiellement à partir du calcul des flux monétaires actualisés. Les taux d'actualisation, se situant entre 0,85 % et 7,24 % (entre 1,09 % et 8,08 % au 31 décembre 2018), ont été établis en utilisant les taux de rendement des obligations gouvernementales locales ajustés d'une marge qui tient compte des risques spécifiques à chacun des emprunts ainsi qu'une marge représentative des conditions de liquidité de marché du crédit. Les débentures convertibles sont négociées sur le marché boursier et la juste valeur est établie selon les cours du marché à la date du bilan.

Swaps financiers de taux d'intérêt

Les flux de trésorerie sont actualisés selon une courbe qui reflète le risque de crédit de la Société ou de la contrepartie, selon le cas. Le tableau ci-dessous résume les engagements de la Société en vertu des swaps financiers de taux d'intérêt :

Au 30 juin 2019	Devise	Taux payeur fixe	Taux receveur variable	Échéance	Notionnel actuel (en CAD)	Juste valeur (en CAD)
Swaps financiers de taux d'intérêt	Euro	0,38 % à 5,16 %	Euribor 3-6 mois	2020-2041	515	(47)
Swaps financiers de taux d'intérêt	CAD	1,81 % à 2,68 %	Cdor 3 mois	2034-2043	763	(5)

Au 31 décembre 2018	Devise	Taux payeur fixe	Taux receveur variable	Échéance	Notionnel actuel (en CAD)	Juste valeur (en CAD)
Swaps financiers de taux d'intérêt	Euro	0,38 % à 5,16 %	Euribor 3-6 mois	2019-2041	595	(32)
Swaps financiers de taux d'intérêt	CAD	1,81 % à 2,68 %	Cdor 3 mois	2034-2043	787	30

Contrats de change à terme

La juste valeur des contrats de change à terme est évaluée en utilisant une technique généralement acceptée, soit la valeur actualisée de la différence entre la valeur du contrat à la fin établie selon le taux de change de ce contrat et celle établie selon le taux de change que l'institution financière utiliserait si elle renégociait en date du bilan le même contrat aux mêmes conditions. Les taux d'actualisation sont ajustés pour tenir compte du risque de crédit de la Société ou de la contrepartie, selon le cas. Dans la détermination de l'ajustement de crédit, la Société tient compte des accords de compensation, s'il y a lieu.

Au 30 juin
2019

	Taux de change	Échéance	Notionnel actuel (en CAD)	Juste valeur (en CAD)
Contrats de change à terme (Euro contre CAD)	1,5475	2019-2025	101	(2)

Au 31 décembre
2018

	Taux de change	Échéance	Notionnel actuel (en CAD)	Juste valeur (en CAD)
Contrats de change à terme (Euro contre CAD)	1,5475	2019-2025	108	(7)

Swaps croisés sur taux d'intérêts et devises

La Société a aussi conclu des swaps croisés sur taux d'intérêt et devises (mieux connu dans son appellation anglophone « Cross-Currency Swaps »). Ces dérivés procurent principalement une couverture de l'investissement net de la Société en France puisqu'ils permettent de synthétiquement convertir en euros le financement émis au Canada pour investir dans ce pays. En plus de réduire le risque lié à la fluctuation des devises, ces instruments permettent aussi de bénéficier en ce moment et en partie, des taux d'intérêt plus faibles qui sont en vigueur en Europe. La Société a également conclu des transactions similaires portant sur la devise USD. Ces transactions à court terme permettent de bénéficier de taux d'intérêt plus faibles sur les montants tirés sur le crédit rotatif. Pour évaluer la juste valeur de ces instruments, la Société utilise une technique qui combine celles qu'elle utilise pour évaluer les swaps de taux d'intérêts et les contrats de change à terme.

Au 30 juin
2019

	Taux de change	Échéance	Notionnel actuel (en CAD)	Juste valeur (en CAD)
Swaps croisés sur taux d'intérêts et devises (Euro contre CAD)	1,5071	2020	479	6
Swaps croisés sur taux d'intérêts et devises (USD contre CAD)	1,3201	2019	340	(3)

Au 31 décembre
2018

	Taux de change	Échéance	Notionnel actuel (en CAD)	Juste valeur (en CAD)
Swaps croisés sur taux d'intérêts et devises (Euro contre CAD)	1,5185	2019	251	(8)

Hiérarchie des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Le classement des instruments financiers pour lesquels la juste valeur est présentée dans les états financiers est en fonction des niveaux hiérarchiques suivants :

- le niveau 1 : consiste en une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés pour des actifs et passifs identiques ;
- le niveau 2 : consiste en des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données, autres que des prix cotés, observables directement ou indirectement sur le marché ;
- le niveau 3 : consiste en des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Le classement de la juste valeur d'un instrument financier dans son intégralité dans un de ces niveaux doit être déterminé en fonction du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur de cet instrument financier dans son intégralité.

La Société a classé les débentures convertibles au niveau 1, car la juste valeur est établie selon le cours du marché boursier.

Pour les emprunts, les swaps financiers de taux d'intérêt, les contrats de change à terme et les swaps croisés sur taux d'intérêts et devises, la Société a classé les évaluations à la juste valeur au niveau 2, car elles reposent essentiellement sur des données observables sur le marché, soit des taux de rendement des obligations gouvernementales, des taux d'intérêt et des taux de change.

Pour l'avance à un actionnaire sans contrôle et le dû à un actionnaire sans contrôle, la Société a classé les évaluations à la juste valeur au niveau 3, car elles reposent sur des données non observables sur le marché, soit la probabilité de l'atteinte de certaines étapes importantes dans le développement des projets ou de flux de trésorerie élaborés à partir de données de l'entité projet.

Pour les options d'achat de participations d'un partenaire, la Société a classé les évaluations à la juste valeur au niveau 3, car elles reposent principalement sur la production et les prix de vente d'électricité suite à la fin du contrat de vente d'énergie et d'autres données non observables sur le marché. La juste valeur de ces options a été déterminée en se basant sur les flux monétaires futurs générés par les projets auxquels une simulation Monte Carlo a été appliquée afin de prendre en considération l'incertitude autour de la production.

Le tableau suivant présente le classement des instruments financiers de la Société en fonction du niveau hiérarchique de l'évaluation de leur juste valeur :

		Évaluation de la juste valeur, selon les niveaux suivants :		
	Au 30 juin **2019**	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
ACTIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS				
Avance à un actionnaire sans contrôle	37	—	—	37
Fonds de réserve	65	65	—	—
	102	65	—	37
ACTIFS FINANCIERS DÉRIVÉS				
Swaps croisés sur taux d'intérêts et devises (Euro contre CAD)	6	—	6	—
Swaps financiers de taux d'intérêt	3	—	3	—
Options d'achat de participations d'un partenaire	15	—	—	15
	24	—	9	15
PASSIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS				
Emprunts[1]	3 318	—	3 318	—
Débentures convertibles[2]	149	149	—	—
Dû à un actionnaire sans contrôle	7	—	—	7
	3 474	149	3 318	7
PASSIFS FINANCIERS DÉRIVÉS				
Contrats de change à terme	2	—	2	—
Swaps croisés sur taux d'intérêts et devises (USD contre CAD)	3	—	3	—
Swaps financiers de taux d'intérêt	55	—	55	—
	60	—	60	—

(1) Incluant les *Emprunts non courants* et la *Part à moins d'un an des emprunts*.

(2) Incluant la portion équité.

	Évaluation de la juste valeur, selon les niveaux suivants :			
	Au 31 décembre 2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
ACTIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS				
Avance à un actionnaire sans contrôle	34	—	—	34
Fonds de réserve	57	57	—	—
	91	57	—	34
ACTIFS FINANCIERS DÉRIVÉS				
Swaps financiers de taux d'intérêt	30	—	30	—
Options d'achat de participations d'un partenaire	15	—	—	15
	45	—	30	15
PASSIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS				
Emprunts[1]	3 319	—	3 319	—
Débentures convertibles[2]	147	147	—	—
Dû à un actionnaire sans contrôle	7	—	—	7
	3 473	147	3 319	7
PASSIFS FINANCIERS DÉRIVÉS				
Contrats de change à terme	7	—	7	—
Swaps croisés sur taux d'intérêts et devises (Euro contre CAD)	8	—	8	—
Swaps financiers de taux d'intérêt	32	—	32	—
	47	—	47	—

(1) Incluant les *Emprunts non courants* et la *Part à moins d'un an des emprunts*.
(2) Incluant la portion équité.

Les instruments financiers classés au niveau 3 ont évolué de la manière suivante :

2019	Avance à un actionnaire sans contrôle	Options d'achat de participations d'un partenaire	Dû à un actionnaire sans contrôle
Solde au 1er janvier 2019	34	15	7
Additions	3	—	—
Solde au 30 juin 2019	37	15	7

2018	Avance à un actionnaire sans contrôle	Options d'achat de participations d'un partenaire	Dû à un actionnaire sans contrôle
Solde au 1er janvier 2018	31	—	—
Regroupement d'entreprises	—	—	6
Additions	3	15	—
Écart de conversion	—	—	1
Solde au 31 décembre 2018	34	15	7

Note 11 . Engagements et éventualités

France - Parc éolien Cham Longe

En 2019, dans le cadre du projet de rééquipement du site éolien **Cham Longe**, la Société a conclu des conventions de raccordement. L'engagement net de la Société lié à ces conventions s'élève à 2 M$ (1 M€).

France - Projet éolien Santerre

Le 10 avril 2019, la Société a conclu un contrat d'achat de turbines pour le projet éolien **Santerre**. L'engagement net de la Société en vertu de ce contrat s'éleve à 15 M$ (10 M€).

France - Éventualité

Le 5 mars 2019, la Cour administrative d'appel de Nantes a rendu des décisions favorables à Boralex en ce qui concerne le projet **Moulins du Lohan** (51 MW). Rappelons que le 7 juillet 2017, le Tribunal administratif de Rennes avait prononcé l'annulation des permis de construction du projet. Les travaux de construction avaient alors dû être interrompus, mais Boralex avait porté les décisions d'annulation des permis en appel, lesquels appels ont été jugé en faveur de Boralex le 5 mars dernier. Ces arrêts de la Cour administrative d'appel de Nantes font l'objet de recours en cassation déposés par la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France auprès du Conseil d'état les 7 et 13 mai 2019. Les décisions du Conseil d'état sont attendues au cours des prochains mois.

Canada - Éventualité

En vertu des contrats de vente d'énergie conclus avec Hydro-Québec Distribution pour ses projets éoliens, les entités de projets de la Société doivent respecter certaines exigences de contenu régional quant aux coûts associés aux éoliennes du parc éolien (les « exigences de contenu régional ») et certaines exigences de contenu québécois quant aux coûts globaux du parc éolien (collectivement avec les exigences de contenu régional, les « exigences de contenu local »). Ces exigences sont applicables à tous les projets éoliens québécois ayant été construits par des entités de projets de la Société ou d'autres producteurs dans le cadre des appels d'offres conclus de 2005 à 2009. Le non-respect de ces exigences peut entrainer l'obligation de payer des pénalités en vertu de ces contrats de vente d'énergie.

En conformité avec les pratiques habituelles, dans les circonstances où le respect ou non des exigences de contenu local aux termes d'un contrat de vente d'énergie dépend principalement du respect par le manufacturier d'éoliennes, les projets québécois de Boralex avaient obtenu un engagement d'Enercon Canada inc. (« Enercon Canada ») à assumer le paiement des pénalités qui y seraient associées, le cas échéant. Les obligations d'Enercon Canada aux termes des contrats d'achat d'éoliennes font l'objet d'un cautionnement par sa société mère, Enercon GmbH. Il existe un différend entre Hydro-Québec, d'une part, et Enercon Canada et Enercon GmbH, d'autre part, notamment sur la méthodologie de calcul à appliquer pour établir le coût des éoliennes ou composantes d'éoliennes devant être utilisé pour déterminer la conformité des projets avec les exigences de contenu régional.

Le 18 avril 2019, dans le cadre de ce différend, Hydro-Québec a déposé devant la Cour supérieure du Québec une demande introductive d'instance contre Énergie Éolienne Le Plateau S.E.C. (une société en commandite opérant le parc éolien **Le Plateau I**, dont la Société détient indirectement 51 % des parts en circulation), Enercon Canada et Enercon GmbH visant la détermination de la méthodologie de calcul applicable et l'obtention de documents sous le contrôle d'Enercon Canada et Enercon GmbH. La demande vise également à condamner les défenderesses, in solidum, à payer à Hydro-Québec un montant de moins de 1 M$, avec intérêts et indemnité additionnelle. Hydro-Québec précise que cette somme ne représente que la pénalité minimale, soit un écart d'un point de pourcentage entre les exigences de contenu régional et le contenu régional réellement atteint, et que cette somme est à parfaire car elle considère que cet écart est plus important.

Énergie Éolienne Le Plateau S.E.C. a appelé en garantie Enercon Canada et Enercon GmbH en vertu du contrat d'achat de turbine et exige qu'Enercon Canada et Enercon GmbH assument le paiement des pénalités applicables. En cas de défaut de paiement, Hydro-Québec Distribution pourrait tenter d'exercer son droit d'opérer compensation des pénalités, si applicable, à même les sommes payables à Énergie Éolienne Le Plateau S.E.C. pour l'énergie livrée par le parc éolien en question, ce qui affecterait les revenus perçus par ces parcs éoliens jusqu'à paiement complet par Enercon Canada et Enercon GmbH des pénalités.

Note 12. Facteurs saisonniers et autres facteurs de nature cyclique

L'exploitation et les résultats de la Société sont en partie soumis à des cycles saisonniers ainsi qu'à certains autres facteurs cycliques qui varient selon les secteurs. Comme la presque totalité des sites exploités par la Société dispose de contrats de vente d'énergie à long terme, selon des prix déterminés et indexés, les cycles saisonniers influencent principalement le volume total de production de la Société. L'énergie produite par seulement cinq centrales hydroélectriques aux États-Unis et une en Ontario, un site éolien en Alberta et deux autre en France, ce qui correspond à 3 % de la puissance installée de Boralex, est vendue aux prix du marché, qui sont plus volatils. Pour la période de trois mois close le 30 juin 2019, les produits de la vente d'énergie liés aux sites qui ne disposent pas de contrats de vente d'énergie sont de 2 M$ (1 M$ pour la même période de 2018). Pour la période de six mois close le 30 juin 2019, les produits de la vente d'énergie liés aux sites qui ne disposent pas de contrats de vente d'énergie sont de 4 M$ (3 M$ pour la même période de 2018).

Selon leur mode de production spécifique, le volume d'activité des sites de Boralex est influencé par les cycles saisonniers décrits ci-après.

Éolien

Pour les actifs éoliens en exploitation dont la part de Boralex totalise 1 768 MW, les conditions éoliennes, tant en France qu'au Canada, sont généralement plus favorables en hiver, ce qui correspond aux premier et quatrième trimestres de Boralex. Toutefois, ces périodes présentent des risques plus élevés de baisse de production en raison de phénomènes climatiques comme le givre. De façon générale, la Direction estime que la répartition de la production du secteur éolien est d'environ 60 % pour les premier et quatrième trimestres, et de 40 % pour les deuxième et troisième trimestres.

Hydroélectrique

En ce qui concerne les actifs hydroélectriques, ils comptent pour une puissance installée de 172 MW au 30 juin 2019 et atteindront 182 MW avec l'augmentation de puissance de la centrale Buckingham à la fin de 2019. L'énergie produite est tributaire des conditions hydrauliques qui sont traditionnellement maximales au printemps et bonnes à l'automne au Canada comme dans le Nord-Est des États-Unis, ce qui correspond aux deuxième et quatrième trimestres. Les débits d'eau tendent historiquement à diminuer en hiver et en été. Cependant, sur un horizon à long terme, il peut y avoir des variations d'une année à l'autre en raison de phénomènes climatiques ponctuels. De façon générale, la Direction estime que la répartition de l'énergie hydroélectrique produite sur une base annuelle est de l'ordre de 60 % pour les deuxième et quatrième trimestres, et de 40 % pour les premier et troisième trimestres. Il est à noter qu'à l'exception de quatre centrales qui bénéficient d'un débit régulé en amont qui n'est pas sous le contrôle de la Société, les autres centrales hydroélectriques de Boralex n'ont pas de réservoir pour permettre de réguler les débits d'eau en cours d'année.

Thermique

Boralex exploite deux centrales de production d'énergie thermique d'une puissance installée totalisant 47 MW. Celle de Senneterre de 35 MW (Québec, Canada) est alimentée en résidus de bois et dispose d'un contrat de vente d'énergie avec Hydro-Québec qui viendra à échéance en 2027. Une entente conclue avec Hydro-Québec stipule que, jusqu'à la fin du contrat, la production d'électricité de cette centrale est limitée à huit mois par année, de décembre à mars et de juin à septembre. Pour la durée de cette entente, la centrale de Senneterre recevra d'Hydro-Québec une compensation financière, ce qui permet d'anticiper une rentabilité relativement stable d'une année à l'autre.

Boralex exploite également une centrale au gaz naturel de 12 MW à Blendecques (Hauts-de-France, France). Depuis plusieurs années, en raison des particularités de ce marché, cette centrale de cogénération produit de l'électricité cinq mois par année, de novembre à mars, ce qui correspond à la totalité du premier trimestre de Boralex et à une partie du quatrième. Pendant la période d'interruption de la production d'électricité, la vapeur destinée à un client industriel est produite par une chaudière auxiliaire. Le prix de vente de l'électricité étant lié au coût du gaz naturel, il est donc également sujet à une certaine volatilité. Par contre, tout mouvement du prix du gaz naturel se répercute sur le coût de cette matière première et vient éliminer en grande partie la volatilité sur les résultats.

Solaire

Les sites d'énergie solaire représentant une puissance installée de 16 MW sont tous dotés de contrats de vente d'énergie à long terme. Ils bénéficient de conditions d'ensoleillement généralement plus favorables au printemps et en été, ce qui correspond aux deuxième et troisième trimestres. Compte tenu de ces facteurs climatiques, la Direction prévoit qu'environ 65 % de l'énergie solaire sera produite au cours des deuxième et troisième trimestres de chaque année.

Note 13. Information sectorielle

Les centrales de la Société se regroupent sous quatre secteurs distincts qui représentent les secteurs d'activité de la Société : les sites éoliens, les centrales hydroélectriques, les centrales thermiques et les sites solaires. La Société exerce ses activités dans un seul domaine isolable, soit la production d'énergie. La classification de ces secteurs d'activité est établie en fonction des structures de coûts différentes, inhérentes à ces quatre types de centrales. Les données sectorielles suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les comptes consolidés.

Les secteurs d'activité sont présentés selon les mêmes critères que ceux utilisés pour la production du rapport interne remis au principal responsable sectoriel, lequel s'occupe d'allouer les ressources et d'évaluer la performance des secteurs d'activité. Le principal responsable sectoriel est considéré comme étant le président et chef de la direction, et ce dernier évalue la performance des secteurs à partir de la production d'électricité, des produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération et du BAIIA(A).

Le BAIIA(A) représente le bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement, ajusté pour exclure d'autres éléments, tels que les frais d'acquisition, la perte nette sur instruments financiers et la perte (gain) de change, ces deux derniers étant regroupés sous *Autres*. Le BAIIA(A) n'a pas un sens normalisé prescrit par les IFRS ; par conséquent, il pourrait ne pas être comparable aux résultats d'autres sociétés qui utilisent une mesure de performance portant un nom similaire. Les investisseurs ne devraient pas considérer le BAIIA(A) comme un critère remplaçant, par exemple, le résultat net ni comme un indicateur des résultats d'exploitation, qui eux sont des mesures conformes aux IFRS.

Un rapprochement entre les données conformes aux IFRS avec celles du Combiné est également présenté en vertu de laquelle les résultats de ses *Participations dans des Coentreprises et entreprises associées* (« Participations ») sont considérées en fonction des pourcentage de détention. La Direction considère que cette information constitue une donnée utile pour les investisseurs puisque c'est celle-ci qui est utilisée pour évaluer la performance de la Société. Pour plus d'informations, se référer à la note *Participations dans des Coentreprises et entreprises associées* des états financiers consolidés.

Un rapprochement du BAIIA et du BAIIA(A) avec la mesure financière la plus comparable aux IFRS, soit le résultat net, est présenté dans le tableau suivant. Les informations comparatives n'ont pas été retraitées selon IFRS 16 - *Contrats de location* et continuent d'être présentées selon l'IAS 17.

				2019
	IFRS	Participations	Éliminations	Combiné
Période de trois mois close le 30 juin :				
Résultat net	(15)	2	(2)	(15)
Recouvrement d'impôts sur le résultat	(4)	—	—	(4)
Charges financières	35	9	—	44
Amortissement	64	11	—	75
BAIIA	80	22	(2)	100
Ajustements :				
Autres	3	—	—	3
BAIIA(A)	83	22	(2)	103
Période de six mois close le 30 juin :				
Résultat net	16	17	(17)	16
Charge d'impôts sur le résultat	4	—	—	4
Charges financières	68	18	1	87
Amortissement	126	25	—	151
Dépréciation des immobilisations incorporelles	2	—	—	2
BAIIA	216	60	(16)	260
Ajustements :				
Autres gains	—	(1)	—	(1)
Autres	(2)	—	—	(2)
BAIIA(A)	214	59	(16)	257

	2018			
	IFRS	SDB I et II (50 %)	Éliminations	Combiné
Période de trois mois close le 30 juin :				
Résultat net	(33)	3	(3)	(33)
Recouvrement d'impôts sur le résultat	(8)	—	—	(8)
Charges financières	30	4	1	35
Amortissement	48	5	—	53
Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	12	—	—	12
BAIIA	49	12	(2)	59
Ajustements :				
Frais d'acquisition	7	—	—	7
Autres	1	1	—	2
BAIIA(A)	57	13	(2)	68
Période de six mois close le 30 juin :				
Résultat net	(10)	7	(7)	(10)
Recouvrement d'impôts sur le résultat	(2)	—	—	(2)
Charges financières	58	9	2	69
Amortissement	95	11	—	106
Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	12	—	—	12
BAIIA	153	27	(5)	175
Ajustements :				
Frais d'acquisition	7	—	—	7
Autres	1	(1)	—	—
BAIIA(A)	161	26	(5)	182

Information par secteur d'activité

	Période de trois mois close le 30 juin 2019			
	IFRS	**Participations**	**Éliminations**	**Combiné**
Production d'électricité (GWh)				
Sites éoliens	636	258	—	894
Compensation NRWF	73	—	—	73
	709	258	—	967
Centrales hydroélectriques	255	—	—	255
Centrales thermiques	38	—	—	38
Sites solaires	7	—	—	7
	1 009	258	—	1 267
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération				
Sites éoliens	99	27	—	126
Centrales hydroélectriques	16	—	—	16
Centrales thermiques	5	—	—	5
Sites solaires	1	—	—	1
	121	27	—	148
BAIIA(A)				
Sites éoliens	84	22	(2)	104
Centrales hydroélectriques	12	—	—	12
Centrales thermiques	1	—	—	1
Sites solaires	1	—	—	1
Corporatif et éliminations	(15)	—	—	(15)
	83	22	(2)	103
Nouvelles immobilisations corporelles				
Sites éoliens	26	—	—	26
Centrales hydroélectriques	10	—	—	10
Centrales thermiques	1	—	—	1
Corporatif	1	—	—	1
	38	—	—	38

	Période de trois mois close le 30 juin 2018			
	IFRS	SDB I et II (50 %)	Éliminations	Combiné
Production d'électricité (GWh)				
Sites éoliens	490	134	—	624
Compensation NRWF	28	—	—	28
	518	134	—	652
Centrales hydroélectriques	194	—	—	194
Centrales thermiques	57	—	—	57
Sites solaires	6	—	—	6
	775	134	—	909
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération				
Sites éoliens	73	15	—	88
Centrales hydroélectriques	14	—	—	14
Centrales thermiques	7	—	—	7
Sites solaires	1	—	—	1
	95	15	—	110
BAIIA(A)				
Sites éoliens	58	12	(2)	68
Centrales hydroélectriques	10	—	—	10
Centrales thermiques	1	—	—	1
Sites solaires	1	—	—	1
Corporatif et éliminations	(13)	—	1	(12)
	57	12	(1)	68
Nouvelles immobilisations corporelles				
Sites éoliens	48	—	—	48
Centrales hydroélectriques	3	—	—	3
Corporatif	4	—	—	4
	55	—	—	55

	Période de six mois close le 30 juin 2019			
	IFRS	**Participations**	**Éliminations**	**Combiné**
Production d'électricité (GWh)				
Sites éoliens	1 674	653	—	2 327
Compensation NRWF	83	—	—	83
	1 757	653	—	2 410
Centrales hydroélectriques	414	—	—	414
Centrales thermiques	110	—	—	110
Sites solaires	12	—	—	12
	2 293	653	—	2 946
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération				
Sites éoliens	245	69	—	314
Centrales hydroélectriques	28	—	—	28
Centrales thermiques	18	—	—	18
Sites solaires	2	—	—	2
	293	69	—	362
BAIIA(A)				
Sites éoliens	214	59	(17)	256
Centrales hydroélectriques	20	—	—	20
Centrales thermiques	7	—	—	7
Sites solaires	2	—	—	2
Corporatif et éliminations	(29)	—	1	(28)
	214	59	(16)	257
Nouvelles immobilisations corporelles				
Sites éoliens	53	—	—	53
Centrales hydroélectriques	16	—	—	16
Centrales thermiques	2	—	—	2
Corporatif	3	—	—	3
	74	—	—	74

	Période de six mois close le 30 juin 2018			
	IFRS	SDB I et II (50 %)	Éliminations	Combiné
Production d'électricité (GWh)				
Sites éoliens	1 314	283	—	1 597
Compensation NRWF	70	—	—	70
	1 384	283	—	1 667
Centrales hydroélectriques	359	—	—	359
Centrales thermiques	119	—	—	119
Sites solaires	10	—	—	10
	1 872	283	—	2 155
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération				
Sites éoliens	198	31	—	229
Centrales hydroélectriques	28	—	—	28
Centrales thermiques	19	—	—	19
Sites solaires	2	—	—	2
	247	31	—	278
BAIIA(A)				
Sites éoliens	160	26	(6)	180
Centrales hydroélectriques	20	—	—	20
Centrales thermiques	5	—	—	5
Sites solaires	2	—	—	2
Corporatif et éliminations	(26)	—	1	(25)
	161	26	(5)	182
Nouvelles immobilisations corporelles				
Sites éoliens	100	—	—	100
Centrales hydroélectriques	7	—	—	7
Centrales thermiques	1	—	—	1
Corporatif	6	—	—	6
	114	—	—	114

	Au 30 juin 2019	Au 31 décembre 2018
Total de l'actif		
Sites éoliens	4 097	4 056
Centrales hydroélectriques	591	553
Centrales thermiques	33	37
Sites solaires	38	38
Corporatif	24	62
	4 783	4 746
Total du passif		
Sites éoliens	2 834	2 807
Centrales hydroélectriques	269	237
Centrales thermiques	7	9
Sites solaires	27	26
Corporatif	825	766
	3 962	3 845

Information par secteur géographique

	Période de trois mois close le 30 juin 2019			
	IFRS	Participations	Éliminations	Combiné
Production d'électricité (GWh)				
Canada	385	258	—	643
Compensation NRWF	73	—	—	73
	458	258	—	716
France	399	—	—	399
États-Unis	152	—	—	152
	1 009	258	—	1 267
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération				
Canada	55	27	—	82
France	56	—	—	56
États-Unis	10	—	—	10
	121	27	—	148
BAIIA(A)				
Canada	40	22	(2)	60
France	36	—	—	36
États-Unis	7	—	—	7
	83	22	(2)	103
Nouvelles immobilisations corporelles				
Canada	11	—	—	11
France	27	—	—	27
	38	—	—	38

	Période de trois mois close le 30 juin 2018			
	IFRS	SDB I et II (50 %)	Éliminations	Combiné
Production d'électricité (GWh)				
Canada	391	134	—	525
Compensation NRWF	28	—	—	28
	419	134	—	553
France	254	—	—	254
États-Unis	102	—	—	102
	775	134	—	909
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération				
Canada	50	15	—	65
France	38	—	—	38
États-Unis	7	—	—	7
	95	15	—	110
BAIIA(A)				
Canada	33	13	(2)	44
France	21	—	—	21
États-Unis	4	—	—	4
Autres[1]	(1)	—	—	(1)
	57	13	(2)	68
Nouvelles immobilisations corporelles				
Canada	6	—	—	6
France	49	—	—	49
	55	—	—	55

(1) Royaume-Uni et Danemark.

	Période de six mois close le 30 juin 2019			
	IFRS	Participations	Éliminations	Combiné
Production d'électricité (GWh)				
Canada	859	653	—	1 512
Compensation NRWF	83	—	—	83
	942	653	—	1 595
France	1 065	—	—	1 065
États-Unis	286	—	—	286
	2 293	653	—	2 946
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération				
Canada	125	69	—	194
France	149	—	—	149
États-Unis	19	—	—	19
	293	69	—	362
BAIIA(A)				
Canada	107	59	(16)	150
France	94	—	—	94
États-Unis	14	—	—	14
Autres[1]	(1)	—	—	(1)
	214	59	(16)	257
Nouvelles immobilisations corporelles				
Canada	22	—	—	22
France	52	—	—	52
	74	—	—	74

[1] Royaume-Uni et Danemark.

	Période de six mois close le 30 juin 2018			
	IFRS	SDB I et II (50 %)	Éliminations	Combiné
Production d'électricité (GWh)				
Canada	846	283	—	1 129
Compensation NRWF	70	—	—	70
	916	283	—	1 199
France	735	—	—	735
États-Unis	221	—	—	221
	1 872	283	—	2 155
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération				
Canada	122	31	—	153
France	110	—	—	110
États-Unis	15	—	—	15
	247	31	—	278
BAIIA(A)				
Canada	89	26	(5)	110
France	65	—	—	65
États-Unis	10	—	—	10
Autres[1]	(3)	—	—	(3)
	161	26	(5)	182
Nouvelles immobilisations corporelles				
Canada	18	—	—	18
France	96	—	—	96
	114	—	—	114

	Au 30 juin 2019	Au 31 décembre 2018
Total de l'actif		
Canada	2 429	2 376
France	2 127	2 174
États-Unis	212	184
Autres[1]	15	12
	4 783	4 746
Actifs non courants[2]		
Canada	2 044	2 002
France	1 892	1 879
États-Unis	187	166
Autres[1]	10	7
	4 133	4 054
Total du passif		
Canada	2 359	2 211
France	1 486	1 543
États-Unis	117	91
	3 962	3 845

(1) Royaume-Uni et Danemark.

(2) Excluant les *Participations dans des coentreprises et entreprises associées.*

Note 14. Événements subséquents

Coentreprises phases I et II et Éoliennes Côte-de-Beaupré S.E.C

Au 30 juin 2019, une action collective était en cours en raison des inconvénients allégués (notamment le bruit, la poussière et les vibrations) causés par la construction des Parcs éoliens de la **Seigneurie de Beaupré**. Les défenderesses (Parcs Éoliens de la Seigneurie de Beaupré 2 et 3 S.E.N.C., Parc Éolien de la Seigneurie de Beaupré 4, S.E.N.C. et Éoliennes Côte-de-Beaupré S.E.C.) ont toujours été et sont toujours d'avis, expertises à l'appui, que les membres du groupe n'ont subi aucun inconvénient anormal résultant des travaux de construction. Le dossier devait être entendu devant la Cour supérieure du Québec en avril 2019. Cependant, une entente de principe, faite sans admission de responsabilité, est intervenue entre les parties dans le cadre d'une conférence de règlement à l'amiable tenue à l'automne 2018. L'audience d'approbation de la transaction a eu lieu le 11 avril 2019 et le jugement a été rendu le 9 juillet 2019 approuvant l'entente intervenue entre les parties au montant d'environ 2 M$. Les assureurs ont couvert les frais relatifs à cette entente en juillet 2019.

Canada - Éventualité

Depuis janvier 2011, O'Leary Funds Management LP et al. a entrepris de poursuivre la Société en Cour supérieure du Québec. Cette procédure allèguait que le regroupement d'entreprises intervenu le 1er novembre 2010 entre Boralex et le Fonds de revenu Boralex Énergie était illégal et, par conséquent, demandait le paiement de dommages et intérêts s'élevant à près de 7 M$ (la poursuite initiale était pour un montant de près de 14 M$).

Le 2 mars 2018, la Cour supérieure du Québec a rejeté la poursuite des demandeurs et a affirmé que le regroupement d'entreprises était légal. Les demandeurs ont porté le jugement en appel. Le 21 janvier 2019, la Cour d'appel du Québec a rejeté l'appel, réitérant que le regroupement d'entreprises était légal.O'Leary Funds Management LP et al. avait déposé une demande d'autorisation d'appel à la Cour suprême du Canada, laquelle demande a été refusée le 18 juillet 2019. En conséquence, la Société n'a enregistré aucune provision à l'encontre de ce litige. De plus, la Société a déposé, dans le cadre de sa défense, une demande reconventionnelle de plus de 1 M$. Le processus judiciaire relié à la demande reconventionnelle avait été suspendu par la Cour supérieure du Québec et sera maintenant repris étant donné le rejet des prétentions de O'Leary Funds Management LP et al. par les trois niveaux de cour.

France - Sites en contruction

La Société a conclu des contrats de construction et d'achat de turbines pour plusieurs projets en France. L'engagement net de la Société lié à ces contrats s'élèvent à 19 M$ (13 M€).

Renseignements généraux

SIÈGE SOCIAL

Boralex inc.
36, rue Lajeunesse
Kingsey Falls (Québec)
Canada J0A 1B0

Téléphone : 819 363-6363
Télécopieur : 819 363-6399
communications@boralex.com

SITE INTERNET

www.boralex.com

@BoralexInc

BUREAUX D'AFFAIRES

CANADA

900, boulevard de Maisonneuve Ouest
24e étage
Montréal (Québec)
Canada H3A 0A8

Téléphone : 514 284-9890
Télécopieur : 514 284-9895

606-1155, rue Robson
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6E 1B5

Téléphone : 1 855 604-6403

201-174, rue Mill
Milton (Ontario)
Canada L9T 1S2

Téléphone :
819 363-6430 | 1 844 363-6430

ÉTATS-UNIS

39, rue Hudson Falls
South Glens Falls New York
12803
États-Unis

Téléphone : 518 747-0930
Télécopieur : 518 747-2409

FRANCE

71, rue Jean-Jaurès
62 575 **Blendecques**
France

Téléphone : 33 (0)3 21 88 07 27
Télécopieur : 33 (0)3 21 88 93 92

8, rue Anatole France
59 000 **Lille**
France

Téléphone : 33 (0)3 28 36 54 95
Télécopieur : 33 (0)3 28 36 54 96

21, avenue Georges Pompidou
Le Danica – Bâtiment B
69 486 **Lyon** Cedex 03
France

Téléphone : 33 (0)4 78 92 68 70
Télécopieur : 33 (0)4 78 42 03 44

99, La Canebière
CS 60526
13 205 **Marseille** Cedex 01
France

Téléphone : 33 (0)4 91 01 64 40
Télécopieur : 33 (0)4 91 01 64 46

ROYAUME-UNI

52, Grosvenor Gardens
Terminal House, Bureau 501
Londres SW1W 0AU
Royaume-Uni

Téléphone : 44 (0) 20 7596 1206

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC LE :

Service des affaires publiques et communications
Boralex inc.

Téléphone : 514 985-1353
Télécopieur : 514 284-9895
communications@boralex.com

Des exemplaires supplémentaires des documents suivants et d'autres renseignements peuvent être obtenus à l'adresse ci-dessus ou téléchargés directement des sites Internet de Boralex ou de SEDAR :

- Rapport annuel
- Rapports intermédiaires
- Notice annuelle
- Circulaire de sollicitation de procurations

AGENT DE TRANSFERT ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES

Services aux investisseurs Computershare inc.
1500, boulevard Robert-Bourassa, 7e étage
Montréal (Québec)
Canada H3A 3S8

Téléphone : 514 982-7555 | 1 800 564-6253
www.centredesinvestisseurs.com/service

RENSEIGNEMENTS AUX ACTIONNAIRES

Assemblée annuelle
des actionnaires a eu lieu le mercredi 8 mai 2019, à 11 heures, à l'adresse suivante :

Maison Manuvie
900, boulevard de Maisonneuve Ouest, 8e étage
Montréal (Québec)
Canada H3A 0A8

Téléphone : 514 875-3040

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Stéphane Milot
Directeur, relations avec les investisseurs

514 213-1045
stephane.milot@boralex.com

To obtain an English copy of the Annual Report, please contact the Public Affairs & Communications Department.

BORALEX

@BoralexInc
boralex.com

Merci à nos employés qui ont accepté d'être sur la page couverture :
Van Anh Dang Vu (Kingsey Falls, Québec),
Myriam Savage (Thetford Mines, Québec) et
Ernani Schnorenberger (Lyon, France).